

Diplôme de conservatrice de bibliothèque

Mémoire d'étude / Mars 2023

# **Oh les beaux jours. Ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, pourquoi, pour qui ?**

**Camille Ceysson**

Sous la direction de Bénédicte Frocaut  
Directrice du réseau de lecture publique – Ville de Dunkerque



## **Remerciements**

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les personnes qui ont été d'une aide précieuse pour la réalisation de ce mémoire.*

*Tout d'abord, merci à Bénédicte Frocaut d'avoir accepté d'encadrer ce travail.*

*Je souhaite également remercier Christophe Evans pour sa relecture des questionnaires, Anne-Marie Vaillant et Malik Diallo pour leur aide à diffuser l'enquête auprès des professionnel·les, et Yannick Gauvin qui a transmis le questionnaire aux lecteurs des bibliothèques parisiennes. Je suis également reconnaissante envers Julien Clément-Diard qui a intercedé en ma faveur auprès de Sylvie Robert.*

*Je suis profondément reconnaissante envers tous les professionnel·les qui ont gentiment accepté de m'accueillir et de répondre à mes questions, même lorsque leur emploi du temps était chargé. Vos contributions ont été précieuses et ont grandement aidé à la réussite de ce projet. Encore une fois, un grand merci à vous tous.*

*Je souhaite aussi remercier Amélie Dessens à la bibliothèque de l'Ecole des Mines de Paris, de m'avoir permis d'aménager mon emploi du temps pour accommoder le travail sur le mémoire.*

*Un remerciement tout particulier à Clarisse Pradel pour ses conseils et sa relecture précieuse.*

*Et enfin, mes remerciements spéciaux aux Cool Kids, qui ont rendu cette année bien plus facile, et à ma meilleure moitié, Flavien.*

### **Résumé :**

*L'ouverture des bibliothèques publiques le dimanche est devenue une tendance croissante, dans le but de mieux correspondre au mode de vie des usager-es et d'augmenter la fréquentation. Toutefois, l'idée d'ouvrir les bibliothèques le dimanche reste un sujet controversé, en particulier en ce qui concerne les questions de travail et de rémunération des bibliothécaires. Alors que les bibliothèques étaient traditionnellement associées à la lecture et à la recherche, elles redéfinissent de plus en plus leur rôle en tant que centres culturels, et leur extension aux dimanches reflète ce nouveau rôle.*

### *Descripteurs :*

*Bibliothèques -- Publics*

*Bibliothèques – Service public*

*Bibliothèques -- Horaires et jours d'ouverture*

*Dimanche*

### **Abstract :**

*The opening of public libraries on Sundays has become a growing trend, with the aim of better matching the lifestyles of local residents and boosting attendance. The idea of opening libraries on Sundays, however, remains a controversial topic, particularly regarding work and pay issues for librarians. While libraries were traditionally associated with reading and research, they are increasingly redefining themselves as cultural centres, and their extension to Sundays reflects this new, multifaceted role.*

### *Keywords :*

*Readers' advisory services*

*Libraries – Public services*

*Libraries and society*

*Sunday*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.



# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>NOTE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>I. POURQUOI OUVRIR DES BIBLIOTHEQUES LE DIMANCHE ?.....</b>	<b>13</b>
<b>A. Ouvrir le dimanche, histoire d'un débat.....</b>	<b>13</b>
1. <i>Le dimanche est-il un jour comme les autres ? .....</i>	<i>13</i>
2. <i>Ouvrir les bibliothèques le dimanche, une idée qui (a) fait son chemin .....</i>	<i>15</i>
3. <i>Et aujourd'hui ? Panorama de l'offre dominicale .....</i>	<i>21</i>
<b>B. de l'injonction politique au projet de territoire.....</b>	<b>26</b>
1. <i>Le dimanche, le maire, et la médiathèque.....</i>	<i>26</i>
2. <i>Une question de dynamique territoriale .....</i>	<i>28</i>
3. <i>Quels moyens pour attirer les publics ? Un bref retour sur l'action culturelle en bibliothèque .....</i>	<i>32</i>
<b>II. OUVRIR LE DIMANCHE, POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?.....</b>	<b>35</b>
<b>A. Typologie du public du dimanche .....</b>	<b>35</b>
1. <i>Retour sur le public des bibliothèques.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Retours d'enquête.....</i>	<i>37</i>
3. <i>L'ouverture du dimanche, levier d'attraction des publics ? .....</i>	<i>41</i>
<b>B. Le dimanche en action .....</b>	<b>44</b>
1. <i>Quelles actions pour quels publics ? .....</i>	<i>44</i>
2. <i>L'action culturelle le dimanche, un objet structurant ?.....</i>	<i>49</i>
<b>III. ET DEMAIN ? PISTES POUR ENCOURAGER L'OUVERTURE DOMINICALE .....</b>	<b>57</b>
<b>A. Une question de culture professionnelle ? .....</b>	<b>57</b>
1. <i>De la formation des équipes à la culture du réseau .....</i>	<i>57</i>
2. <i>Proposer des éléments d'évaluation de la politique d'extension des horaires d'ouverture au dimanche .....</i>	<i>60</i>
3. <i>Sensibiliser les élus .....</i>	<i>62</i>
<b>B. Une question de temps (et d'argent) .....</b>	<b>63</b>
1. <i>Les négociations salariales au cœur du jeu .....</i>	<i>63</i>
2. <i>Quelles compensations ? .....</i>	<i>65</i>
3. <i>Rythmes et temps de travail .....</i>	<i>67</i>
<b>C. Pour une bibliothèque de la confiance ? Modalités d'ouverture au plus grand nombre .....</b>	<b>71</b>
1. <i>Au-delà des murs de la bibliothèque : travailler avec d'autres partenaires .....</i>	<i>71</i>

2. Ouvrir sans bibliothécaire ? .....	73
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>77</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>79</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>111</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>113</b>



## *Sigles et abréviations*

ABF : Association des Bibliothécaires de France

ADBGV : Association des Directrices et Directeurs des Bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des Villes de France

DGD : Dotation Globale de Décentralisation

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise

IHTS : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

IFTDJF : Indemnité Forfaitaire pour Travail du Dimanche et des Jours Fériés

INET : Institut National des Etudes Territoriales

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LR : Les Républicains

MEL : Métropole Européenne de Lille

PS : Parti Socialiste

PCF : Parti Communiste Français

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

## INTRODUCTION

---

« *Oh le beau jour encore que ça aura été, encore un ! Malgré tout.  
Jusqu'ici.* »

*Oh les beaux jours*, Samuel Beckett, 1963

Un dimanche après-midi de décembre, il est 16h, la médiathèque connaît son pic d'affluence. Au rez-de-chaussée, les tout-petits installés sur des coussins écoutent leurs parents leur raconter des histoires. Plus loin, des collégiennes font leurs devoirs avec une assiduité toute relative, tandis qu'à l'étage, un monsieur venu de la ville d'à côté lit le journal et va passer l'après-midi dans un canapé, comme les étudiants qui sont venus préparer les examens et feront une pause à la machine à café de l'espace musique. Dans quelques minutes, l'auditorium de la bibliothèque va accueillir une lecture musicale. Malgré l'affluence, l'ambiance est plutôt à la bonne humeur. A 18h, la nuit est tombée sur la ville, où les commerces n'ont pas levé leur rideau de la journée. C'est l'heure de la fermeture.

Cette tranche de vie de bibliothèque ressemble beaucoup à la réalité d'un nombre grandissant de bibliothèques qui ouvrent leurs portes le dimanche, un jour traditionnellement consacré au repos et aux activités de loisirs. Au contraire des bibliothèques universitaires, où une forme de consensus règne sur le pourquoi de l'extension de l'ouverture au dimanche, les bibliothèques de lecture publique cherchent encore à justifier un impératif d'ouverture souvent imposé par le politique. Depuis 2015, la question de l'extension des horaires d'ouverture fait partie des questions d'actualité pour les bibliothèques de lecture publique. Sous le vocable "Ouvrir plus, ouvrir mieux", une politique publique de soutien à l'ouverture plus large des bibliothèques, et notamment le dimanche, s'est développée. Parmi les objectifs de cette politique, l'idée de faire mieux correspondre les rythmes de vie des habitant·es des territoires et ceux de la bibliothèque, de fidéliser et d'attirer un public nouveau et plus nombreux, mais aussi participer d'une certaine modernisation des bibliothèques. L'ouverture des établissements de lecture publique le dimanche s'inscrit en effet dans un double phénomène. D'une part, la réalité palpable des troisièmes lieux, mise en lumière en 2009 par Mathilde Servet<sup>1</sup>. Concurrencées par Internet, confrontées à une multiplication des usages, les bibliothèques n'ont cessé de se réinventer en lieux de vie et en centres culturels, développant de plus en plus la notion de participation des usager·es, pour mettre en place une offre nouvelle. D'autre part, la montée en puissance de la notion de droits culturels : depuis 2007 et la déclaration de Fribourg, les acteurs culturels sont invités à saisir les usager·es de leurs services dans l'entièreté de leur culture, et à dépasser une définition restrictive de cette dernière, limitée aux arts et lettres, mais à en embrasser une vision anthropologique<sup>2</sup>. Ce nouveau cadre incite fortement à repenser des politiques culturelles jugées trop descendantes et à les décliner sur un mode participatif, où

---

<sup>1</sup> Mathilde Servet et Yves Desrichard. « Les bibliothèques troisième lieu » (s.n., 2009).

<sup>2</sup> *Le 11/12 du 8 décembre 2022 : introduction aux droits culturels*, conférence de Mathieu Warin, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, (2022).

l'usager·e a autant à apporter à l'institution que l'inverse. L'inscription, dans la loi bibliothèque de 2021, de la notion de droits culturels consacre cette dimension. Avec ce double mouvement, les bibliothèques sont plus que jamais incitées à se positionner comme des lieux d'échange, de partage, de participation, en rupture avec leur image historique de temple du savoir. Cette vocation politique entre en collision avec le rythme de la société, qui voit le dimanche comme un jour où cultiver les liens sociaux, la famille, développer une pratique de loisirs ou une activité culturelle. Jour a-économique, le dimanche ne devrait-il pas être celui de l'activité non marchande par excellence qu'est la bibliothèque ? A l'heure où les bibliothèques ont l'injonction d'être un creuset démocratique, le paradoxe de les fermer le dimanche apparaît d'autant plus criant.

Plébiscitée par les usager·es comme les tutelles politiques, l'ouverture des bibliothèques le dimanche cristallise les termes du débat, particulièrement autour du travail, de la rémunération des personnels et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle. Or, à un moment où les usager·es de la bibliothèque viennent de moins en moins pour les livres, que la conception de la bibliothèque s'est élargie à celle d'un troisième lieu où tout (ou presque) devient possible, et que les politiques d'action culturelle se sont fortement développées, comment concilier les impératifs de gestion du personnel, les besoins et envies des usager·es et la demande du politique ? Est-il possible d'ouvrir le dimanche "à minima", sans proposer d'actions culturelles, et fidéliser son public, voire en attirer un nouveau ? Dans le contexte de l'effondrement de la fréquentation post-pandémie, l'extension des horaires d'ouverture, et le dimanche en particulier, est-elle l'une des clés de la reconquête du public ? Enfin, en quoi l'extension des horaires d'ouverture au dimanche peut-elle constituer un axe de modernisation des bibliothèques ?

Il s'agira, non pas de proposer un vade-mecum de l'ouverture du dimanche, mais plutôt de développer une réflexion sur ce que peut apporter cette ouverture, au-delà du symbole politique. Afin d'y répondre, il convient d'abord de s'interroger sur ce que représente le dimanche et pourquoi l'ouverture des bibliothèques ce jour-là est devenu un enjeu tant politique que professionnel·les, avant de s'interroger sur les publics du dimanche et l'apport de cette ouverture, et finalement de questionner les conditions d'une ouverture le dimanche permettant de concilier les intérêts du public et des professionnel·les.

## NOTE METHODOLOGIQUE

---

Afin de répondre à la question posée par l'ouverture des bibliothèques le dimanche, j'ai tout d'abord décidé de circonscrire, en accord avec ma directrice de mémoire, l'enquête sur les bibliothèques municipales de villes de plus de 30 000 habitant·es, et ce afin de se concentrer sur des établissements suffisamment importants pour déployer une politique d'action culturelle ambitieuse tout en ouvrant largement leurs portes, mais aussi d'évacuer complètement la question du travail bénévole. Il s'agissait aussi d'interroger les objectifs du Plan Bibliothèques, qui, en 2018, se donnait l'objectif d'une bibliothèque ouverte le dimanche par ville de plus de 100 000 habitant·es.

Le cadre ainsi posé, j'ai ensuite choisi de mener l'enquête sur deux fronts. D'une part, auprès des professionnel·les, à l'aide d'un questionnaire<sup>3</sup> relayé par les associations professionnelles, l'ABF et l'ADBGV. Suite à ce questionnaire, j'ai recontacté un certain nombre de professionnel·les avec qui j'ai conduit des entretiens, privilégiant les établissements proposant un programme d'action culturelle le dimanche. J'ai mené 16 entretiens avec ces directeurs et directrices d'établissements<sup>4</sup> (15 en France et 1 en Norvège), qui ont été complétés par des entretiens avec des acteurs du sujet : la Sénatrice Sylvie Robert, Valérie Travier et Johanna Ouazzani au Ministère de la Culture, Laetitia Bontan et Jacques Sauteron, conseillers livre et lecture auprès de la DRAC Hauts-de-France, Mathilde Servet à la Ville de Paris et Patrick Vassallo, co-fondateur de l'association Tempo territorial.

Enfin, l'angle de ma recherche portant sur les publics, il m'apparaissait indispensable de mener l'enquête auprès de ceux-ci sur le terrain, le dimanche en bibliothèque. J'ai donc créé un questionnaire<sup>5</sup> diffusé auprès de 260 personnes, dans les bibliothèques d'Issy-les-Moulineaux, Saint-Malo, Paris et Rennes, et dont les résultats sont présentés et analysés dans la deuxième partie de ce mémoire.

---

<sup>3</sup> Voir annexe 2 – Questionnaire professionnel·les

<sup>4</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>5</sup> Voir annexe 3 – Questionnaire usager·es

# I. POURQUOI OUVRIR DES BIBLIOTHEQUES LE DIMANCHE ?

---

## A. OUVRIR LE DIMANCHE, HISTOIRE D'UN DEBAT

Symbole d'une forme de résistance à l'ultra-libéralisme pour les uns, vestige dépassé d'une société marquée par le christianisme pour les autres, le dimanche n'est pas un jour qui laisse l'opinion indifférente, et qui charrie avec lui des conceptions différentes de la vie en société. Dans cette première partie, il s'agira de comprendre pourquoi le dimanche fait encore débat, et pourquoi ouvrir une bibliothèque ce jour-là ne va pas de soi.

### 1. Le dimanche est-il un jour comme les autres ?

#### a) Histoire d'une journée particulière

Emile Durkheim voyait dans le dimanche l'alternance nécessaire entre le sacré et le profane, entre l'ordinaire de la semaine, et l'extraordinaire du repos dominical. Si la conception de Durkheim reste très marquée par le fait religieux, il n'en reste pas moins que le dimanche apparaît comme un temps à part, un temps de respiration dans la semaine. En 1988, Joffre Dumazedier écrit, lui, dans *La révolution culturelle du temps libre*<sup>6</sup>, à propos des pratiques amateurs, que le dimanche est un « *art de l'existence* ».

Si l'empereur Constantin décrète en 621 que le dimanche toutes les activités économiques, hors travaux des champs, doivent cesser, il faut attendre 1906 en France pour qu'une loi instaure véritablement le repos dominical. A l'inverse des sociétés anglo-saxonnes qui ont vu petit à petit le repos dominical se désacraliser au cours du XXe siècle, la société française va à l'inverse consacrer pendant cette période le dimanche comme un jour de repos obligatoire, sous l'impulsion de groupes d'opinion aux intérêts a priori divergents : la droite catholique et conservatrice, et les partis ouvriers. Ainsi, la loi de 1906 qui institue le repos dominical le fait à la condition que celui-ci ne soit pas « *préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement*<sup>7</sup> », et les petits commerçants résistent tout particulièrement, le dimanche étant un jour fructueux pour eux. La semaine dite à l'anglaise, soit samedi après-midi et dimanche complet chômés ne s'impose en effet qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, grâce à l'effort conjugué d'Albert de Mun, député du courant catholique social, et d'Edouard Vaillant, député socialiste et ancien communal.

Jusqu'aux années 1970, le dimanche est un jour absolument sacré, dédié au repos. Mais, après Mai 68, la société se recompose. La pratique religieuse décline, au profit d'une société plus individualisée et portée sur la consommation, les familles se reconfigurent autour d'un nouveau modèle où les deux conjoints travaillent, délaissant petit à petit le modèle du *male breadwinner*<sup>8</sup> pour une vision

---

<sup>6</sup> Jean-Yves Boulin et Laurent Lesnard, *Les batailles du dimanche* (Presses Universitaires de France, 2017).  
p. 213

<sup>7</sup> Article 2, Loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

<sup>8</sup> Modèle sociologique dans lequel l'homme, au sein du foyer hétérosexuel, apporte la première source de revenus.

plus égalitariste du couple. Enfin, la réduction du temps de travail, de 40h hebdomadaires à 39h en 1982, puis à 35h au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle participent de ce changement d'atmosphère autour du dimanche. Moins marqué par le religieux, le dimanche devient petit à petit un temps consacré davantage à la famille et aux loisirs. C'est ce changement de paradigme qui incite, dans les années 1990, les grandes surfaces d'ameublement, de bricolage et de biens culturels à s'organiser pour une libéralisation du travail le dimanche, arguant d'une demande des consommateurs. Tout au long des années 1990, plusieurs grandes surfaces se mettront dans l'illégalité en ouvrant leurs portes le dimanche, sous l'œil plus ou moins laxiste des autorités.

Les années 2000 marquent le véritable tournant, avec l'élection de Nicolas Sarkozy Président de la République. Partisan d'une vision néo-libérale du travail, celui-ci fait du dimanche un véritable marqueur idéologique de sa présidence. Petit à petit, la réglementation sur le travail du dimanche se voit grignotée par des dérogations : en 2005 pour les jardineries, les entreprises de location de vidéo et les centres d'appel. Tout le monde ne partage pas ce point de vue : en 2007, Jean-Paul Bailly rédige pour le Conseil Economique et Social une étude<sup>9</sup> réaffirmant le dimanche comme « *point d'ancrage de stable pour la vie familiale, le lien social et les activités associatives* », tout en actant déjà que le dimanche est devenu « *un jour de libre choix* » produisant « *des villes plus actives, des territoires plus animés, plus accessibles, plus hospitaliers* ». Et, en 2008, alors que le député UMP Richard Maillé dépose une proposition de loi visant à libéraliser le travail du dimanche, à nouveau se forme contre celui-ci une coalition allant de la droite catholique et conservatrice aux forces de gauche du PS et du PCF.

En 2012, François Hollande est élu Président de la République et s'engage à conserver son caractère spécifique au dimanche, « *c'est-à-dire de permettre aux travailleurs se consacrer un jour de la semaine à leur famille, au sport, à la culture, à la liberté.* »<sup>10</sup>. Mais dès 2014, Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Economie, porte un projet de loi qui s'inspire du second rapport de Jean-Paul Bailly<sup>11</sup>, proposant d'étendre l'ouverture des commerces le dimanche dans les zones touristiques, et à 12 dimanches dans l'année, sous réserve de l'accord du Maire de la commune et de l'existence d'un accord collectif sur la question. Cette loi, qui vient régulariser la situation d'un certain nombre de grandes surfaces, permet aux salariés d'obtenir une majoration de leurs salaires de 30% le dimanche (ainsi qu'en soirée entre 21h et minuit), mais entérine toutefois la fin du caractère sacré, a-économique du dimanche.

### ***b) Le dimanche, jour des familles***

Nous l'avons décrit plus haut, le dimanche est devenu au cours du XXI<sup>e</sup> siècle une journée consacrée de plus en plus à la famille et aux loisirs. On parle ainsi volontiers du sportif du dimanche, ou du peintre du dimanche. L'absence de travail et d'école amène les familles à se retrouver autour d'activités partagées, du repas

---

<sup>9</sup> Jean-Paul Bailly. « LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIVITÉS DOMINICALES » (Conseil Economique et Social, 2007), p. 86  
[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2007/2007\\_29\\_jean\\_paul\\_bailly.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2007/2007_29_jean_paul_bailly.pdf).

<sup>10</sup> « Je ne remettrai pas en cause le régime concordataire », dit François Hollande », [www.20minutes.fr](http://www.20minutes.fr), 23 avril 2012. <https://www.20minutes.fr/strasbourg/922105-20120423-je-remettrai-cause-regime-concordataire-dit-francois-hollande>.

<sup>11</sup> « La question des exceptions au repos dominical dans les commerces : vers une société qui s'adapte en gardant ses valeurs », [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr), consulté le 10 janvier 2023. <https://www.vie-publique.fr/rapport/33679-la-question-des-exceptions-au-repos-dominical-dans-les-commerces-vers>.

dominical traditionnel à des temps dédiés en particulier aux enfants. Le dimanche est tout particulièrement une journée où la sociabilité père-enfants est plus marquée, tandis que les mères consacrent davantage leurs mercredis aux enfants, notamment parce qu'elles exercent plus leurs emplois à temps partiel. Le dimanche, les mères passent jusqu'à 70% de temps en moins avec leurs enfants que les pères<sup>12</sup>. Dès la fin du XIXe siècle, la multiplication des structures de loisir, l'encouragement des activités de bricolage et de jardinage, avec la création des jardins ouvriers, puis l'avènement des congés payés et la réduction du temps de travail ont fait évoluer la place du travail dans la société vers une position moins centrale. En 2019, 47% des Français demeurent opposés à l'ouverture des commerces le dimanche.

Mais les loisirs des uns impliquent souvent le travail des autres. Travailler le dimanche est devenu un fait de la vie : en 2012, 31%<sup>13</sup> des actif·ves (hors agriculteur·rices) déclaraient travailler ce jour-là, que ce soit ponctuellement ou habituellement, contre 12% en 2003 et 6,5% en 1974. Lorsque l'on y regarde d'un peu plus près, le travail du dimanche ne concerne pas tout le monde à égalité. Il est plus souvent le fait d'une population plus précaire de salarié·es à temps partiel, en contrat à durée déterminée ou avec des horaires atypiques, exerçant dans le secteur primaire ou les services, mal couverts par des conventions collectives peu avantageuses. Dans les foyers sans enfants, le travail du dimanche a un impact similaire à un autre jour de la semaine sur la sociabilité. S'il est vrai qu'on passe plus de temps avec ses amis le week-end quelle que soit la situation du foyer, travailler le dimanche n'a pas ou peu d'impact sur la vie sociale d'une personne sans enfants. En revanche, toute heure de travail en dehors du foyer le dimanche se voit affectée d'une pénalité de 75%<sup>14</sup> par rapport à un jour de semaine dans une famille avec enfants. Pour le dire autrement, le temps passé en famille le dimanche n'est pas rattrapé un autre jour de la semaine, et ce même en tenant compte des jours de compensation. C'est particulièrement vrai pour les pères, qui passent déjà moins de temps avec leurs enfants quand ils ne travaillent pas le dimanche.

Le dimanche est un jour synchronisateur<sup>15</sup>, « *un jour pour faire société* » écrivait en son temps Proudhon. Dès lors, n'y-a-t-il pas un paradoxe à ce que les bibliothèques, qui sont des lieux de loisir, mais aussi se voulant des lieux démocratiques où faire société, soient fermées le dimanche ? C'est sur ce problème que s'est construit l'argumentaire en faveur de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

## 2. Ouvrir les bibliothèques le dimanche, une idée qui (a) fait son chemin

### a) Une idée moins neuve qu'il paraît

Le débat sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche semble être une idée relativement récente. La question semble émerger au tournant des années 2010, concomitamment de la libéralisation du travail du dimanche. En réalité, il s'agit d'une question récurrente depuis le XIXe siècle, où le dimanche est perçu, comme pour les musées, comme le jour où les classes populaires peuvent accéder à la

---

<sup>12</sup> Boulin et Lesnard, *Les batailles du dimanche*, p. 137-170

<sup>13</sup> Ibid, p. 115-135.

<sup>14</sup> Ibid, p. 137-170.

<sup>15</sup> Ibid, p.1-10.

culture. Aux Etats-Unis, au début du XXe siècle, à une époque où le travail du dimanche est très mal vu par des sociétés anglo-saxonnes marquées par le puritanisme, les bibliothèques sont ouvertes le dimanche, et fréquentées par les personnes les plus déclassées socialement, comme à Boston, New York, Philadelphie ou Cincinnati.

En France, on note par exemple qu'en 1844, des ouvriers écrivent au Maire d'Angers pour réclamer une ouverture le dimanche. Interpellé, le bibliothécaire François Grille répond vertement : « *Si l'on ouvrait le dimanche au peuple, il y apporterait de la boue et n'y prendrait pas de science [...] une bibliothèque n'est pas un salon littéraire, un cabinet de lecture normal, où l'on doit trouver des journaux, des romans, des abonnements de revue. [...] A le bien prendre, c'est un sanctuaire où l'on ne doit chercher qu'à élever et nourrir l'esprit* »<sup>16</sup>. Pourtant, à partir de 1871, la bibliothèque d'Angers ouvre le dimanche de 12h à 16h, et ce jusque dans les années 1960. Dans les années 1930, ce sont presque 40% des bibliothèques qui sont ouvertes le dimanche<sup>17</sup>. C'est le mouvement de professionnalisation des bibliothécaires qui a entraîné une diminution de l'amplitude horaire. Plus proche temporellement, le Maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini, décide, en 1994, à la faveur de la construction d'une médiathèque en centre-ville, de proposer une large ouverture le dimanche, de 10h à 18h, qui s'étendra dans les années 2000 à une deuxième bibliothèque, puis à un point lecture, Le Temps des Cerises. Toujours ouvertes le dimanche, les médiathèques de la commune accueillent aujourd'hui les enfants des jeunes biberonnés à la bibliothèque du dimanche. Espace d'accueil de jeunes désœuvrés ou de personnes déclassées, accès à la culture pour des ouvrier·es dont c'est le seul jour de repos, sortie familiale gratuite, la bibliothèque est un peu tout cela, et c'est le sens de la pétition lancée en 2014 par l'association Bibliothèques sans Frontières, qui marque véritablement le démarrage du débat sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

### ***b) 2014-2018 : de la pétition de Bibliothèques sans Frontières au rapport Orsenna***

Partant du constat de l'amplitude horaire restreinte des bibliothèques françaises à l'aune de leurs homologues européennes, dont la moyenne d'ouverture est de 88h hebdomadaires, l'association Bibliothèques sans Frontières lance en 2014 une pétition à l'adresse d'Aurélie Filippetti, alors Ministre de la Culture, qui recueille près de 12 000 signatures.

Le texte<sup>18</sup> de la pétition reprend l'argumentaire d'une accessibilité élargie, dans un souci de réduction des inégalités et plaçant la bibliothèque au même niveau que les institutions culturelles que sont le cinéma ou le théâtre : « *Calqués sur ceux des bureaux, [les horaires des bibliothèques] pénalisent ceux qui devraient en être les premiers bénéficiaires : étudiants salariés, demandeurs d'emploi, enseignants, et tant d'autres. On n'apprend pas, on ne crée pas à horaire fixe, entre 9h30 et 18h, du lundi au samedi. L'accès à la connaissance et à la culture pour le plus grand nombre doit être une priorité. [...] La bibliothèque a aujourd'hui bien plus à offrir qu'une collection de livres. Elle donne un accès privilégié à la culture, à*

<sup>16</sup> Bibliothèque municipale (Angers), *Histoire de bibliothèques: La bibliothèque municipale d'Angers, 1798-1978*, 1988.

<sup>17</sup> Boulin et Lesnard, *Les batailles du dimanche*. p 11-47

<sup>18</sup> « Ouvrons + les bibliothèques ! » consulté le 13 janvier 2023.

<https://www.bibliosansfrontieres.org/campagne/ouvrons-les-bibliotheques/>.



*l'information et aux nouvelles technologies. Elle peut être un lieu de travail individuel ou de réunion pour monter des projets (d'association, d'entreprise, etc.). Elle est essentielle pour la réussite des étudiants et des lycéens, notamment les plus modestes. Les citoyens ont besoin des bibliothèques, et les bibliothèques doivent s'adapter aux besoins de leurs publics pour assurer leur avenir. [...] Rien ne justifie que le soir, le dimanche et pendant les vacances scolaires, l'offre culturelle se limite aux seuls cinémas et théâtres. ».*

Alors que le Parlement débat de la loi Macron sur le travail du dimanche, en 2014, Aurélie Filippetti tente de faire passer un amendement obligeant les conseils municipaux qui débattraient de l'ouverture des commerces le dimanche à inscrire également à leur ordre du jour une discussion sur l'ouverture de la bibliothèque le dimanche. L'amendement est rejeté, mais l'idée progresse malgré tout dans les esprits.

En 2015, la Sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert rend un rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques<sup>19</sup>. Écrit immédiatement après les attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo et l'Hyper Casher, le rapport témoigne de la volonté de voir les bibliothèques participer à une revitalisation de l'esprit démocratique, et il les juge aptes à « *apporter une réponse contemporaine et concrète à la question du comment faire société* ». Cette préoccupation était déjà dans l'esprit de Patrick Weil, président de BSF, en 2014 : « *Les bibliothèques sont le phare de la laïcité. Où peut-on forger ses opinions le plus librement sinon dans les bibliothèques ?* »<sup>20</sup>. Dans ce premier rapport sur la question, la Sénatrice postule d'emblée qu'il ne s'agit pas d'ouvrir l'ensemble des bibliothèques le dimanche, d'agir au cas par cas. Elle recommande de s'appuyer sur une observation des attentes des usager·es, en accord avec les travaux développés par les Bureaux des Temps, structures nées dans les années 1980 en Italie dans le but de penser les temps collectifs. Sylvie Robert préconise également de faire de la médiation le point fort de ces journées, en automatisant les tâches qui peuvent l'être pour libérer du temps aux bibliothécaires.

Le rapport de Sylvie Robert va être suivi du premier volet du Plan Bibliothèques, intitulé « *Ouvrir plus* » qui consiste en la mise en place d'un dispositif de soutien aux collectivités territoriales pour encourager l'ouverture plus large des bibliothèques, par le biais de la Dotation générale de Décentralisation. Créée en 1986, au moment des lois de décentralisation, le concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation générale de Décentralisation, aussi appelé DGD Bibliothèques, relève du budget du Ministère en charge des collectivités territoriales, mais est cogéré par le Ministère de la Culture. Ce dispositif accompagne chaque année entre 600 et 1 300 projets, sur diverses thématiques : construction et rénovation de bâtiments, collections patrimoniales, ré-informatisation, création de services numériques... C'était l'un des moyens identifiés par la Sénatrice pour financer des projets d'extension d'horaires d'ouverture. Le démarrage est modeste, avec 20 projets financés en 2016, puis 57 en 2017.

---

<sup>19</sup> Sylvie Robert. « Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques » consulté le 12 avril 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-Sylvie-Robert-senatrice-d-Ille-et-Vilaine-sur-l-adaptation-et-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques>.

<sup>20</sup> Erik Orsenna et Alain Corbin. « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain » consulté le 1 mars 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain.>

Elu en 2017, le Président Emmanuel Macron décide de faire de l'ouverture élargie des bibliothèques l'un des axes prioritaires de sa politique culturelle, pour « rompre l'inégalité devant le temps »<sup>21</sup>. Il confie à l'académicien Erik Orsenna et à Noël Corbin, inspecteur général des Affaires culturelles, un rapport sur la question. Dans la lettre de mission reproduite au début du rapport, la Ministre de la Culture Françoise Nyssen écrit : « proposer des horaires d'ouverture suffisamment étendus et adaptés aux rythmes de vie des habitant·es est l'une des premières conditions pour favoriser la fréquentation de ces établissements [...] Force est de constater que les bibliothèques sont souvent insuffisamment ouvertes au moment où les Français en ont besoin »<sup>22</sup>. L'accent est explicitement mis sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche et en soirée. Le rapport Orsenna-Corbin s'inscrit dans une vision de la bibliothèque comme outil au service de la réduction de toutes les fractures (sociale, numérique, territoriale), et est imprégné d'une conception extensive des droits culturels. Comme la pétition de 2014, il fait le constat d'une amplitude horaire largement inférieure à la moyenne européenne de 88h d'ouverture par semaine, contre 33h par semaine pour les bibliothèques des villes moyennes<sup>23</sup>, et de 41h pour les villes de plus de 100 000 habitant·es. Comme Sylvie Robert dans son rapport de 2015, Erik Orsenna et Noël Corbin soulignent à leur tour que le dimanche n'est pas un impératif, et que l'extension des horaires d'ouverture peut concerner les soirées, pourvu qu'une accessibilité plus large à la bibliothèque soit possible. Ils préconisent, dans les pas de la Sénatrice, un effort de formation des personnels de catégorie B et C, particulièrement à la médiation, et formulent un objectif d'une bibliothèque ouverte le dimanche par ville de 100 000 habitant·es.

Au moment de sa réception, la Ministre Françoise Nyssen acte le second volet du Plan Bibliothèques intitulé « Ouvrir plus, ouvrir mieux ». Une augmentation de 10% des crédits de la DGD est acté, qui passe à 80 millions d'euros, avec deux objectifs principaux : rendre les bibliothèques plus accessibles, et en faire des maisons de services publics culturels. Les projets d'extension d'horaires d'ouverture doivent être priorisés dans les villes moyennes, les quartiers labellisés politique de la ville, et enfin les villes de plus de 100 000 habitant·es. L'objectif fixé est de 200 projets d'extension des horaires d'ouverture fin 2018. Le plan est structuré autour de 2 axes :

- **Ouvrir plus**, avec l'extension des horaires d'ouverture, et l'objectif de 400 projets d'extension des horaires soutenus dans le cadre de la DGD d'ici à 2022
- **Offrir plus**, dédié à encourager la diversification de l'offre des bibliothèques autour de trois priorités : la modernisation des espaces, l'affirmation des bibliothèques comme service public de proximité et le renforcement de leur rôle en matière d'éducation et d'inclusion sociale.

Les DRAC, courroies de transmission de la politique culturelle sur le terrain, vont porter un discours très incitatif auprès des collectivités locales, l'Etat prenant en charge jusqu'à 70% des dépenses engendrées par un projet d'extension des horaires d'ouverture : diagnostic temporel, frais supplémentaires de personnel, adaptation des locaux, des équipements ou des services informatiques, évaluation du projet, frais de communication, etc...

---

<sup>21</sup> Orsenna et Corbin, p 6-8.

<sup>22</sup> Ibid. 6-8

<sup>23</sup> De 30 à 100 000 habitant·es

*c) 2018-2021 : de la mise en œuvre du Plan Bibliothèques à la loi Robert*

L'augmentation de la DGD Bibliothèques permet très rapidement aux projets d'extension des horaires d'ouverture de passer à la vitesse supérieure. Il suffit de regarder les chiffres pour s'en convaincre. Aux 88 millions de départ, ont été ajoutés 15 millions d'euros pour 2021 et pour 2022<sup>24</sup> :

<b>Année</b>	<b>Montant total de la DGD</b>	<b>Nombre de projets d'extension des horaires d'ouverture</b>	<b>Proportion des crédits alloués à l'extension des horaires d'ouverture</b>
<b>2018</b>	88 millions d'€	224	22%
<b>2019</b>	88 millions d'€	278	22%
<b>2020</b>	88 millions d'€	244	27%
<b>2021</b>	103 millions d'€	421	31%

Les crédits de la DGD Bibliothèques se répartissent en deux fractions, dont les attributions sont fléchées en fonction des projets. A titre d'exemple, la première fraction, en 2021, s'élève à 92 millions d'euros (soit 90% des crédits). Ces crédits sont répartis entre les régions en fonction du nombre d'habitantes de celles-ci et du nombre de m<sup>2</sup> de bibliothèques, gérés par les SGAR et distribués par les DRAC. La seconde fraction s'élevait en 2020 à 11 millions d'euros (soit environ 10% des crédits)<sup>25</sup>. Ces crédits sont gérés par l'administration centrale du Ministère de la Culture, et sont fléchés sur des projets à rayonnement national ou régional, dont la collectivité ne pourrait pas, seule, porter le poids financier. La DGD bibliothèques finance dix types de projets différents, répartis en catégories comme suit :

- Immobilier (construction, réhabilitation, rénovation, extension d'une bibliothèque...)
- Accessibilité, pour une mise aux normes
- Matériel et mobilier (équipement initial ou renouvellement du matériel)
- Conservation des collections patrimoniales
- Informatique et numérique (informatisation ou ré-informatisation, création de services liés au numérique)
- Numérisation
- Bibliobus (acquisition et équipement d'un bibliobus)

<sup>24</sup> Aurore Bergé et Sylvie Tolmont. « Mission « flash » sur les suites données au rapport Orsenna-Corbin sur les bibliothèques », 24 mars 2021. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69934-mission-flash-sur-les-suites-donnees-au-rapport-orsenna-corbin-sur-les-bibliotheques.pdf>.

<sup>25</sup> « Rapport d'activité 2021 portant sur le concours particulier relatif aux bibliothèques créé au sein de la dotation générale de décentralisation », novembre 2021. [https://www.culture.gouv.fr/content/download/318976/file/DGD\\_Rapport%20d%27activit%C3%A9%202021\\_VF.pdf?inLanguage=fr-FR](https://www.culture.gouv.fr/content/download/318976/file/DGD_Rapport%20d%27activit%C3%A9%202021_VF.pdf?inLanguage=fr-FR).

- Acquisitions tous supports (depuis 2010)
- Horaires d'ouverture
- Autres (pour les projets à l'intersection de plusieurs catégories ou difficiles à classer)

Si, jusqu'en 2021, la catégorie Informatique et numérique représentait le plus grand nombre de projets soutenus, il s'agit aujourd'hui des projets d'extension des horaires d'ouverture, signe d'une dynamique enclenchée sur l'ensemble des territoires. Preuve enfin de l'adéquation de ce programme, chaque année l'intégralité des crédits sont consommés.

En 2020, Sylvie Robert et Colette Mélot (Sénatrice de Seine-et-Marne), produisent un rapport d'information sur l'application du Plan Bibliothèques<sup>26</sup>, alors en place depuis deux ans. Les Sénatrices constatent que le nombre de projets financés sur les questions d'extension d'horaires d'ouverture ont augmenté fortement depuis 2018, et notent que ceux-ci impliquent une réorientation des services, dans nombre de bibliothèques, sur l'accueil au public.

Colette Mélot et Sylvie Robert avancent par ailleurs que le coût moyen d'une extension horaire est de 42 881 euros annuels, mais ce chiffre recouvre une réalité très disparate : si le coût moyen est de 30 000 euros dans une collectivité de moins de 10 000 habitant·es, il s'élève à plus de 300 000 euros par an dans les villes de plus de 100 000 habitant·es, et sert à financer de la masse salariale à 95%, dont 60% pour le recrutement d'agents titulaires, 36% de contractuel·les, et 16% pour le paiement des heures supplémentaires. Alors que le soutien de l'Etat se veut une aide à l'amorçage du projet, le recrutement important d'agents titulaires risque de fragiliser les bibliothèques une fois les crédits étatiques taris, soulignent les Sénatrices.

Les autrices du rapport soulignent enfin quelques avancées qualitatives de la mise en œuvre du Plan Bibliothèques. Elles notent une amplitude horaire hebdomadaire moyenne augmentée de 8h30, principalement le samedi et en soirée. De 2018 à 2020, sur 400 projets, seuls 59 ont résulté en une ouverture le dimanche. En outre, l'extension des horaires entraîne mécaniquement une augmentation de la fréquentation. Ainsi, à la médiathèque la Grand Plage de Roubaix, le passage de 41h à 50h hebdomadaire a entraîné une augmentation de la fréquentation de 50%. D'autres avancées demeurent moins palpables : un nouveau public, plus familial, semble grossir les rangs des usager·es, observent les professionnel·les interrogé·es.

Fin décembre 2021, la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, portée par Sylvie Robert, est adoptée. Cette loi consacre l'existence des bibliothèques comme « service public de la lecture », dans une acception assez maximaliste du point de vue des missions. En effet, les bibliothèques ont pour tâches de garantir l'égal accès de tous et toutes à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs, aux loisirs et permettant le développement de la lecture. Si la loi ne fait aucune mention de l'accessibilité horaire, la reconnaissance des bibliothèques comme services publics implique de fait l'adhésion de celles-ci aux principes de l'administration : égalité,

---

<sup>26</sup> Colette Mélot et Sylvie Robert. « Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques », *Bibliothèque numérique de l'enssib* (Bibliothèque numérique de l'Enssib) consulté le 7 mai 2022. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69572-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-de-la-culture-de-l-education-et-de-la-communication-sur-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques.pdf>.

continuité et mutabilité<sup>27</sup>. De fait, la mutabilité oblige à s'adapter à l'évolution des usages et des pratiques, donc de s'adapter aux rythmes des habitant·es de son territoire. Avec cette loi, la première dédiée aux bibliothèques, le législateur entérine une vision de la bibliothèque comme centre culturel, rejoignant la philosophie du Plan Bibliothèques, ainsi résumée sur les documents de présentation à l'usage des professionnel·les<sup>28</sup> :

*« Si les bibliothèques tendent à devenir ces troisièmes lieux, entre le travail et la maison, des espaces de convivialité où l'on vient emprunter mais aussi échanger, lire, participer à des activités, il convient que leurs horaires se rapprochent de ceux des services culturels. Il faut donc ouvrir mieux. Cela implique d'abord d'ouvrir plus. »*

### 3. Et aujourd'hui ? Panorama de l'offre dominicale

#### a) Quelques données chiffrées

L'effet incitatif du Plan Bibliothèques est absolument indéniable. Si l'on se réfère aux chiffres de l'Observatoire du Livre et de la Lecture de 2015, sur environ 11 000 bibliothèques et points lecture interrogés, on dénombre à l'époque 375 bibliothèques ouvertes le dimanche, dont seulement 26 dans des communes de plus de 30 000 habitant·es. Si l'on s'intéresse à la répartition sur le territoire de ces bibliothèques à la même époque, on rejoint en partie le constat formulé en 2018 par Erik Orsenna et Noël Corbin. L'essentiel de ces établissements se concentrent dans trois régions : les Pays-de-Loire (82 bibliothèques), la Bretagne (81 bibliothèques), et l'Île-de-France (23 bibliothèques, mais le plus grand nombre de bibliothèques dans des villes de plus de 30 000 habitant·es). L'ouverture des bibliothèques le dimanche obéit alors à deux logiques très différentes : celles d'établissements pionniers, à l'image d'Issy-les-Moulineaux, ouverte le dimanche depuis 1994, et d'établissements récemment ouverts, pour lesquels l'ouverture du dimanche fait partie intégrante du projet : c'est le cas à Montpellier avec la médiathèque Emile Zola en 2000, à Rennes avec l'ouverture des Champs Libres en 2006, ou au Havre avec la bibliothèque Oscar Niemeyer inaugurée en 2015.

---

<sup>27</sup> Association des Bibliothécaires de ABF. « DÉCRYPTAGE DE LA LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES » (ABF, Association des bibliothécaires de France, 25 octobre 2022). [https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes\\_reference/decryptage\\_loi\\_robert.pdf](https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/decryptage_loi_robert.pdf).

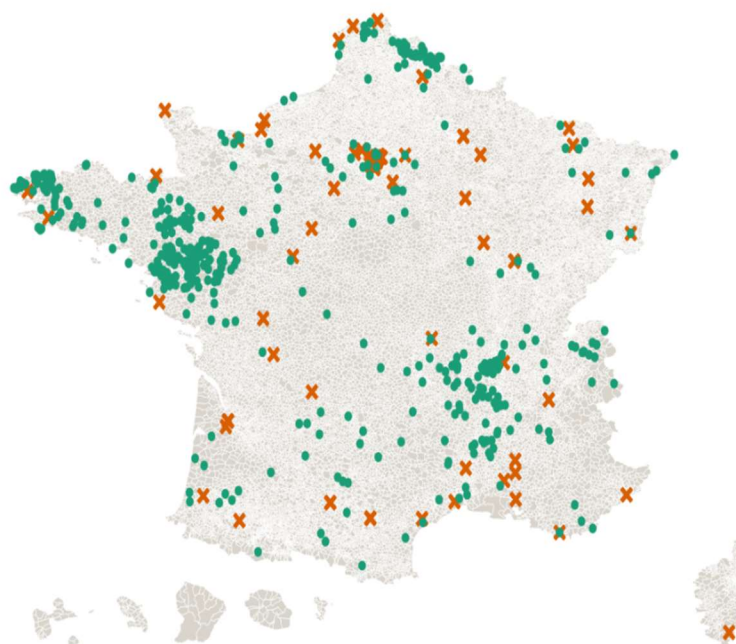
<sup>28</sup> « Horaires d'ouverture des bibliothèques : ouvrir mieux » consulté le 15 janvier 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Actualites-Bibliotheques/Horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-ouvrir-mieux>.

## Pourquoi ouvrir des bibliothèques le dimanche ?



**Figure 1 - Ouverture des bibliothèques le dimanche en 2015 (Source : Observatoire du Livre et de la Lecture)**

Par comparaison, les chiffres de 2021 qui m'ont été communiqués par le Ministère de la Culture font état d'une croissance du nombre de bibliothèques ouvertes le dimanche, avec près de 550 bibliothèques qui déclarent être ouvertes le dimanche, dont près de 80 dans les communes de plus de 30 000 habitant·es.



**Figure 2 - Carte des bibliothèques ouvertes le dimanche en 2021 (Source - Observatoire du Livre et de la Lecture)**

La répartition géographique constatée en 2015, en partie confirmée par Erik Orsenna et Noël Corbin dans leur rapport se confirme, ainsi que l'en atteste la carte que j'ai réalisée ci-dessous. En orange apparaissent les villes de plus de 30 000 habitant·es dotées d'au moins une bibliothèque ouverte le dimanche.

En revanche, si l'on se réfère aux objectifs assignés au Plan Bibliothèques par Françoise Nyssen en 2018, à savoir une bibliothèque ouverte le dimanche dans chaque ville de plus de 100 000 habitant·es, des efforts sont encore à produire. Ainsi, parmi les dix métropoles les plus peuplées en 2018 selon l'Insee ( Paris, Lyon, Marseille-Aix-en Provence, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Toulon, Douai-Lens), seules la moitié ont une ou plusieurs bibliothèques ouvertes le dimanche, et les plus grosses métropoles manquent à l'appel, comme Lyon ou Marseille. L'offre est donc limitée et inégalement répartie en France, de larges établissements faisant office de têtes de pont sur leurs territoires respectifs, à une myriade de petits établissements dont l'ouverture repose sur des bénévoles. Pour une vue plus compréhensive de l'offre proposée par les bibliothèques en milieu urbain, il était essentiel de mener l'enquête auprès de professionnel·les afin d'avoir une idée plus précise de ce à quoi ressemble l'ouverture du dimanche dans ces établissements.

*b) Résultats de l'enquête quantitative menée auprès des professionnel·les*

Diffusé entre août et décembre 2022, le questionnaire<sup>29</sup> d'une vingtaine de questions, a notamment été relayé par les associations professionnelles que sont l'ABF et l'ADBGV auprès de leurs adhérent·es, et a recueilli 91 réponses. L'ensemble des statistiques fournies ci-après sont issues des résultats de cette enquête<sup>30</sup>. Intitulé *Le dimanche dans votre bibliothèque*, celui-ci présentait explicitement ma démarche qui consistait à mieux connaître l'offre proposée le dimanche en bibliothèque, ce qui peut expliquer d'une part le nombre restreint de réponses, et d'autre part la proportion importante d'établissements ouverts (36%, soit bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à moins de 5% des établissements, toutes catégories confondues). Par ailleurs, 39% d'entre elles sont des établissements tête de réseau, tandis que 31% partagent leurs espaces avec un ou plusieurs autres équipements culturels (cinéma, musée, salle de concert...). C'est par exemple le cas de la Grande Passerelle à Saint-Malo, à la fois tête de réseau et

---

<sup>29</sup> Voir Annexe 2 – Questionnaire à destination des professionnel·les

<sup>30</sup> Voir Annexe 4 – Résultats de l'enquête menée auprès des professionnel·les

partageant ses locaux avec un cinéma d'art et essai. Parmi les bibliothèques ouvertes le dimanche, la majorité d'entre elles (79%) le sont très régulièrement, toute l'année ou chaque semaine à l'exception des vacances scolaires, avec des modalités qui varient en fonction des collectivités (d'octobre à avril ou de septembre à juin, en fonction des territoires). Les ouvertures plus restreintes, une fois par mois, ou atypiques (uniquement l'été pour d'autres) sont plus rares, et témoignent généralement du fait que le chantier d'extension des horaires d'ouverture étant complexe à mener, les collectivités choisissent en général d'en maximiser les effets.

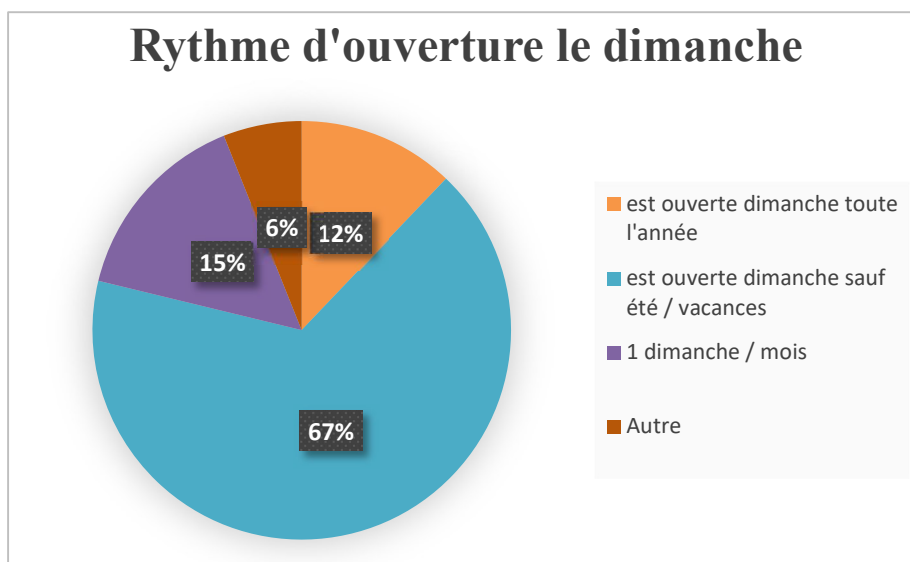


Figure 3 - Rythme d'ouverture le dimanche (Source - enquête auprès des professionnel·les 2022 / Camille Ceysson)

Pour les bibliothèques ayant fait le choix d'ouvrir le dimanche, le pari est souvent gagnant. Si 51% de ces bibliothèques ont une fréquentation moyenne de plus de 500 visiteur·ses par jour, la fréquentation reste élevée le dimanche pour 36% d'entre elles qui reçoivent plus de 500 visiteur·ses chaque dimanche. D'ailleurs, si le samedi reste le jour le plus fréquenté de la semaine dans la majorité des bibliothèques, le dimanche s'impose comme jour favori des usager·es pour 18% d'entre elles, devant le mercredi.

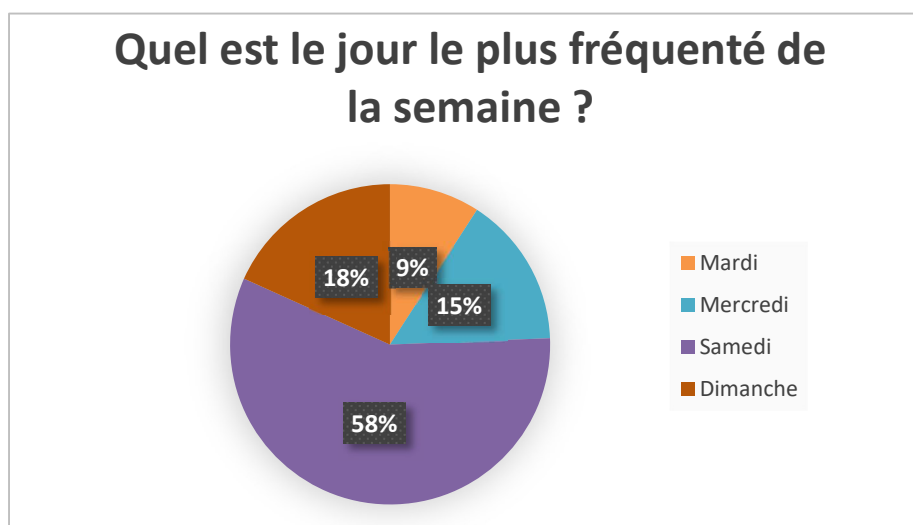


Figure 4 - Fréquentation par jour d'ouverture (Source - enquête auprès des professionnel·les 2022 / Camille Ceysson)



En termes de services, si l'immense majorité des bibliothèques rendent les services de base (prêt/retour, renseignement, utilisation des postes informatiques) la proportion d'établissements proposant des actions relevant de la médiation chute drastiquement et se situe autour du tiers de l'échantillon. Car, si à la question « *la bibliothèque a-t-elle une programmation culturelle* », la réponse est massivement oui (90,9%), celle-ci ne s'étend au dimanche que dans 50% des cas. Et cette réponse est encore à nuancer, car dans 47% des cas, il ne s'agit d'animations qu'un dimanche par mois, voire moins (35%). Le dimanche apparaît comme un jour à part du point de vue des services, alors même que le public semble aussi présent qu'en semaine.

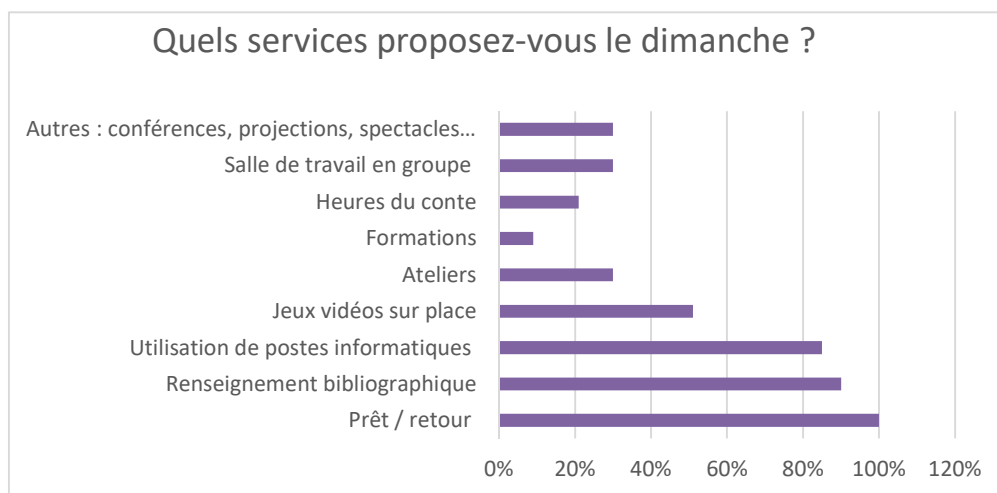


Figure 5 - (Source - Quels services proposez-vous le dimanche ? (Source - Enquête auprès des professionnel·les 2022 / Camille Ceysson)

Première piste pour expliquer cela : près de 30% des établissements interrogés fonctionnent le dimanche avec moins de 25% d'agents titulaires. La forte présence de vacataires, souvent étudiants en contrat à temps très partiel, présents uniquement pendant les week-ends et les vacances complique en effet singulièrement la mise en place de médiation ou d'événements qui doivent être préparés un minimum en amont.

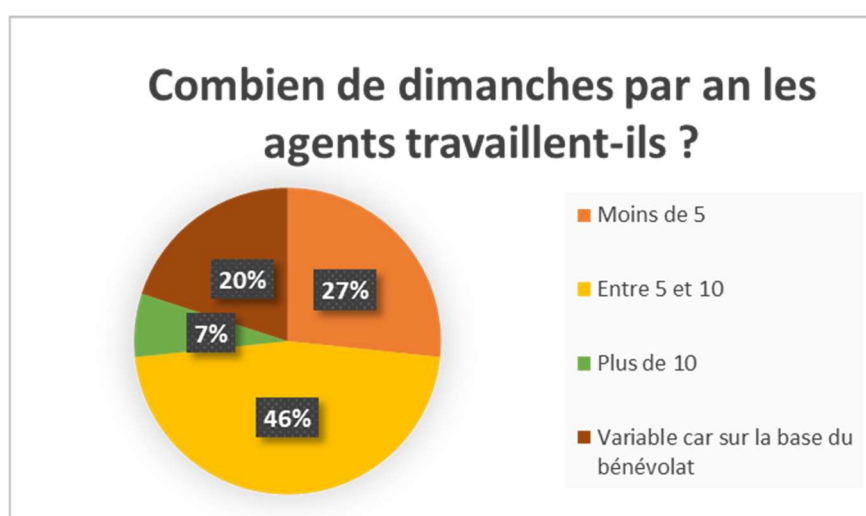


Figure 6 - Combien de dimanches par an les agents travaillent-ils ? (Source - Enquête auprès des professionnel·less 2022 / Camille Ceysson)

Seconde piste d'explication, le nombre de dimanches travaillés par an, qui fait partie des variables d'acceptabilité de la mesure. Dans l'immense majorité des établissements interrogés, les agents travaillent le dimanche moins d'une fois par mois, ce qui peut aussi expliquer une moindre implication sur des actions de médiation et d'action culturelle, hypothèse qui reste cependant à confirmer.

Si, du point de vue de l'Etat et de son bras armé, le Ministère de la Culture, l'extension des horaires d'ouverture est un moyen de permettre une accessibilité élargie à un service public culturel, ce qui est une conception relativement neuve de la bibliothèque, longtemps associée à des fonctions éducatives, qu'en est-il au niveau des collectivités locales qui sont les instances qui décident effectivement d'un projet d'extension des horaires d'ouverture ? Quels sont les ressorts de la décision sur le territoire ?

## **B. DE L'INJONCTION POLITIQUE AU PROJET DE TERRITOIRE**

### **1. Le dimanche, le maire, et la médiathèque**

La décision d'ouvrir une bibliothèque de lecture publique le dimanche est souvent le résultat d'une commande politique : que ce soit à Paris, Roubaix, Bordeaux ou Pau, les élus sont souvent à l'origine des projets d'extension horaires. Les raisons d'une telle décision peuvent être multiples, depuis le totem de la modernité que peut représenter une bibliothèque ouverte le dimanche jusqu'au souhait de revitaliser un quartier par l'implantation d'un équipement de lecture publique largement accessible. Ainsi, à Issy-les-Moulineaux, le maire André Santini fait le choix, dès 1994, d'investir dans la bibliothèque contre l'idée d'une police municipale, convaincu de la force de pacification que représente auprès de la jeunesse une médiathèque ouverte le dimanche, comme l'explique Marion Nino, responsable des médiathèques d'Issy-les-Moulineaux. A Pau, la proximité du Maire François Bayrou avec le Maire de Bordeaux, Alain Juppé, va faciliter le projet d'ouvrir la nouvelle médiathèque André Labarrère le dimanche. En entretien, Patrick Vassallo<sup>31</sup>, de l'association Tempo territorial, qui réalise des diagnostics territoriaux pour le compte de collectivités rapporte les propos de Daniel Fontaine, ancien maire d'Aubagne, qui s'étonnait que l'on puisse aller à la piscine ou au stade le dimanche, et pas à la bibliothèque.

Pour certains édiles, la bibliothèque se voit investie d'un pouvoir cohésif face à une balkanisation de certains territoires. C'est le cas en Seine-Saint-Denis, à Plaine Commune où, un temps, la direction de la lecture a été rattachée à la direction au développement économique et social. Pour la sociologue Mariangela Rossi, ce rôle reste tout de même à relativiser fortement : « *Depuis 50 ans, les politiques de la culture tentent une démocratisation poussée du savoir et des œuvres littéraires et artistiques, et les bibliothèques, transformées en médiathèques, incarnent le fer de*

---

<sup>31</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

*lance de cette volonté de démocratisation culturelle. Or les ouvriers et les jeunes des quartiers populaires ne sentent pas concernés par cette offre »<sup>32</sup>*

Enfin, plus prosaïquement, comme le soulignaient déjà Erik Orsenna et Noël Corbin dans leur rapport,<sup>33</sup> l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche peut être perçue par les élu·es comme le moyen de rentabiliser l'investissement dans une nouvelle médiathèque, voire incarner la prise de compétence lecture publique d'une intercommunalité, dans une visée tout à fait symbolique.

En revanche, pour Sylvie Robert, élue à la culture à la Mairie de Rennes au moment du projet des Champs Libres, qui a pris part aux négociations salariales à l'époque, et qui a porté en 2021 la loi sur les bibliothèques, l'extension des horaires d'ouverture au dimanche ne saurait être un totem mais bien un principe de politique publique, dans le sens d'une meilleure efficacité des services publics. Pour la Sénatrice, l'ouverture du dimanche est un service qui doit rendre la bibliothèque plus accessible, et non être le symbole d'une politique culturelle.

Car les bibliothèques semblent constamment prises entre deux feux par le politique : service public de la lecture d'un côté, lieu culturel à part entière de l'autre. Sylvie Robert<sup>34</sup> en témoigne elle-même : lorsqu'elle était élue à la Culture de la Ville de Rennes, la question de la lecture publique était traitée à part. Or, avec le développement des bibliothèques tiers-lieux, celles-ci prennent de plus en plus leur part dans la politique culturelle du territoire, et sont incitées à tisser des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire, à développer des projets de réseaux, comme des festivals interdisciplinaires. Cette orientation est d'ailleurs l'objectif avoué du Plan Bibliothèques. Il s'agissait de faire des bibliothèques des « *maisons de services publics culturels* »<sup>35</sup>. Dans ce cadre, il faut percevoir l'ouverture des bibliothèques le dimanche comme un alignement avec les autres structures culturelles que sont les musées, les théâtres et les cinémas. En 2011, allant dans ce sens, Jocelyne Bougeard, alors conseillère municipale aux temps de la ville à Rennes et vice-présidente de Tempo territorial, s'exprimait ainsi :

*« Le succès des offres culturelles (gratuites en particulier) proposées régulièrement ou occasionnellement le dimanche, auprès des différents publics (personnes seules, familles, amis, touristes...), confirme l'attractivité d'une animation culturelle du territoire le dimanche [...] La volonté des élus est de proposer une alternative à la surconsommation, à la marchandisation du temps libre et de la culture renforcées par l'ouverture des commerces le dimanche qui exclut les plus démunis et oblige les salariés les plus contraints. »<sup>36</sup>*

Mais pour Sylvie Robert, force est de constater que la greffe n'a pas pris, et que les bibliothèques sont toujours perçues par les élus comme des services publics

---

<sup>32</sup> Delphine Soulié-Laporte, « La médiation culturelle au cœur du vivre-ensemble », *Bibliothèque(s)*, 2018, pp 38-40

<sup>33</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ». p. 41

<sup>34</sup> Voir Annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>35</sup> « Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux », le mardi... » consulté le 12 janvier 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presse/Archives-Discours-2012-2018/Annee-2018/Discours-de-Francoise-Nyssen-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-la-Journee-des-bibliotheques-Ouvrir-plus-ouvrir-mieux-le-mardi>.

<sup>36</sup> Chrystelle Amblard et Françoise Dulac. « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE Ouvrir les médiathèques le dimanche Pourquoi ? Comment ? » (Tempo Territorial, septembre 2011), p. 4-5 <https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2015/07/Guide-m%C3%A9diath%C3%A8que-dimanche-web.pdf>.

moins que comme des lieux de culture. Pour la Sénatrice, preuve en est le traitement différencié des bibliothèques pendant la pandémie. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'article 7 de la loi du 21 décembre 2021 :

*« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant.<sup>37</sup> ».*

A travers cette présentation du travail de la bibliothèque au élu, la Sénatrice Sylvie Robert voit une nouvelle manière de faire de l'*advocacy* auprès des élus, et de mieux faire connaître le rôle de celles-ci.

On le voit, l'extension des horaires d'ouverture au dimanche peut souvent faire l'objet d'une instrumentalisation politique de la part des élus s'ils ne saisissent pas les fonctions de la bibliothèque. Mais il ne suffit pas à l'édile de décréter l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche pour que celle-ci fasse le plein ce jour-là. La lettre de mission de la Ministre de la Culture Françoise Nyssen à Erik Orsenna et Noël Corbin le rappelle : il s'agit bel et bien de « *proposer des horaires d'ouverture suffisamment étendus et adaptés aux rythmes de vie des habitant-es* ». <sup>38</sup>

## 2. Une question de dynamique territoriale

Si la volonté politique fait beaucoup, elle ne peut à elle seule faire la réussite d'un projet d'ouverture de bibliothèque le dimanche. En effet, il s'agit avant tout de rendre un service plus accessible au public, il faut donc s'assurer que celui-ci répondra bien à l'appel, qu'il s'agit bel et bien d'un service supplémentaire pour celui-ci. C'est d'autant plus crucial que la fréquentation de la bibliothèque le dimanche contribue beaucoup à l'acceptabilité de nouvelles contraintes horaires sur les agents.

C'est pourquoi les DRAC, qui administrent les crédits DGD sur les territoires incitent fortement les collectivités à réaliser en amont de leur projet un diagnostic territorial. Pour Laetitia Bontan et Jacques Sergent,<sup>39</sup> conseillers livre et lecture au sein de la DRAC Hauts-de-France, une demande de financement d'extension des horaires d'ouverture doit s'appuyer sur un projet global et une enquête de public pour connaître ses besoins et ses envies. Car il n'y a pas de modèle absolu : les horaires des services publics doivent correspondre aux rythmes de vie des territoires sur lesquels ils sont implantés. Dans leur rapport, Erik Orsenna et Noël Corbin le soulignent déjà, l'ouverture du dimanche n'a rien d'un impératif. Chaque territoire a un profil temporel lié à la composition de sa population : les familles privilégient l'ouverture le mercredi, samedi, dimanche, les retraités l'ouverture en journée. Ainsi, comme le souligne Tempo territorial, qui réalise pour des collectivités des diagnostics temporels :

---

<sup>37</sup> LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

<sup>38</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ».p 6-8

<sup>39</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

« Les attentes d'ouverture ne seront pas les mêmes dans une commune périurbaine où la majorité de la population est absente en journée, dans un quartier où la population est en grande précarité et au foyer et dans un quartier proche d'une zone d'activité privilégiant les ouvertures sur la pause méridienne. »<sup>40</sup>

Car il importe de comprendre que nous ne sommes pas tous égaux face au temps. Il existe trois types d'inégalités majeures :

- **L'inégalité de revenus** : avoir de l'argent, c'est se permettre de s'offrir des services faisant gagner du temps, comme des heures de ménage à domicile,
- **L'inégalité de genre** : avec un taux d'activité féminine parmi les plus hauts d'Europe, la contrainte de la « double journée » pèse lourdement sur les femmes françaises,
- **L'inégalité devant l'emploi** : petits boulots, horaires fractionnés et temps partiels subis ont un impact sur la conciliation des temps privés / professionnel·les.

C'est pourquoi l'accessibilité horaire des services publics constitue un tel enjeu de politique publique.

Le diagnostic territorial repose sur la collecte de données nationales (allongement de l'espérance de vie, entrée plus tardive dans la vie active, multiplication des horaires atypiques, forte activité féminine, importance croissante du numérique, et depuis 2020, explosion du télétravail), des données locales (taux de chômage, proportion de familles, d'étudiants, et de retraités dans une zone donnée), et enfin d'informations sur les attentes des usager·es, par exemple en s'appuyant sur une enquête. C'est en recoupant toutes ces données qu'il convient de décider s'il est pertinent d'ouvrir la bibliothèque le dimanche ou non, si cette ouverture répond bien à l'attente du public d'un territoire donné.

La Métropole européenne de Lille (MEL) mène depuis les années 2010, au sein de son Bureau des Temps, un travail de fond pour mieux comprendre les temps de la ville, et permettre une ouverture des services publics en adéquation avec les besoins du territoire<sup>41</sup>. Le diagnostic mené en 2014 a constaté un déséquilibre entre les différentes zones de la MEL, avec des espaces riches en service publics plus largement ouverts et d'autres non. Ce travail, mené sur l'ensemble des services publics de la MEL, a mis en évidence le rôle structurant d'une politique de lecture publique cohérente au niveau du territoire, et la possibilité de jouer la complémentarité entre les équipements pour offrir une amplitude horaire plus importante. Mais cette complémentarité reposait sur un préalable, l'homogénéisation des conditions de prêts et de tarifs entre les bibliothèques du territoire métropolitain. En 2016, cela a donné lieu à l'opération Rythme ta bibliothèque<sup>42</sup>, une vaste enquête de public menée auprès de six bibliothèques volontaires à Sequedin, Lomme, Lille, Wattlelos, Mouscron et Mélantois et 4 300

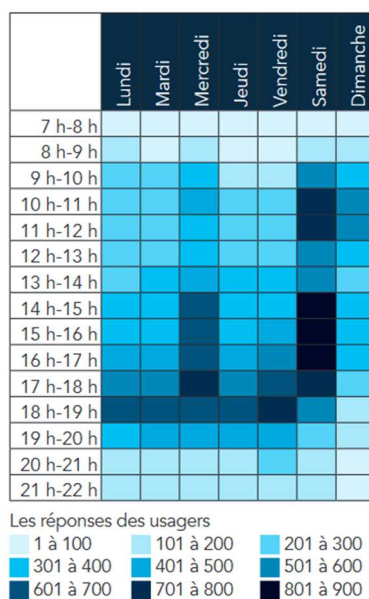
---

<sup>40</sup> « Comment réaliser un diagnostic temporel sur les horaires des bibliothèques ? | Tempo Territorial », p. 1 consulté le 7 mars 2022. <https://tempoterritorial.fr/comment-realiser-un-diagnostic-temporel-sur-les-horaires-des-bibliotheques/>.

<sup>41</sup> « RAPPORT DU DIAGNOSTIC TEMPOREL DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE » (Bureau des Temps - Métropole Européenne de Lille, juillet 2014).

<sup>42</sup> « RYTHME MA BIBLIOTHÈQUE QUELS HORAIRES D'OUVERTURE POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE ? » (Métropole Européenne de Lille, 2018). [https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2018/12/Synthese\\_MEL\\_du\\_temps\\_globale.pdf](https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2018/12/Synthese_MEL_du_temps_globale.pdf).

répondant·es. Il s’agissait de recenser les attentes du public et non public en termes d’horaires, mais aussi de services facilitant l’accessibilité (services web, boîtes de retour, emprunt et restitution dans un lieu différent). Si la question du dimanche n’est pas le point central de cette étude, il en ressort que cette journée intéresse les usager·es et encore plus les non usager·es, même si l’on ne peut pas considérer les horaires d’ouverture comme une raison déterminante de fréquenter la bibliothèque. Ainsi, à la question « *Est-ce principalement en raison des heures et jours d’ouverture que vous avez arrêté de fréquenter la bibliothèque ?* », seuls 18% des usager·es répondent oui. Dans le même temps, interrogés sur les jours et heures qui leur semblent les plus intéressants pour fréquenter la bibliothèque, les personnes se disent assez intéressées par la journée du dimanche, particulièrement les actuels non usager·es.



**Figure 7 - Quelles sont vos attentes en termes d'horaires ? (Source : Rythme ma bibliothèque, quels horaires pour votre bibliothèque - Métropole Européenne de Lille)**

Pour Patrick Vassallo, de l’association Tempo Territorial, la question temporelle est indissociable de la question territoriale. Selon lui,<sup>43</sup> on observe une saisonnalité dans la fréquentation de la bibliothèque, avec un pic de fréquentation au printemps, avec la préparation des examens ; lycéen·es et étudiant·es affluent alors dans les bibliothèques à la recherche d’un lieu où réviser. La fréquentation diminue l’été, avant de repartir à l’automne, avec un léger tassement l’hiver. La fréquentation de la journée du dimanche suit ce schéma de fréquentation. Cette saisonnalité est particulièrement marquée dans les communes situées à proximité du littoral. Valérie Serre-Rauzet, conservatrice adjointe à la médiathèque Emile Zola de Montpellier, le formule ainsi : « *A partir du mois d’avril, notre principal concurrent, c’est le soleil* »<sup>44</sup>, propos qui m’ont été confirmés par Yoann Bourion, directeur des bibliothèques de Bordeaux, et Nathalie Beaufort-Lamy, coordinatrice de l’action culturelle au Havre. Toutes ces bibliothèques ont opté pour une ouverture de la bibliothèque le dimanche uniquement en saison haute, de septembre-octobre à avril-mai.

<sup>43</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>44</sup> Ibid.

Le lien entre ouverture de la bibliothèque et emplacement géographique est particulièrement bien illustré par le cas de la bibliothèque de plage de Calais. A Calais, ville de 75 000 habitant·es, le réseau se compose de deux bibliothèques, la médiathèque Louis Aragon et la médiathèque du Petit Prince, auxquelles s'ajoutent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août une structure mobile, de 50 m<sup>2</sup>, positionnée sur la plage. Cet équipement saisonnier est ouvert 7 jours sur 7, dans un souci de lisibilité des horaires, et propose, outre 1 500 documents issus des fonds des médiathèques du réseau, la presse locale et nationale, des animations quotidiennes et un abonnement gratuit de deux mois à la bibliothèque de plage, valable dans l'ensemble du réseau. Durant l'été 2022, la bibliothèque de plage a accueilli 2 559 personnes sur l'ensemble de la saison. Malgré le beau temps, d'après Corinne Barbant<sup>45</sup>, responsable de la politique documentaire et en charge du projet de bibliothèque de plage, la fréquentation est restée moindre que l'année record, 2019, où la bibliothèque de plage avait reçu 3 502 personnes sur l'ensemble de la saison. Corinne Barbant attribue notamment ce différentiel de fréquentation à l'installation de la bibliothèque de plage, privée d'une terrasse qui auparavant permettait à des personnes à mobilité plus réduite, notamment des personnes âgées, d'accéder plus aisément à la bibliothèque et de profiter de ses espaces extérieurs. Car la bibliothèque de plage de Calais a ceci de particulier qu'elle dessert certes un public de touristes, mais aussi le public du quartier de Calais Nord, dépourvu d'équipement de lecture publique. Pendant la saison d'été, ces deux publics cohabitent.

Les questions d'emplacement sont particulièrement prégnantes au sein des villes elles-mêmes. C'est notamment le cas de la médiathèque François Mitterrand de Valence, qui expérimente depuis deux ans l'ouverture le dimanche. Lionel Dujol<sup>46</sup>, responsable prospective, innovation & accompagnement au changement auprès de la direction du livre de l'agglomération, constate que la fréquentation de cette journée n'est pas à la hauteur des attentes de l'équipe, et attribue cet état de fait à l'emplacement de la médiathèque au sein d'un quartier un peu à l'écart du centre-ville, où l'on retrouve notamment l'IUT, lequel est fermé le dimanche. Il indique d'ailleurs que dès qu'une animation a lieu dans le quartier, sur l'esplanade devant la médiathèque, la fréquentation de celle-ci explose, et atteint des niveaux similaires au samedi, soit la journée la plus fréquentée de la semaine (environ 900 visiteur·ses par samedi, contre 350 environ le dimanche). De même, l'édition 2022 de la Fête de la Science, qui se déroulait sur un week-end complet en septembre, a permis à la bibliothèque d'accueillir près de 2 000 visiteur·ses sur ces deux journées. A Bordeaux, où la bibliothèque Mériadeck est en périphérie du centre-ville, dans un quartier à vocation plus administrative, la fréquentation ne souffre pas de l'emplacement. Toutefois, souligne Yoann Bourion, directeur du réseau bordelais, la fréquentation est moins diversifiée qu'attendue. En effet, si la bibliothèque est bien desservie par les transports en commun, son emplacement ne permet pas de visites d'opportunité. Empiriquement, les professionnel·les observent donc que le public qui fréquente la bibliothèque Mériadeck le dimanche sont plutôt des habitué·es, qui préfèrent décaler leur visite au dimanche pour des raisons de convenance personnelle. Ainsi, le succès de cette ouverture serait à relativiser non pas sur le plan de la fréquentation, mais sur celui de la composition du public.

A l'inverse, la bibliothèque André Labarrère de Pau, située en face des halles de la ville, où se tient chaque dimanche matin un marché, a choisi de n'ouvrir qu'en

---

<sup>45</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>46</sup> Ibid.

matinée le dimanche, afin de capitaliser sur la fréquentation de celui-ci. Sylvie Robert le confirme, elle qui a présidé aux débuts des Champs Libres, dont l'emplacement, en centre-ville et à proximité immédiate de la gare et du cinéma contribuent sans doute à une importante fréquentation le dimanche. De ces exemples, il en ressort donc que le public du dimanche exprimerait moins une intentionnalité dans ses visites qu'un certain opportunisme ; la bibliothèque devient un but naturel de promenade le dimanche, moins qu'un lieu utilitaire où l'on se rend parce que l'on a quelque chose à y faire.

### 3. Quels moyens pour attirer les publics ? Un bref retour sur l'action culturelle en bibliothèque

L'ouverture d'une bibliothèque le dimanche s'inscrit à la conjonction d'une volonté politique et d'une dynamique de territoire. Le troisième et dernier élément de cette offre repose sur les bibliothécaires, mais demeure facultatif, même s'il figure de plus en plus dans la commande politique qui voit dans l'ouverture des bibliothèques le moyen d'animer un territoire, voire de lui redonner vie. C'est le cas par exemple à Roubaix<sup>47</sup>, où la médiathèque La Grand Plage s'est vue investie par le politique d'une mission de revitalisation culturelle du centre-ville. Pour comprendre les moyens qui peuvent être mis au service de l'attraction des publics à la médiathèque, il importe de faire un travail de définition de ce qu'est l'action culturelle en bibliothèque.

On utilise avec plus ou moins de bonheur différentes terminologies pour définir le fait d'animer les collections, de proposer des activités participatives, qui vont s'ajouter aux collections, mais toutes ne recouvrent pas la même réalité. On peut distinguer trois niveaux d'action culturelle :

- Premièrement, **l'animation culturelle** : la programmation et organisation d'événements au jour le jour, sans stratégie, en juxtaposition les uns des autres, pensés indépendamment les uns des autres.
- Deuxièmement, **la médiation culturelle** : introduction d'une réflexion sur le public, et sur le rôle du bibliothécaire comme interface
- Troisièmement et finalement, **l'action culturelle** : animation et médiation pensées comme un tout, en cohérence avec la politique de l'établissement, avec des objectifs et des moyens.

Le degré de planification et de stratégie de la programmation culturelle varie entre ces trois modalités, mais dans l'acception moderne de la bibliothèque, l'action culturelle est devenue un prérequis, ainsi qu'en atteste l'enquête que j'ai menée auprès des bibliothécaires : 90,9% d'entre eux déclaraient en faire. Comme l'écrivent Bernard Huchet et Emmanuelle Payen dans l'ouvrage *L'action culturelle en bibliothèque*<sup>48</sup>, "*L'action culturelle n'est pas un supplément d'âme, c'est la bibliothèque en action*". Aujourd'hui, près de 40% du public<sup>49</sup> vient à la bibliothèque pour une autre raison que les livres, un mouvement impulsé dès les années 1920

---

<sup>47</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>48</sup> MELOT Michel, « Avant-propos », dans : Bernard Huchet éd., *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2008, p. 9-21. <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588-page-9.htm>

<sup>49</sup> PAYEN Emmanuelle, « Voix et chemins de l'action culturelle : quelques problématiques », dans : Bernard Huchet éd., *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2008, p. 29-41. <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588-page-29.htm>



avec le développement de bibliothèques jeunesse sous patronage américain comme l'Heure Joyeuse (1924), véritables laboratoires de l'action culturelle. Au cours du XXe siècle, la conception française de la bibliothèque, marquée par une fonction pédagogique, a progressé vers une conception plus anglo-saxonne d'autonomisation et de responsabilisation du lecteur. En 1975, le transfert de la compétence lecture publique au Ministère de la Culture achève de convaincre les professionnel·les qu'ils ne sont pas des professeurs, et que la bibliothèque est « *un espace de liberté non contraint par la sélection scolaire et non asservi à la dictature du marché* »<sup>50</sup>. En 1981, la politique volontariste de lecture publique menée par Jack Lang, pousse un peu plus loin le curseur de l'action culturelle, avec la reconnaissance de pratiques culturelles jugées peu légitimes jusque-là, comme la bande dessinée, et le lancement de grandes manifestations nationales autour du livre, à l'image de la Fureur de lire ou du Printemps des Poètes. Aujourd'hui, l'animation n'est plus uniquement le fait des professionnel·les, elle peut être partagée avec les usager·es autour de projets co-construits, à l'image des 4C aux Champs Libres, où les lecteur·rices sont invité·es à utiliser la bibliothèque pour se retrouver autour d'intérêts partagés : clubs de lecture, de tricot, cafés-langues...

La loi bibliothèque de 2021<sup>51</sup> achève d'inscrire l'action culturelle au cœur de la mission des bibliothèques.

*« [Elles] conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».*

Mais pourquoi faire de l'action culturelle en bibliothèque ? Il s'agit tout d'abord bien sûr de promouvoir les collections, d'en faire découvrir la richesse, en donnant une image dynamique et conviviale de la bibliothèque, qui contribue à fidéliser le public mais aussi à attirer un public nouveau. En interne, l'action culturelle, qui est une mise en scène de la bibliothèque peut contribuer à motiver et souder une équipe d'agents. Et enfin, comme le souligne Flora Gousset<sup>52</sup>, Directrice du réseau des médiathèques de l'agglomération Cœur d'Essonne, il peut s'agir pour un équipement de se positionner par rapport à son autorité de tutelle, en montrant l'activité de la bibliothèque et sa mission auprès des usager·es.

L'action culturelle est donc, de plus en plus, une modalité intrinsèque de mise en œuvre de la mission des bibliothèques, un outil au service des bibliothécaires qui peut être déployé pour assurer le succès d'un projet d'extension des horaires d'ouverture.

Nous l'avons vu, ouvrir le dimanche ne va pas de soi, tant il s'agit d'une journée particulière dans l'inconscient collectif français. Toutefois, sous l'impulsion de personnalités politiques au niveau national comme local, d'une politique de financement *ad hoc* et à la faveur d'une conception de la mission des bibliothèques

---

<sup>50</sup> MELOT Michel, « Avant-propos », dans : Bernard Huchet éd., *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2008, p. 9-21. <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588--page-9.htm>

<sup>51</sup> LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

<sup>52</sup> Flora Gousset. « Action culturelle en bibliothèque », (22:54:22 UTC). <https://fr.slideshare.net/floragousset/action-culturelle-en-bibliotheque>.

qui met le public toujours plus au centre de ses préoccupations, des établissements ont mis en œuvre des projets d'extension des horaires d'ouverture. Quels sont leurs choix d'ouverture, comment le public répond-il à ces projets, et enfin, est-ce un moyen de construire une nouvelle relation avec celui-ci ? Nous répondrons à ces questions en nous penchant sur différents exemples et en s'appuyant sur des résultats d'enquête auprès des usagers.

## II. OUVRIR LE DIMANCHE, POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

---

Nous l'avons vu, l'ouverture des bibliothèques le dimanche est autant un objet politique qu'une manière de mettre les horaires de la bibliothèque en adéquation avec les rythmes de vie des usager·es. Dans sa lettre de mission à Erik Orsenna et Noël Corbin, Françoise Nyssen, alors Ministre de la Culture, écrivait : « *proposer des horaires d'ouverture suffisamment étendus et adaptés aux rythmes de vie des habitant·es est l'une des premières conditions pour favoriser la fréquentation de ces établissements* »<sup>53</sup>. Il y a là l'idée qu'une ouverture plus large des bibliothèques améliore leur fréquentation, mais peut-on pour autant en déduire qu'un nouveau public va affluer, qui en aurait été empêché auparavant ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre, avant de nous intéresser plus précisément et concrètement à des expériences d'ouverture dominicales dans plusieurs bibliothèques françaises.

L'effort d'extension des horaires d'ouverture au dimanche est assez récent, et les premières vagues de financement de la DGD prendront fin en 2023, puisque le dispositif a une durée maximum de cinq ans. Les exemples présentés ici sont soit antérieurs et couronnés de succès, soit encore en phase d'expérimentation. Il est à noter que peu d'expériences d'ouverture du dimanche ont été remises en cause jusqu'à présent, et la documentation sur ces retours en arrière est rare. Enfin, les exemples présentés ici ne concernent pas des établissements où l'ouverture du dimanche est atypique (une fois par mois, uniquement l'été), car ces situations ne reflètent que très partiellement les questions soulevées par l'ouverture du dimanche.

### A. TYPOLOGIE DU PUBLIC DU DIMANCHE

#### 1. Retour sur le public des bibliothèques

Réalisée en 2016 par le Ministère de la Culture, la dernière enquête sur le public des bibliothèques<sup>54</sup> est riche d'enseignement, et ce même si les bouleversements sociaux consécutifs à la crise sanitaire de 2020-2022 ont impacté durablement la fréquentation de certains équipements culturels, et imposé de nouvelles pratiques comme le télétravail, plus marginales auparavant. Les chiffres indiqués ci-après sont issus de cette étude.

En 2016, 87% des Français·es de plus de 15 ans ont fréquenté une bibliothèque au moins une fois dans leur vie, signe de la pénétration de ces établissements, qui sont le premier équipement culturel du territoire (16 000 en 2016). 40% de la population française déclare en 2016 avoir fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois, un chiffre qui repartait alors à la hausse après un creux en 2005, date de l'enquête précédente. Ces chiffres ne prenaient toutefois pas en compte les mineur·es de 15 ans, qui comptent pourtant pour 40% des inscrit·es, ni les non usager·es bénéficiant d'emprunts réalisés pour eux par un tiers, ou encore les

---

<sup>53</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ». p 6-8

<sup>54</sup> « Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 » consulté le 2 août 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliothèques-municipales-en-2016>.

bénéficiaires d'actions hors-les-murs, comme les personnes âgées profitant du portage à domicile, autant d'indices d'un maillage territorial important. Malgré ces signes positifs, le taux d'inscrit·es recule, de 23% en 2005 à 16% en 2016. C'est le signe que les bibliothèques sont devenues moins des lieux où l'on emprunte des documents que des espaces polyvalents à l'offre riche.

Qui sont les usagers et usagères ? Entre 15 et 24 ans, 72% des français·es fréquentent la bibliothèque, ce qui correspond à des habitudes prises à l'école ; l'action culturelle envers les classes étant particulièrement développées dans les bibliothèques (dans les villes de plus de 5 000 habitant·es, 100% des bibliothèques ont un partenariat avec une ou plusieurs écoles), mais aussi à une population lycéenne et étudiante qui fréquente la bibliothèque pour travailler. Puis la fréquentation diminue fortement à l'entrée dans l'âge adulte, avant de remonter légèrement entre 35 et 49 ans, qui sont 45% à visiter la bibliothèque, ce qui correspond à des habitudes familiales où l'on accompagne les enfants à la bibliothèque dans un souci éducatif. La fréquentation se stabilise à nouveau autour de 40% après 50 ans, avant de s'écrouler à 25% après 70 ans, à un âge où la mobilité devient contrainte. En revanche, le genre du public n'est pas déterminant, on observe une fréquentation à peu près similaire des femmes et des hommes, même si les non usager·es sont plus des hommes (54%) que de des femmes (46%).

La fréquence moyenne des visites est forte, autour de deux visites par mois, car la bibliothèque est un loisir du quotidien, de la proximité. La quasi-totalité des usager·es, soit 91%, met moins de vingt minutes pour se rendre dans une bibliothèque, et 60% d'entre eux met même moins de dix minutes. Pour ce qui est des facteurs socio-économiques, on observe que les personnes n'ayant jamais fréquenté de bibliothèque municipale lors de leur jeunesse (avant 25 ans) ne sont que 30% à le faire aujourd'hui, soit 10 points de moins que la moyenne. La fréquentation avant 11 ans se traduit au contraire par une assez forte propension à fréquenter les bibliothèques après 25 ans, avec un taux de 51%, résultat assez proche du taux de fréquentation entre 17 et 24 ans. En revanche, la fréquentation entre 11 et 16 ans fait partie du parcours scolaire "classique" et n'a que peu d'impact sur la fréquentation plus tard dans la vie. Ces éléments confirment que la mise en œuvre d'actions et de partenariats en direction des publics les plus jeunes constitue un élément fortement structurant pour les politiques de lecture publique sur le long terme.

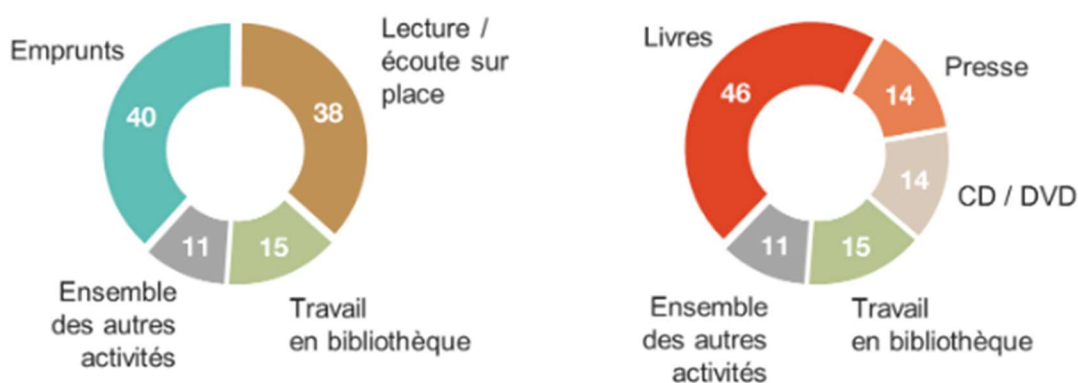


Figure 8 - Estimation de la répartition des motifs de visite (Source : Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, Ministère de la Culture)

Si l'emprunt de documents demeure l'activité principale à la bibliothèque, la pratique de la lecture et de l'écoute sur place, le travail à la bibliothèque et enfin les autres activités (visiter une exposition, assister à une rencontre, participer à un atelier) confirment le rôle polyvalent pris par les bibliothèques et leur mue en troisième lieu.

Enfin, dans l'ensemble, les usager·es expriment leur grande satisfaction envers les services proposés par les bibliothèques, même si, parmi les points qui leur apportent le moins de satisfaction, figurent les conseils de choix de documents, les jours et les horaires d'ouverture, la diversité des collections et les animations.

Il convient à présent de s'intéresser au public du dimanche, est-il différent du public de la semaine ? Quelles sont ses pratiques et ses motivations ?

## 2. Retours d'enquête

Il n'existe pas véritablement d'enquêtes sur les personnes fréquentant les bibliothèques le dimanche. De l'avis des professionnel·les, le public se répartit empiriquement en deux grandes catégories : d'un côté les familles, qui, à la différence du samedi, ont tendance à venir au complet (les deux parents et les enfants), et de l'autre les étudiants, qui sont moins présents le reste de la semaine, car les bibliothèques universitaires sont ouvertes.

### a) Profils des visiteur·ses du dimanche

J'ai donc mené une enquête à l'aide d'un questionnaire<sup>55</sup> auprès de 261 personnes, qui a été distribué de deux façons. A Rennes, Saint Malo et Issy-les-Moulineaux, j'ai effectué ce travail moi-même, en interrogeant les usagers et usagères un dimanche après-midi entier à chaque fois, pendant 3h à 4h, tandis qu'à Paris, le questionnaire a été diffusé via la newsletter de bibliothèques ouvertes le dimanche : médiathèque de la Canopée, médiathèque Françoise Sagan, médiathèque Hélène Berr, médiathèque Jean-Pierre Melville, médiathèque Robert Sabatier,

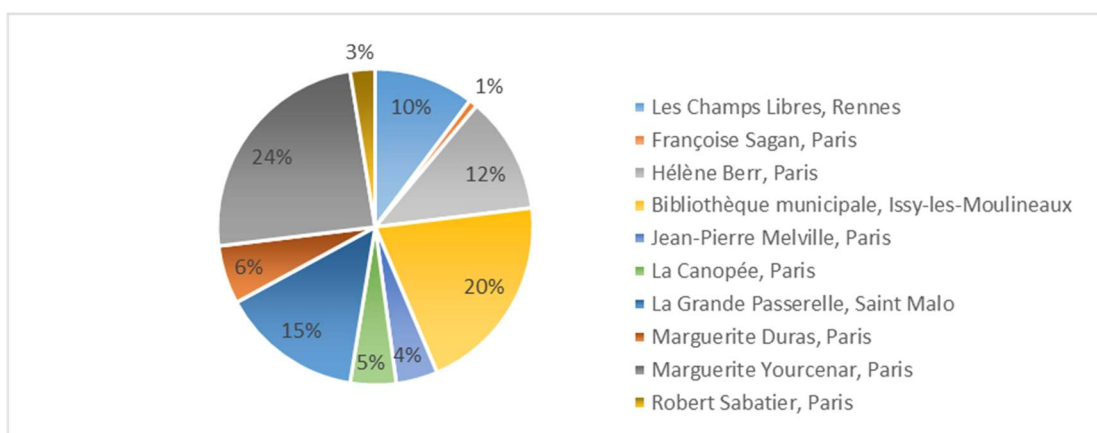


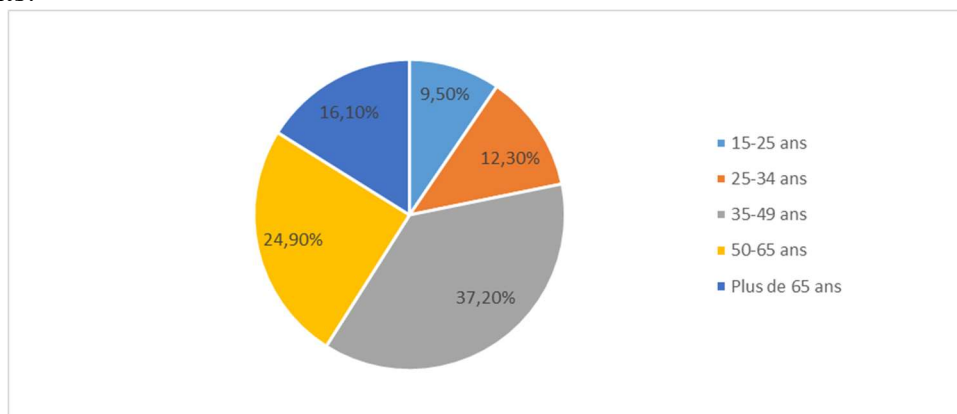
Figure 9 - Répartition des répondant·es par bibliothèque (source - enquête Votre usage de la bibliothèque, 2022, Camille Ceysson)

<sup>55</sup> Voir annexe 3 – Questionnaire enquête usager·es

médiathèque Marguerite Yourcenar et médiathèque Marguerite Duras. L'ensemble des statistiques qui suivent sont issues de cette enquête.

Ce deuxième canal de diffusion, s'il a permis de réunir un échantillon plus large, crée néanmoins une distorsion des résultats. D'abord, les bibliothèques parisiennes sont surreprésentées (65% des réponses<sup>56</sup>), et, d'autre part, les titulaires d'un abonnement le sont également (88% des répondant·es), car la newsletter leur est adressée. Ces bibliothèques ont été choisies pour des raisons d'accessibilité géographiques, mais aussi parce qu'elles constituent un échantillon relativement divers : la bibliothèque d'Issy-les-Moulineaux est ouverte le dimanche depuis 1994, et propose chaque dimanche un programmation culturelle variée, les Champs Libres à Rennes se trouvent au cœur d'un bâtiment regroupant deux musées et une bibliothèque, et ne propose une programmation culturelle le dimanche qu'exceptionnellement, la Grande Passerelle à Saint Malo ne propose pas de programmation culturelle le dimanche, excepté à l'occasion du festival Quais des bulles, et enfin, les bibliothèques parisiennes ne proposent aucune animation de quelque sorte que ce soit le dimanche. Enfin la taille des communes diffère aussi.

Premier constat : le profil des visiteur·ses est assez proche des résultats de l'enquête de 2016, malgré une sous-représentation des 15-25 ans. On peut attribuer celle-ci à l'envoi de l'enquête par mail : cette catégorie de public, qui utilise beaucoup la bibliothèque comme lieu de travail, n'y sont pas nécessairement inscrit·es, pourtant leur présence est particulièrement visible. En revanche, on observe bien une forte présence des 35-49 ans, ce qui correspond à l'âge où les personnes reviennent à la bibliothèque pour accompagner des enfants. Cela va dans le sens de l'observation empirique des bibliothécaires : le dimanche est bien un jour où le public familial est présent. Par ailleurs, à la question « *Venez-vous seul·e ou accompagné·e ?* », 57% des enquêtés répondent venir accompagnés, majoritairement d'enfants.



**Figure 10 - Profil par catégorie d'âge des répondant·es (Source : enquête Votre usage de la bibliothèque le dimanche, 2022, Camille Ceysson)**

Les usager·es de la bibliothèque le dimanche privilégient ce jour pour leurs visites : 85% d'entre eux viennent ce jour-là, suivi du samedi (67%) et du mercredi (38%), et sont des habitués de celle-ci, au-dessus des chiffres observés en 2016 par l'enquête du Ministère de la Culture. Ils déclarent ainsi à 44% venir chaque semaine, et à 45% venir chaque mois. Il n'est cependant pas à exclure que l'on ait là un biais de déclaration, une partie des répondant·es ayant été interrogés en face-à-face. De la même façon, 46,7% d'entre eux déclarent venir depuis l'enfance, et là encore, un

<sup>56</sup> Voir annexe 5 – Résultats de l'enquête auprès des usager·es

biais de déclaration n'est pas à exclure, mais 35,8% déclarent avoir commencé à fréquenter la bibliothèque suite à un déménagement qui les en a rapproché. En cela, les résultats sont assez cohérents avec ce qui a été observé en 2016 : la bibliothèque est un équipement qu'on fréquente d'autant plus qu'elle est à proximité.

### b) Pourquoi venir à la bibliothèque le dimanche ?

Si l'enquête confirme que le dimanche est un jour familial, ou en tout cas un jour où l'on pratique la bibliothèque comme une activité sociale, reste à déterminer les raisons pour lesquelles ces visiteurs optent pour le dimanche plutôt que le samedi. Pour la majorité d'entre eux, la praticité des horaires est déterminante. Au cours des après-midi passées à questionner les usagers, plusieurs m'ont dit préférer le dimanche au samedi, plus minuté, généralement consacré aux activités des enfants et à des tâches domestiques comme les courses. Le dimanche, le public des bibliothèques flâne davantage, de l'avis même des bibliothécaires qui travaillent ce jour-là. On note également que pour 7% des répondants, il s'agit de voir du monde ; la bibliothèque apparaît aussi comme un lieu où rompre la solitude du dimanche. C'est donc logiquement que « l'ambiance du dimanche » arrive en seconde position des raisons pour lesquelles ce jour est privilégié.

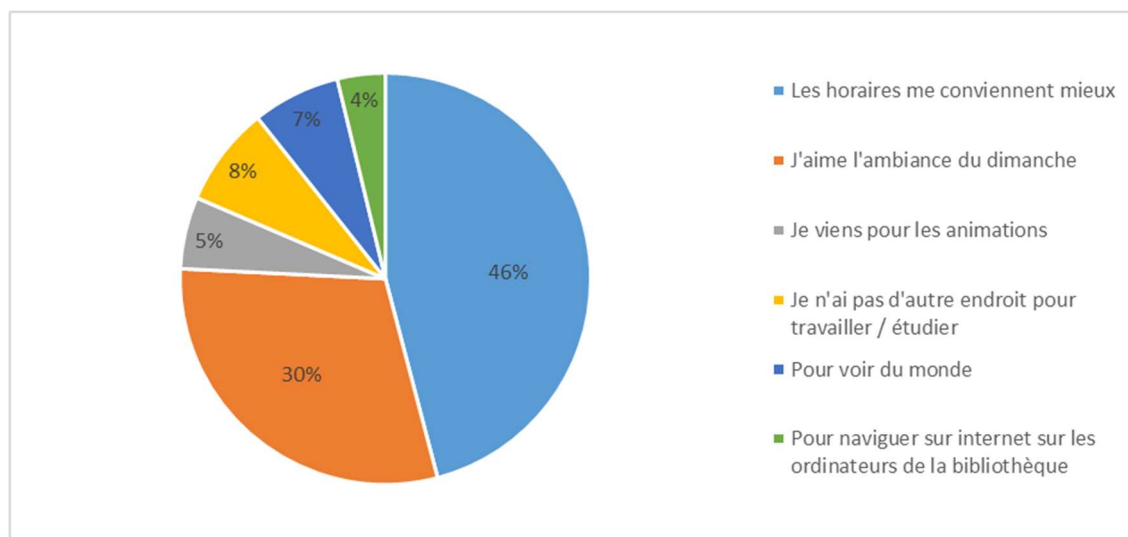


Figure 11 - Pour quelles raisons venez-vous à la bibliothèque le dimanche ? (Source : enquête Votre usage des bibliothèques le dimanche, 2022, Camille Ceysson)

Quelles sont les activités pratiquées dans la bibliothèque le dimanche ? Sans surprise, le prêt et le retour de document figurent en premier dans les activités (218 réponses), suivis par la lecture sur place, et le fait d'accompagner un enfant, ce qui corrobore l'observation des bibliothécaires qui déclarent que le dimanche, on vient avant tout en famille. Si l'on observe que travailler et étudier n'arrive qu'en quatrième position (46 réponses), il faut à nouveau relativiser les résultats de l'enquête en tenant compte du fait qu'une partie des questionnaires a été adressée par mail, à des abonné·es, éliminant de fait les publics étudiants et lycéens qui ne voient dans la bibliothèque qu'un espace de travail. Enfin, les activités relevant de la programmation culturelle (assister à une animation, participer à un atelier) apparaissent en bas du classement car il faut garder à l'esprit que parmi les

bibliothèques de l'échantillon, la majorité ne propose aucune action culturelle le dimanche.

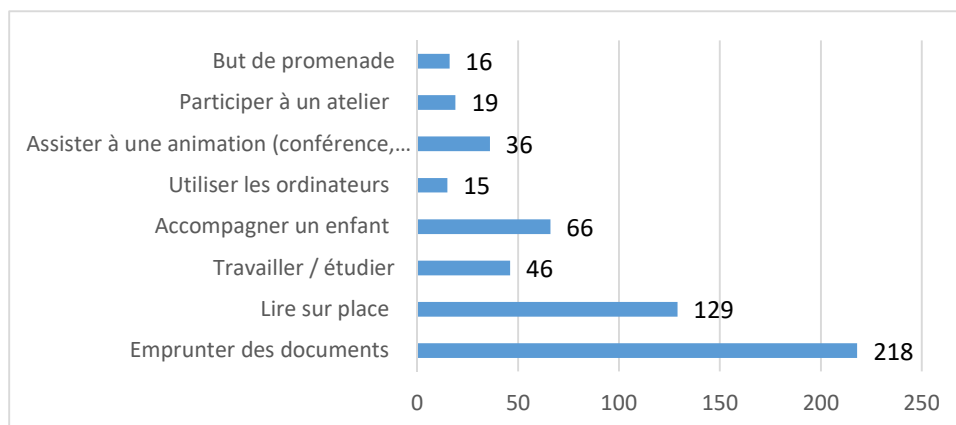


Figure 12 - Quelles activités pratiquez-vous à la bibliothèque ? (Source : enquête Votre usage de la bibliothèque le dimanche, 2022, Camille Ceysson)

Le questionnaire<sup>57</sup> comportait enfin une question ouverte, « *Aimeriez-vous trouver des services spécifiques en bibliothèque le dimanche, et lesquels ?* ». A cette question, facultative, 74 réponses<sup>58</sup> ont été enregistrées. Outre celles et ceux qui ne voient pas de différence entre le dimanche et la semaine et l'expriment, les remarques sont à grouper en 3 catégories : les horaires, les services de la bibliothèque et le manque d'animations le dimanche.

Dans la première catégorie, les usagers et usagères demandent une ouverture encore plus large de la bibliothèque le dimanche, particulièrement le matin : « *J'aimerais qu'elle soit ouverte le dimanche matin pour y aller en même temps qu'au marché* », « *Ouvert plus tôt le matin* », « *L'ouverture le matin manque, il n'y a que 2 jours ou c'est ouvert en matinée, en plus ça n'ouvre qu'à 10h. Ça pourrait être utile* ».

La deuxième catégorie de remarque concerne des caractéristiques dont l'usage ne se différencie pas le dimanche du reste de la semaine : accès au wifi, nombre de places de travail, impressions, disponibilité des documents... On peut voir ici des usager·es saisir l'opportunité de s'exprimer sur ce qui ne va pas dans leur bibliothèque.

Enfin, environ la moitié des réponses libres concernent directement l'animation de la bibliothèque le dimanche. Si quelques personnes regrettent qu'en venant le dimanche « *On rate les animations* », la plupart des demandes concernent des activités pour les enfants : « *Autour de la créativité, jeux collectifs avec animateur, spectacles gratuits jeune public, ateliers ludique autour des écrans, aide aux devoirs* », « *Ateliers pour les enfants / contes* », « *Des animations pour enfants, matin et après-midi.* », « *Une garderie ou des animations pour les plus petits* ». Les adultes ne sont pas en reste toutefois, avec des demandes qui se concentrent autour de conférences, d'ateliers, de clubs ou de concerts : « *Oui ! Atelier tricot, broderie, écriture* », « *Rencontre avec des auteurs, projections de films avec débats* », « *Un club de lecture, un prix littéraire des lecteurs* », et l'un des répondants indique toutefois : « *S'il y avait plus d'animation, ce serait parfait, mais on s'y plaît quand même* ». Enfin, plusieurs usager·es déplorent qu'il n'y ait pas de café ou au moins

<sup>57</sup> Voir annexe 3 – Questionnaire usager·es

<sup>58</sup> Voir annexe 5 – Résultats de l'enquête auprès des usager·es



de point d'eau, confortant la vision d'une bibliothèque où l'on passe du temps, et que l'on perçoit comme un espace convivial.

On le voit, les répondant·es à cette courte enquête semblent être des utilisateur·rices chevronné·es de la bibliothèque, qu'ils et elles fréquentent majoritairement depuis longtemps, comme une habitude de vie, et qui auraient fréquenté la bibliothèque un autre jour si celle-ci n'avait pas été ouverte le dimanche. Ce sont donc pour beaucoup des lecteur·rices autonomes, et le fonctionnement de la bibliothèque n'a pas beaucoup de secrets pour eux. Ils sont nombreux à venir en famille, pour profiter des collections, de l'ambiance mais aussi de l'espace de la bibliothèque dans le cas des lycéens et étudiants qui viennent travailler. Si, dans l'ensemble, les répondant·es avaient l'air satisfait de leur bibliothèque le dimanche, une partie d'entre eux souhaite y voir davantage d'animations en cette journée qu'ils choisissent parce qu'ils ont davantage de temps mais aussi pour son atmosphère particulière.

### 3. L'ouverture du dimanche, levier d'attraction des publics ?

Il est évidemment impossible de tirer des conclusions d'un si petit échantillon, aussi il pourra s'avérer utile de compléter cette approche d'enquêtes réalisées par les bibliothèques elles-mêmes auprès de leurs publics.

En 2010, l'agglomération de Montpellier mène une enquête de satisfaction<sup>59</sup> auprès de son public afin d'évaluer l'impact de l'ouverture du dimanche. Celle-ci fait apparaître que 29% des visiteur·ses du dimanche n'étaient jamais venus auparavant. Outre ces nouveaux venus, l'enquête révèle que les usager·es du dimanche viennent aussi plus fréquemment (59% vient une fois par semaine, contre 44% pour les visiteur·ses de la semaine, et sont plus souvent abonné·es (à 71% le dimanche contre 66% la semaine). Le dimanche a leur faveur (28% d'entre eux viennent tous les dimanches, 30% un dimanche par mois), et c'est peut-être aussi parce que ce sont des visiteur·ses qui prennent leur temps : 61% d'entre eux restent 2 à 4 heures.

A Rennes, aux Champs Libres, où une enquête similaire a été menée<sup>60</sup>, si la proportion d'usager·es venant une à plusieurs fois par semaine est la même en semaine et le dimanche (près de 60%), les usager·es du dimanche sont plus nombreux à venir une fois par semaine (35% contre 25% du public interrogé en semaine). Cette surreprésentation peut suggérer la possibilité de ne venir que le dimanche. Ici, les horaires sont cités comme une raison de venir à la bibliothèque pour 22% des personnes interrogées, contre 7% pour le public en semaine. Le dimanche, le public apparaît composé différemment : ainsi les personnes en recherche d'emploi viennent plus fréquemment en semaine (12% contre 6% le dimanche), idem pour les retraité·es. Quant à l'impression des bibliothécaires de voir un public plus familial dans la bibliothèque, il semble qu'il ne s'agisse ici que d'une impression. En effet, l'enquête démontre que le samedi et le mercredi, la proportion de familles est de 13%, contre 15% le dimanche, soit à peine plus.

---

<sup>59</sup> Amblard et Dulac, « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE Ouvrir les médiathèques le dimanche Pourquoi ? Comment ? », p.34

<sup>60</sup> Ibid. pp 36-37

Pourtant, l'impression d'un public familial est très vivace. A la bibliothèque Marguerite Yourcenar, à Paris, qui fait également partie de l'échantillon de mon enquête, les bibliothécaires décrivent le public du dimanche comme :

*« Un public familial mais aussi très « consommateur », ne possédant pas les codes et habitudes du public des bibliothèques et assez distinct de celui des autres jours de la semaine : il attend et oblige à une présence forte des personnels. De même il a fortement incité les personnels à revoir certains aménagements internes, en particulier à l'étage de la jeunesse. Cette description incite à penser qu'il s'agit en partie d'un public qui ne fréquentait pas auparavant les bibliothèques. »<sup>61</sup>.*

En 2008, cette affluence semblait corroborée par de nombreuses nouvelles inscriptions (10 579 pour 18 650 emprunteurs), toutefois, on peut aussi attribuer ces nouveaux abonnements à l'inauguration de la médiathèque elle-même. Il n'en reste pas moins qu'à Yourcenar, un petit pourcentage d'emprunteur·ses (4,4%) ne vient que le dimanche.

Peut-on voir dans l'ouverture du dimanche une solution pour capter les publics non réinscrit·es, comme le suggère Tempo territorial dans son guide méthodologique ? A ce titre, la récente enquête de 2020 menée par la direction du livre au Havre fournit plusieurs données intéressantes, puisqu'elle interroge également les non publics<sup>62</sup>. Ainsi, seuls 2% d'entre eux voient les horaires comme un levier qui pourrait les amener à fréquenter la bibliothèque à l'avenir. Et parmi les non réinscrit·es, il s'agit moins d'une question pratique que d'absence de besoin (à 78%), ou de changement de circonstances de vie, comme un déménagement ou l'arrivée d'un enfant (36%). La population anciennement estudiantine, qui représente 40% des non réinscrit·es interrogé·es, est particulièrement emblématique de ce point de vue. Quant aux usager·es, bien avant les horaires, ce qui les motive à venir à la bibliothèque, c'est d'abord l'ambiance (à 82%), suivie de l'offre culturelle (45%). La praticité des horaires ne concerne que 26% des répondant·es.

Dernier exemple, à Roubaix, où la bibliothèque avait déjà une amplitude horaire de 50 heures depuis 2015<sup>63</sup>, la Grand Plage ouvre désormais aussi ses portes le dimanche après-midi. Après 11 semaines d'exploitation, de septembre à décembre 2022, le premier bilan transmis par Esther de Climmer, directrice de la médiathèque, démontre que le public est au rendez-vous, notamment des événements culturels proposés le dimanche (850 personnes touchées) et ce dès l'ouverture.

---

<sup>61</sup> Amblard et Dulac, « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE Ouvrir les médiathèques le dimanche Pourquoi ? Comment ? », pp 46

<sup>62</sup> Chiffres aimablement fournis par le service de la lecture publique du Havre.

<sup>63</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

Il semble également que le dimanche offre l'opportunité à des habitant·es de quartiers plus périphériques de se rendre à la bibliothèque, notamment parce qu'il est alors plus facile de se garer en centre-ville. Néanmoins, la fréquentation semble fluctuer en fonction des propositions culturelles, mais aussi de leur capacité d'accueil, la médiathèque proposant de nombreux ateliers le dimanche. Là encore, le public observé prend son temps pour déambuler dans la médiathèque.

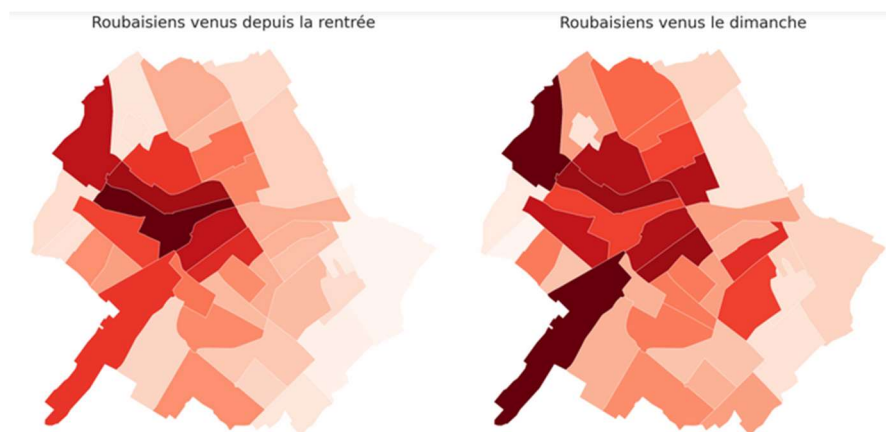


Figure 13 - Quartiers d'habitations des usager·es de la Grand Plage à Roubaix  
(Source : La Grand Plage / Esther de Climmer )

Il semble difficile de déterminer si le dimanche permet réellement d'attirer un public nouveau : à Paris comme à Montpellier, l'afflux de nouvelles inscriptions peut aussi être attribué à une campagne de communication importante qui accompagne l'inauguration d'un nouvel équipement, comme la bibliothèque Marguerite Yourcenar en 2008, ou la mise en place de nouveaux horaires comme à Montpellier. A Rennes, la fréquentation des familles ne semble qu'à peine plus importante le dimanche que le samedi ou le mercredi. Malgré tout, tous les professionnel·les rencontrés l'affirment, le public du dimanche est familial et étudiant avant tout. Ainsi, Yannick Gauvin<sup>64</sup>, adjointe-réseau au chef de bureau des Bibliothèques et de la Lecture de Paris, et anciennement à la bibliothèque Hélène Berr, décrit ainsi ce public :

*« On remarque que les enfants le dimanche viennent accompagnés de leurs deux parents (au lieu d'un seul le samedi), c'est aussi un lieu de rencontre entre voisins, où l'on se retrouve, l'aspect convivial est très important. [...] L'étage jeune public est très animé, très bruyant [...] Les gens ont plus de temps et prennent plus le temps ; les parents s'installent pour lire aux enfants par exemple. »*

Valérie Serre-Rauzet raconte de cette façon l'ouverture de la médiathèque Emile Zola le dimanche à Montpellier :

*« A l'ouverture de la bibliothèque, à 14h30 "c'est la ruée vers l'or", des étudiants pour les places de travail et les jeunes qui prennent possession des consoles vidéos. On est souvent obligés de faire preuve d'autorité pour éviter*

<sup>64</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

*les accidents. Les 30 premières minutes de l'ouverture sont assez intenses. Le public est donc à la fois étudiant et familial. »<sup>65</sup>*

Pour Déborah Turcheschi, bibliothécaire en secteur jeunesse à la bibliothèque Chalucet de Toulon, « *l'ambiance est très détendue, pas de stress, le public apprécie beaucoup.* ».

Il semble donc difficile d'en conclure que l'ouverture du dimanche attire un nouveau public, qui aurait été empêché jusque-là de fréquenter la bibliothèque en semaine. A travers ce portrait un peu impressionniste du public du dimanche, il ressort néanmoins quelques faits : la prédominance, au moins visuellement, de deux publics, les familles et les étudiant·es, au détriment d'autres publics plus présents en semaine comme les retraité·es, et l'existence, avérée par les professionnel·les comme le public d'une « ambiance du dimanche ». Si cette réalité est difficilement palpable, elle constitue pour beaucoup la valeur ajoutée du dimanche en bibliothèque. Il convient donc à présent, à travers des exemples concrets d'établissements, de comprendre un peu mieux ce phénomène, s'il constitue un service à part entière de la bibliothèque, et enfin quels sont les autres effets que cette ouverture peut avoir sur les bibliothèques, les bibliothécaires, et leur public.

## B. LE DIMANCHE EN ACTION

### 1. Quelles actions pour quels publics ?

#### *a) Des bibliothèques pionnières : Issy-les-Moulineaux et Montpellier*

Avant le lancement du Plan Bibliothèques, en 2016, certaines municipalités avaient déjà fait du dimanche un axe fort de leur politique du livre et de la lecture. C'est le cas à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et à Montpellier (Hérault), et dans les deux cas, il s'agit d'un projet impulsé par le politique.

A Issy-les-Moulineaux, environ 69 000 habitant·es<sup>66</sup>, le maire André Santini décide en 1994 que la médiathèque du centre-ville sera ouverte le dimanche. Selon Marion Nino, directrice des médiathèques :

*« C'était une manière assumée par le maire de canaliser toute une jeunesse de la ville vers la médiathèque grâce à l'ouverture du dimanche, et ainsi de pouvoir se passer d'une police municipale. »<sup>67</sup>*

Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer un programme d'action culturelle le dimanche, d'en faire une journée comme les autres. De fait, quand une nouvelle bibliothèque ouvre ses portes en 2009, en complément de la médiathèque de centre-ville, il est absolument impensable que ses portes soient fermées le dimanche. Aujourd'hui, les deux bibliothèques et le point lecture d'Issy-les-Moulineaux sont ouverts le dimanche toute la journée, et la programmation culturelle se concentre sur les mercredis, samedis et dimanches. Le dimanche de ma visite, la bibliothèque proposait ainsi un concert-lecture à 16h, avec la pianiste Dana Ciocarlie et la romancière Véronique Olmi. Si le samedi est

---

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Chiffres Insee 2015

<sup>67</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

la journée la plus fréquentée (environ 1 400 visiteur·ses chaque samedi<sup>68</sup>), le dimanche arrive juste après, avec une fréquentation à peine inférieure (en moyenne 1 200 visiteur·ses par dimanche). Comme dans toutes les bibliothèques visitées pour l'enquête, le public est jugé très familial, même si on note une importante présence des étudiants, qui viennent parfois de loin, « *du fin fond de Paris* »<sup>69</sup>, soit à plus d'une heure de transport, dans cette commune limitrophe de la capitale. Ici, la rareté des places en bibliothèque universitaire s'est faite particulièrement ressentir pendant les deux années de confinement.

*« Ça été très dur », témoigne Marion Nino. « Ces trois dernières années, avec les restrictions de jauge, la distanciation qui a fait qu'on a supprimé plus de 50%, peut-être les ¾ de nos places de travail. On a tout réinstallé en septembre [2022], et c'est vraiment la bouffée d'air. D'une manière générale, plus on se rapproche des examens, plus c'est tendu avec les étudiants, parce qu'ils ont besoin de place, et qu'on n'en a pas assez. [...] Il faut venir à 10h, 10h30, 11h au plus tard pour être sûr d'avoir une place pour la journée. »*

A Issy-les-Moulineaux, à proximité du quartier d'affaires de la Défense et près des sièges sociaux de grandes entreprises, la bibliothèque a d'emblée été pensée avec cette fonction en ligne de mire. La médiathèque centrale, inaugurée en 1994, propose dès l'origine une offre d'autoformation, inspirée par la BPI<sup>70</sup>, deux salles dédiées à l'apprentissage des langues, et un mobilier équipé de prises électriques, et ce alors même que l'usage de l'ordinateur portable n'est alors pas très répandu.

Seconde originalité : avec une telle antériorité dans l'ouverture le dimanche, le réseau des bibliothèques d'Issy-les-Moulineaux a formé plusieurs générations de lecteur·rices. Les bibliothèques sont ainsi les établissements les plus fréquentés de la ville, devant les piscines ou la mairie, avec près de 450 000 visiteur·ses par an. Engagées dans une démarche qualité depuis trois ans, les bibliothèques du réseau mènent l'enquête auprès du public pour mieux le connaître.

*« Quand on parle avec le public adulte, on se rend compte qu'énormément d'entre eux ont fréquenté l'établissement quand ils étaient jeunes [...] En fait, la médiathèque centre-ville à Issy les Moulineaux c'est un établissement très bien implanté, ça fait 30 ans qu'elle est là, les gens sont nés avec. Les vacataires qui viennent nous disent « moi je venais quand j'étais petit avec mes parents », donc c'est un établissement dont le fonctionnement est très bien intégré par la population. »*

Aujourd'hui, la médiathèque centrale d'Issy-les-Moulineaux projette d'élargir encore ses horaires d'ouverture, avec des moyens supplémentaires. Or, la fréquentation importante des établissements du réseau, y compris le dimanche, lui assure des relais politiques et la conservation de ses moyens. Ainsi, le budget d'acquisition est de l'ordre de 4 euros en moyenne par habitant, contre 2 euros pour la moyenne habituellement observée<sup>71</sup>. Pour Marion Nino, la question est moins la composition du public que la fréquentation de la bibliothèque :

*« Je crois que c'est un faux problème, est-ce qu'on arrive à attirer un nouveau public [le dimanche] ou pas. En fait, on ne se demande pas si certains*

<sup>68</sup> Chiffres aimablement fournis par Marion Nino.

<sup>69</sup> Voir annexe 1 – liste des entretiens menés

<sup>70</sup> <https://www.enssib.fr/base-constructions-bibliotheques/mediatheque-centrale-dissy-les-moulineaux>

<sup>71</sup> <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/budget-dacquisition-et-ratio-par-habitant>

*jours notre ouverture permet d'attirer un nouveau public ou pas. Pour moi, la question c'est de savoir s'il y a du public ce jour-là, et s'il est nombreux. Et s'il est suffisamment nombreux pour justifier les investissements qu'implique l'ouverture du dimanche. Parce que ça coûte cher. Et on ne se demande pas si ouvrir le samedi ça fait venir un nouveau public.»<sup>72</sup>*

A Montpellier, environ 278 000 habitant·es<sup>73</sup>, l'ouverture de la médiathèque Emile Zola en 2000 amorce une réflexion sur les horaires d'ouverture. Une large enquête de public, menée en partenariat avec la BPI est lancée, visant à connaître les souhaits du public en matière d'horaires. Ce grand chantier aboutit en 2008 à l'ouverture de la médiathèque centrale Emile Zola, avec un fort soutien du maire de l'époque, Georges Frêche. En 2010, une enquête détermine que 29%<sup>74</sup> des visiteur·ses du dimanche n'étaient jamais venus auparavant. En 2018, les nouvelles inscriptions représentaient environ 22% des abonnements enregistrés le dimanche<sup>75</sup>. En 2018-2019, dernière saison de référence avant la crise sanitaire, le nombre moyen d'entrées le dimanche s'élevait à 2 617 et le nombre de prêts à 2 859, ces deux variables étant en augmentation constante depuis la première année d'ouverture le dimanche<sup>76</sup>. Si le jour le plus fréquenté de la semaine est le samedi (3 900 visiteur·ses en moyenne), la fréquentation est plus dense le dimanche puisque la médiathèque n'est ouverte que pendant quatre heures, de 14h à 18h. Ici, la sociologie des publics est très différente d'Issy-les-Moulineaux, puisqu'il s'agit d'un territoire où le taux de pauvreté atteignait 26% en 2020, contre 13,9% au niveau national<sup>77</sup>.

L'accent a été mis sur l'action culturelle, et le dimanche n'y est pas non plus un jour comme les autres. « *C'est un moment festif* », explique Valérie Serre-Rauzet<sup>78</sup>, conservatrice adjointe à la médiathèque Emile Zola. Pour Gilles Gudin de Vallerin, conservateur général, directeur du réseau des bibliothèques de Montpellier au moment de l'extension des horaires d'ouverture :

*« L'ouverture le dimanche ne peut être comparée aux autres jours de la semaine, car le dimanche est le jour de repos, le jour consacré à la famille, aux loisirs. Ouvrir le dimanche permet donc de proposer à la population un accès gratuit à la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation un jour où la majorité de la population dispose de temps libre ».*<sup>79</sup>

Aujourd'hui, la médiathèque Emile Zola, à laquelle a été adjointe en 2020 la bibliothèque Federico Fellini propose un programme d'animation varié le dimanche : expositions, ateliers, club de lecture, projections, sieste musicale, lecture pour les plus petits... Pour Valérie Serre-Rauzet, le dimanche,

*« On a un public qu'on ne voit jamais autrement. Un public de séjournateurs différents de la semaine. Le public familial est là, on apporte aussi*

---

<sup>72</sup> Voir annexe 1 – liste des entretiens menés

<sup>73</sup> Chiffres Insee 2015

<sup>74</sup>

<sup>75</sup> Chiffres aimablement fournis par Valérie Serre-Rauzet, médiathèque Emile Zola, Montpellier

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Chiffres Insee 2020 : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-34172#tableau-REV\\_G1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-34172#tableau-REV_G1)

<sup>78</sup> Annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>79</sup> « Les mardis de Tempo - Ouvrir les médiathèques le dimanche » (Tempo Territorial, 25 janvier 2011). <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56573-les-mardis-de-tempo-ouvrir-les-mediathèques-le-dimanche.pdf>

*quelque chose aux étudiants, même si ce n'est pas notre cible prioritaire. On a quand même une part non négligeable du public qui est là tous les jours (personnes âgées qui viennent lire le journal, SDF, étudiants) ».*<sup>80</sup>

La conservatrice insiste surtout sur la qualité de la relation à l'utilisateur qui s'installe le dimanche :

*« Le public est plus détendu, la relation est détendue, on a beaucoup moins de conflits. La temporalité est différente, on a le temps d'instaurer un rapport de qualité. [...] Du point de vue de l'utilisateur, manifestement ils y trouvent leur compte, on est plus dans l'échange. C'est intéressant du point de vue de la relation ».*

Cette qualité de service peut-elle permettre de définir l'ambiance du dimanche, qui semble être l'une des raisons principales à venir en bibliothèque ce jour-là ?

### ***b) L'expérience des Premiers Dimanches aux Champs Libres***

Traiter le dimanche comme un jour à part, festif, une bifurcation par rapport au rythme habituel, fut pendant trois saisons la philosophie des Premiers Dimanches aux Champs Libres. Inaugurés en 2005, les Champs Libres à Rennes (environ 215 000 habitant·es<sup>81</sup>) regroupent une bibliothèque sur six niveaux, le Musée de Bretagne et l'Espace des Sciences sous une direction commune. Dès l'origine, la bibliothèque est ouverte le dimanche, en cohérence avec les autres structures avec lesquelles elles partagent le bâtiment, et ce toute l'année (à l'exception des mois de juillet et d'août, où un seul espace de la bibliothèque est accessible le dimanche, l'espace Vie du citoyen, où l'on trouve la presse et des ordinateurs en libre accès). Après près de 18 ans d'ouverture dominicale, le dimanche est désormais le jour le plus fréquenté de la semaine pour les Champs Libres, avec 2 600 visiteur·ses en moyenne<sup>82</sup>, et ce même si, depuis cinq ans, les bibliothèques universitaires pratiquent une ouverture tournante, détournant en partie le public étudiant de la bibliothèque municipale. Auparavant, leur présence, en grand nombre, pouvait créer des conflits d'usages.

De 2013 à 2017, l'équipe dirigeante des Champs Libres décide de proposer une carte blanche, un dimanche par mois, aux équipements culturels de Rennes et de sa métropole. Pendant trois ans vont se succéder, 6 à 8 dimanches par saison, les équipes artistiques de l'Opéra de Rennes, du Triangle, scène conventionnée danse de Rennes, de l'Orchestre symphonique de Bretagne, de festivals comme Yaouank (dédié aux musiques traditionnelles bretonnes) ou la Route du Rock, ou encore des compagnies comme Ay Roop, compagnie de cirque contemporain, ou l'Armada productions, producteur de spectacle jeune public. Le temps d'un dimanche, les équipes de ces structures étaient invitées à investir le bâtiment dans ses moindres recoins, y compris la bibliothèque. Pour Sarah Toulouse, conservatrice aux Champs Libres, il s'agissait « *d'assumer, en théorie, tous les conflits d'usage qui pourraient avoir lieu* »<sup>83</sup>, avec l'objectif espéré de voir se croiser les publics. Entendre le chœur des esclaves de *Nabucco* dans le grand escalier du hall, ou des circassiens faire du trapèze tout en venant chercher des livres pour la semaine

---

<sup>80</sup> Annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>81</sup> Chiffres Insee 2015

<sup>82</sup> Chiffres de fréquentation aimablement fournis par Sarah Toulouse, Les Champs Libres, Rennes

<sup>83</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

devient possible. Si l'expérience attire effectivement un public différent, qui ne fréquente pas la bibliothèque habituellement, la tentative de croisement des publics n'est pas concluante : avec l'affluence, le public habitué de la bibliothèque ne parvient parfois plus à accéder aux services habituels. Le bâtiment, dont la jauge maximale est parfois atteinte lors de ces manifestations, doit fermer ses portes aux nouveaux entrants afin de réguler le flux. « *Il y a un public qui vient pour la bibliothèque ce jour-là, or on finissait par chasser notre propre public* » confie Sarah Toulouse.

Dès la première saison, les équipes de la bibliothèque alertent sur le rythme trop soutenu de cette programmation. D'autant plus qu'avec le jeu de l'organisation du travail en équipes, la coordination des Premiers Dimanches pour la bibliothèque retombe systématiquement sur la même équipe. Pour Sarah Toulouse « *par moments, cela a presque trop bien marché ! Même si cela a été un apprentissage de comment faire vivre le bâtiment* ». <sup>84</sup> Après trois saisons, l'expérience des Premiers Dimanches se conclut, sans avoir vraiment fait l'objet d'une évaluation. Pour la bibliothèque, qui connaissait déjà le dimanche un taux de fréquentation important, le public des Premiers Dimanches n'est pas devenu habitué de la bibliothèque. On n'observe pas ces jours-là de hausse des nouvelles inscriptions. Pour Sarah Toulouse, qui insiste sur une nécessaire soutenabilité de l'action culturelle par les équipes, les Premiers Dimanches ont donné lieu à de très belles choses, de belles rencontres artistiques, mais il s'agissait davantage de faire connaître les partenaires invités que le bâtiment. C'est peut-être le fait du parcours de Roland Thomas, alors à la tête des Champs Libres : homme de théâtre, il était passé par la MC2, Maison de la Culture de Grenoble, le théâtre le Volcan au Havre ou encore la compagnie Royal de Luxe à Nantes avant d'arriver aux Champs Libres. Aujourd'hui, la programmation culturelle le dimanche à la bibliothèque des Champs Libres se limite à un festival littéraire, Jardins d'Hiver, qui se déroule sur un week-end entier, et au Festival des Sciences.

Si cette expérience d'animation partenariale, qu'on pourrait qualifier de maximaliste, n'a pas été concluante en termes d'attraction de publics nouveaux, l'équipe de la bibliothèque des Champs Libres en a tiré des enseignements. Aujourd'hui, la bibliothèque fonctionne le dimanche comme un jour de semaine, sans programmation culturelle particulière, mais l'ensemble des services sont accessibles. Les croisements de public existent à l'intérieur du bâtiment, entre les institutions qui l'occupent. Ainsi, selon Sarah Toulouse, la gratuité des collections permanentes du musée de Bretagne contribue à la fréquentation de la bibliothèque. De la même manière, on peut observer le public de l'Espace des Sciences, plutôt familial, déambuler dans la bibliothèque entre les séances du planétarium. Depuis deux saisons, la direction de l'établissement a d'ailleurs demandé à la bibliothèque de développer une offre en direction de ce public spécifique, ce qui a abouti par exemple à la création d'un jeu « *cherche et trouve* » pendant la saison estivale, qui fait découvrir les espaces de la bibliothèque.

Au Havre, Nathalie Beaufort-Lamy<sup>85</sup>, coordinatrice de la médiation culturelle pour le réseau de lecture publique insiste sur la nécessaire adéquation entre l'offre culturelle dans la bibliothèque et le public :

*« On réfléchit toujours au meilleur jour. Je vais prendre un exemple dans les derniers projets qu'on a fait, le Week-end à buller, y a eu un moment où on*

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> Ibid.



*a eu une conférence sur la question de la rémunération des auteurs, et là on l'a faite plutôt le samedi après-midi, à 15h30 je crois. C'est parce que là on attendait un public adulte, un peu plus averti on va dire. ».*

De ces expériences pionnières, il convient de reconnaître qu'elles ont indéniablement trouvé leur public, le dimanche faisant partie des jours les plus fréquentés de la semaine. L'extension des horaires d'ouverture répond donc à un besoin du public, qui y trouve une ambiance différente, plus calme, des rapports plus apaisés entre les professionnel·les et les usager·es. Si les bibliothèques de Montpellier et Issy-les-Moulineaux ont choisi de mettre l'accent sur l'action culturelle, de faire du dimanche une fête, la bibliothèque des Champs Libres à Rennes n'a pas perdu de fréquentation suite à l'arrêt des Premiers Dimanches. Dans ce dernier cas, il est à souligner que l'organisation de la manifestation n'émanait pas de la bibliothèque. Si le public répond bien présent, à quoi peut également servir l'ouverture des bibliothèques le dimanche ? Et si l'ouverture semble se suffire à elle-même, pourquoi proposer un programme d'action culturelle ce jour-là ?

## **2. L'action culturelle le dimanche, un objet structurant ?**

### ***a) La bibliothèque comme havre : le réseau de Plaine-Commune et le Grand M à Toulouse***

Concevoir la bibliothèque comme un lieu où se retrouver n'est pas toujours allé de soi. Si le concept de troisième lieu émerge dans les années 1980 avec Ray Oldenburg, qui le définit comme un espace intermédiaire entre le travail et le domicile, un lieu neutre favorisant l'égalité entre les individus, l'idée n'a été adoptée par les bibliothèques que dans les années 2010, à la faveur du mémoire de Mathilde Servet sur le sujet<sup>86</sup>. A la différence d'autres lieux culturels, dont la programmation peut être polarisante, ou intimider car elle implique d'avoir un capital culturel préalable, les bibliothèques sont beaucoup plus neutres, du fait même de la pluralité de leurs collections, et de la diversité des activités proposées. D'autre part, la diffusion de la notion de droits culturels, jusque dans la loi bibliothèque de décembre 2021<sup>87</sup>, encourage le développement de bibliothèques comme autant de « *living-room de la cité* » pour employer la formule de Dominique Lahary<sup>88</sup>. Dans cette vision de la bibliothèque, il est d'autant plus important que celle-ci soit largement ouverte, et c'est le choix qui a été fait par certaines municipalités, particulièrement dans les quartiers relevant de programmes de politique de la ville.

A Toulouse, (environ 470 000 habitant·es<sup>89</sup>), le réseau compte 19 médiathèques, dont deux sont ouvertes le dimanche. Outre l'équipement tête de réseau, la médiathèque José Cabanis, qui propose chaque dimanche une programmation culturelle riche et variée, une seconde médiathèque, le Grand M, ouvre ses portes le dimanche. Située dans un quartier prioritaire de la politique de

---

<sup>86</sup> Servet et Desrichard, « Les bibliothèques troisième lieu ».

<sup>87</sup> LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

<sup>88</sup> Amandine Jacquet, Bibliopathe, et Anne Verneuil, *Bibliothèques troisième lieu*, 2e édition revue et augmentée, Collection Médiathèmes 14 (Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France, 2017).

<sup>89</sup> Chiffres Insee 2015

la ville, le Grand Mirail, où le taux de pauvreté atteint 49%,<sup>90</sup> la médiathèque le Grand M a été construite en 2012 avec la volonté de développer une offre culturelle de proximité, comparable à celle de la médiathèque José Cabanis, et de créer un équipement structurant pour le quartier. Dès le début du projet, il est établi que la bibliothèque sera ouverte le dimanche, de 14h à 18h. Pour Coline Renaudin, chef de service action culturelle, médiation et accessibilité, qui travaille à la médiathèque José Cabanis, en centre-ville, les deux équipements n'ont pas le même rôle :

*« Je pense que ces bibliothèques dans les quartiers politiques de la ville, notamment le dimanche, ça permet d'établir un lien social, qu'il y ait autre chose que la rue pour avoir une vie sociale. Ici à José Cabanis, il y a des cinémas, des restaurants, des choses qui permettent d'avoir une activité le dimanche, encadrée, mais dans le quartier du Mirail, il n'y a que la médiathèque, elle a un rôle social énorme, le dimanche plus que les autres jours [encore]. »*

Outre le public familial et étudiant que l'on retrouve le dimanche dans les médiathèques, on retrouve au Grand M des enfants venant seuls, comme l'explique Cécile Clarac qui en est la responsable :

*« C'est une fréquentation très concentrée, avec un public de séjournateurs qui vient et reste toute l'après-midi. C'est un public familial, avec des enfants qui viennent seuls ou en groupe, c'est leur lieu de rencontre ou d'occupation, c'est un lieu de vie, de rencontre. »*

Coline Renaudin renchérit :

*« Le dimanche c'est vraiment un temps pour les familles et les enfants, et on s'en est rendu compte au moment du pass sanitaire : il y avait beaucoup de familles qui n'étaient pas vaccinées, la fréquentation de [la médiathèque Grand M] a beaucoup souffert. On s'est rendu compte que tous ces jeunes qui fréquentaient la bibliothèque en temps normal, les ados, étaient dans la rue ».*

Le rôle de tiers lieu de la bibliothèque est ici exemplaire. Mais des conflits d'usage peuvent être possibles entre les étudiant·es et lycéen·es venu·es travailler, les adultes qui utilisent les ordinateurs et un peuple d'enfants qui peuvent être turbulents. L'action culturelle agit alors comme une soupape. Il s'agit parfois, pour les professionnel·les, de proposer au débotté une activité à des enfants qui commencent à tourner en rond. Improviser une médiation autour d'un jeu, ouvrir l'auditorium pour désengorger les espaces et proposer une projection : si l'équipe du Grand M a un programme d'action culturelle programmée le dimanche, elle ne s'interdit pas une forme de souplesse pour canaliser ce public d'enfants seuls.

De la même façon, l'équipe dispose de deux agents de régulation, des médiateurs professionnel·les, qui sont présents deux dimanches par mois (à la différence du reste de l'équipe qui travaille un dimanche par mois et tourne en fonction des dimanches). Composé d'un agent titulaire et d'un vacataire qui exercent en binôme, leur rôle est de faire baisser les tensions dans la bibliothèque. Il est donc très important que ceux-ci soient des figures aisément identifiables, connues du public, présentes régulièrement, pour tisser un lien de confiance avec les usagers et usagères du quartier. Ce sont d'ailleurs souvent des personnes issues du quartier. La médiathèque Grand M semble être, dans le quartier, une force de pacification, et en

---

<sup>90</sup> <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/31555>

particulier durant les deux dernières années, comme l'explique encore Cécile Clarac :

*« Pendant la crise sanitaire, la bibliothèque a rouvert assez rapidement, après un mois de juin où elle pratiquait le click and collect. Beaucoup d'enfants étaient livrés à eux-mêmes, avec une aggravation de certaines situations, un basculement dans la délinquance plus rapide que d'habitude, et des familles qui se sont repliées sur elles-mêmes. »*

Le réseau de Plaine-Commune, intercommunalité de Seine-Saint-Denis qui regroupe neuf villes (440 000 habitant·es)<sup>91</sup>, et 21 bibliothèques, a choisi d'ouvrir la moitié d'entre elles le dimanche, pour que chaque commune dispose d'une bibliothèque ouverte en fin de semaine. Dans le département le plus jeune du pays (36% de moins de 30 ans)<sup>92</sup>, mais aussi le plus pauvre de France métropolitaine (27% de taux de pauvreté), la demande a émané du politique, qui souhaitait que les bibliothèques proposent un temps dédié aux familles et à la réussite académique des étudiant·es sur le territoire. Ouvertes depuis un an, les bibliothèques ont fait le plein, selon Marion Giuliani, directrice du Pôle Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine des médiathèques de Plaine Commune, en particulier auprès du public étudiant, qui a été le premier à se déplacer. Dès le démarrage, le choix a été fait de proposer l'ensemble de services, y compris l'action culturelle, *« l'idée directrice était d'offrir la même continuité de services que la semaine »*, explique Marion Giuliani. Ici, les animations programmées à l'avance sont un moyen de détourner les enfants, dont un certain nombre viennent seuls, des ordinateurs. En effet, c'est autour de l'usage du numérique que se nouent la plupart des conflits d'usage le dimanche. Le temps d'utilisation étant limité à une heure, il n'est pas rare que les enfants tentent de resquiller, ou que des adultes peinent à comprendre que leur temps d'utilisation des ordinateurs soit le même que celui d'enfants.

*« Les bibliothécaires peuvent être amenés à sortir un jeu de société, inviter à aller faire un tour dehors, voire discuter pour désamorcer une situation. La capacité à se réguler des enfants est celle d'un enfant, il faut parfois les aider. Parfois c'est juste discuter avec lui, parce que l'après-midi peut être un peu longue. »* ajoute Marion Giuliani.

On le voit, l'action culturelle développée par les professionnel·les le dimanche conforte la dimension de troisième lieu des bibliothèques, particulièrement dans les quartiers sensibles. Ainsi que l'écrit Mathilde Servet :

*« Respect, tolérance, ouverture et bienséance y sont tacitement de mise. Les troisièmes lieux neutralisent ainsi les comportements déviants, tout en offrant la possibilité de se décharger d'émotions négatives. »*<sup>93</sup>

La bibliothèque troisième lieu favorise le voisinage de contenus très différents, la diversité des pratiques, en témoignent le foisonnement d'atelier autour du Do It Yourself que peuvent proposer les médiathèques de Plaine-Commune par exemple.

Mais pour qu'une offre d'action culturelle riche et variée se développe, il faut des équipes formées à la médiation, et adaptables quand les circonstances et le public

---

<sup>91</sup> Chiffre Insee 2015

<sup>92</sup> Chiffre Insee 2017

<sup>93</sup> Mathilde SERVET, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010, n° 4, p. 57-63.  
En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> ISSN 1292-8399.

l'exigent. Or, pendant longtemps, par exemple à Issy-les-Moulineaux comme en témoigne Marion Nino, l'action culturelle a été le fait des agents encadrants. Avec une attente croissante sur les dimanches, journées où les équipes ne sont pourtant pas au complet, comment gérer des équations difficiles en termes de ressources humaines ?

***b) Le travail du dimanche comme élément de management : les exemples du Havre et de Pau***

L'organisation d'actions culturelles, qu'il s'agisse de l'accueil d'artistes pour un spectacle, d'un conférencier, d'une lecture pour les plus petits ou d'un atelier, est une activité très gourmande en ressources humaines, et ne peut pas être automatisée à l'inverse d'autres tâches d'accueil comme le prêt / retour ou les inscriptions, qui peuvent en partie être réalisées en ligne. La programmation culturelle demande un temps de programmation en amont, de trois à six mois en général, pour prendre en compte les délais incompressibles imposés par la communication (validation des supports, impression...). A cela s'ajoutent les temps de conception, et enfin d'organisation pratique de l'événement : préparer le déroulement d'un atelier, s'assurer de la disponibilité d'un espace, des fournitures nécessaires... Or, le dimanche, les bibliothèques fonctionnent souvent en effectif réduit. Les professionnels interrogés dans le cadre de mon enquête indiquent qu'à 45,5 %, les bibliothèques fonctionnent avec une proportion de moins de 50% d'agents titulaires et contractuels. Pour 30% d'entre elles, cette proportion descend à moins de 25%, le reste de l'équipe étant composée de vacataires, étudiant·es la plupart du temps, dont les tâches sont limitées au prêt/retour ou au rangement. Dans ces conditions, il devient difficile de mettre en place des actions qui s'inscrivent dans un temps plus long que la seule journée du dimanche. Néanmoins, certaines bibliothèques contournent cet obstacle et ont fait de l'engagement dans l'action culturelle un véritable outil de management.

A Pau, environ 78 000 habitant·es<sup>94</sup>, la médiathèque André Labarrère, inaugurée en 2013, est ouverte le dimanche matin depuis 2019. A l'origine, la demande émane du politique, qui souhaite dynamiser le centre-ville. « *La municipalité a pour objectif de créer un nouvel axe culturel avec une salle de spectacle, le Foirail, et ainsi de créer un flux de circulation. C'est dans la continuité de la vie culturelle du centre-ville de Pau* », explique Gaétan Lemaitre<sup>95</sup>, chef de service adjoint au service Développement de la Lecture Publique. Dans cette perspective, la médiathèque doit mettre en place une programmation culturelle pour participer à ce projet.

*« La programmation s'est élaborée empiriquement, en observant ce qui marchait et ce qui ne marchait pas. La programmation du dimanche échappe aux thématiques établies sur l'année, [et répond] plutôt à une politique du "one shot", marquée par l'événementiel. Elle est devenue lisible et attendue, structurée autour d'un concert à 11h le dimanche matin, essentiellement mettant en valeur la scène locale. »* complète Stéphane Andrieu<sup>96</sup>, chargé de l'action culturelle du réseau des médiathèques.

---

<sup>94</sup> Chiffre Insee 2015

<sup>95</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>96</sup> Ibid.

Comme de nombreuses structures de lecture publique, le réseau de Pau a opté pour le principe du volontariat pour le travail du dimanche, assorti d'une gratification financière. Les agents sont aussi sollicités pour proposer des médiations le dimanche, et ce quel que soit leur catégorie d'emploi, ou même leur établissement de rattachement. En effet, l'ensemble des agents du réseau (117 pour 8 médiathèques et 13 points lectures) sont appelés à être volontaires pour l'ouverture de la médiathèque centrale André Labarrère le dimanche. De 40 volontaires (sur 117 agents) au début du projet, on est aujourd'hui passé à 70 agents disponibles le dimanche. Les agents titulaires ou contractuel·les sont ainsi mobilisés le dimanche sur les tâches d'accueil et d'action culturelle, tandis que les contractuel·les s'occupent du prêt / retour et du rangement.

Tous les agents, quelle que soit leur poste peuvent donc faire des propositions d'animation ou d'ateliers, à condition de les prendre en charge lors de leurs dimanches de présence. Ces propositions sont ensuite remontées au coordinateur, Stéphane Andrieu, qui part ailleurs s'occupe de programmer les concerts et conférences qui ont également lieu le dimanche.

*« Les agents peuvent choisir l'activité qu'ils veulent animer ou à laquelle ils veulent participer, et donc faire des propositions d'action culturelle. Beaucoup voient ça comme une respiration dans leur pratique quotidienne. »* ajoute Gaétan Lemaitre.

C'est aussi l'occasion de travailler avec des collègues d'autres établissements avec lesquels on ne travaille pas au quotidien. A la tête du réseau, la participation au travail du dimanche est considérée comme un outil de management des compétences, car il y a un enjeu de formation et de professionnalisation. Pour un certain nombre d'agents qui ne sont pas bibliothécaires à l'origine, et qui ont fait l'objet d'un reclassement, c'est l'occasion de valoriser des compétences acquises au cours d'une vie professionnelle précédente, mais aussi d'en acquérir de nouvelles. *« Il y a un vrai enjeu à "apprendre un métier en le faisant". Cela s'accompagne d'un gros effort de formation. »* complète Gaétan Lemaitre. A cela s'ajoute une valorisation, financière du volontariat. Ainsi, les agents de catégorie B et C volontaires pour travailler le dimanche bénéficient, outre une rémunération en heures supplémentaires, une majoration de l'IFSE, composante principale du RIFSEEP. Dans les faits, cela se traduit par une prime mensuelle dont le montant s'élève à 137 euros brut pour les agents de catégorie C et 160 euros brut pour les agents de catégorie B, à laquelle s'ajoutent les heures supplémentaires.

Le travail le dimanche est enfin un outil pour renforcer la cohésion du réseau. Pour les agents qui ne travaillent pas toute l'année au sein de l'équipement central, la médiathèque André Labarrère, c'est l'occasion de découvrir des manières de faire différentes, et d'apporter avec eux leurs savoir-faire. Mais, pour Gaétan Lemaitre, il y a aussi

*« Un sentiment d'émulation à être intégré dans le réseau. D'ailleurs cela s'accompagne d'une homogénéisation de la programmation culturelle, et en retour d'une meilleure identification aux actions du réseau ».*

A Bordeaux, où la bibliothèque Mériadeck, l'une des plus grandes bibliothèques de France, fait figure de vaisseau amiral en comparaison des autres établissements du réseau, un fonctionnement similaire a permis de recréer de la cohésion là où une dichotomie pouvait exister entre les plus petites bibliothèques et la tête de réseau. L'ensemble des agents du réseau participent à l'ouverture de la bibliothèque centrale. *« Mériadeck c'est une bibliothèque qui est centrale dans la*

ville, qui est au croisement des transports en commun, et puis qui est très grande donc qui a toute légitimité à ouvrir. » indique Yoann Bourion<sup>97</sup>, directeur de la lecture publique et des médias culturels à Bordeaux.

A la bibliothèque Oscar Niemeyer du Havre (environ 173 000 habitant·es)<sup>98</sup>, ouverte le dimanche depuis 2015, les agents sont aussi invités à proposer des médiations, et une dynamique se met en place dans la bibliothèque. Ainsi, sur 46 agents, 38 sont volontaires pour travailler le dimanche.

*« Nous, régulièrement, toutes les 3 semaines, on fait des points qu'on appelle des points info pour associer les collègues à nos projets. Justement le fait d'associer, d'impliquer, et de faire que certains collègues des pôles documentaires soient impliqués dans le montage de projet, parce que eux, ils vont associer aussi d'autres collègues des autres pôles [...] Ça veut dire que tout le monde monte en compétence, ça veut dire que les autres des pôles documentaires voient ça, et vont s'associer, quel que soit leur grade »* explique Nathalie Beaufort-Lamy, coordinatrice de la médiation culturelle du réseau.

L'appétence pour la médiation, encore plus que l'expérience de celle-ci, devient un élément déterminant dans le recrutement des agents. Néanmoins, si la transversalité des compétences semble centrale, dans un système hiérarchisé, avec des catégories et des cadres d'emploi relativement rigides, la question de l'avancement peut se poser. S'il est possible de valoriser l'engagement dans l'action culturelle financièrement par le biais de l'IFSE, et de favoriser l'inscription au tableau d'avancement, cela n'est en aucun cas un moyen garanti de promotion des agents. Nathalie Beaufort-Lamy reconnaît volontiers que cela peut être source de frustration chez certains agents, qu'elle s'efforce d'accompagner au mieux.

A travers ces derniers exemples, l'ouverture des bibliothèques le dimanche apparaît indéniablement comme un axe de modernisation des bibliothèques. Tout d'abord, quelle que soit l'offre, il semble qu'à de rares exceptions près, ces extensions d'horaires d'ouverture au dimanche fonctionnent, signe qu'il y a un intérêt du public, et ce malgré la spécificité que revêt encore le dimanche dans l'esprit des français. Mais surtout, il y a une attente du public, ce dont témoignent les professionnel·les interrogé·es. Pour Stéphane Andrieu, à Pau :

*« Il y a un public qui vient tous les dimanches, et notamment des seniors, car ce n'est pas évident pour eux d'aller au concert le soir, et là c'est gratuit. Le public est fidélisé sur cette journée, pas pour utiliser les collections, mais ça ne veut pas dire qu'il ne revient pas dans la semaine pour cette utilisation précise ».*

L'ouverture des bibliothèques le dimanche revêt une seconde dimension, plus symbolique. L'ouverture du dimanche apparaît comme un progrès qualitatif, qui ne répond pas nécessairement à un besoin. S'il semble difficile d'être absolument catégorique sur le pouvoir d'attraction du dimanche sur un nouveau public, il n'en reste pas moins que l'ouverture dominicale contribue à l'image d'accessibilité de la bibliothèque. Dans les bibliothèques de quartiers sensibles, comme à Toulouse ou dans le réseau de Plaine-Commune, l'établissement est perçu comme un espace de loisir, « *a home away from home* », particulièrement pour les plus jeunes et celles et

---

<sup>97</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>98</sup> Chiffres Insee 2015

ceux dont les habitats sont exigus ou inconfortables. En ce sens, l'ouverture du dimanche contribue à l'installation dans le paysage de bibliothèques qui sont véritablement des troisièmes lieux, en ce qu'ils en portent les caractéristiques suivantes<sup>99</sup> : un espace neutre, vivant, accessible et largement ouvert, confortable, où l'on va retrouver des habitués, facilitant un mode d'affiliation plus occasionnel et informel.

C'est ainsi que l'exprime Nathalie Beaufort-Lamy :

*« L'accès à la connaissance ne se fait pas forcément que par le livre. Du coup, ça se fait parfois par une rencontre directe avec les auteurs, ça se fait parfois par une projection, un spectacle, qui parle d'un sujet. Et le fait qu'on puisse avoir un des établissements de notre réseau qui soit ouvert le dimanche, et bien ça nous permet de toucher des publics qu'on toucherait pas d'habitude, essentiellement parce qu'ils travaillent [...] Nous la bibliothèque, on est un lieu de connaissance, essayons de faire qu'il reste ouvert à tous. La connaissance est une arme. Il faut vraiment qu'on veille à ce que tous les publics, strictement tous les publics, aient accès à la connaissance. Et pas uniquement les carrés d'or des centres villes. »*

Enfin, dernière dimension de modernisation, l'extension des horaires d'ouvertures rebat les cartes professionnellement, mettant toujours plus l'accent sur les missions d'accueil et de médiation des bibliothécaires. Toutefois, ce dernier aspect ne va pas sans soulever des questions importantes pour le métier : recrutement, formation et rémunération.

Si l'extension des horaires d'ouverture au dimanche, au-delà de la symbolique du jour chômé, contribue à la modernisation des bibliothèques et à la satisfaction des usagers, il n'en reste pas moins qu'elle n'en est pas l'unique modalité. Déjà, dans leur rapport<sup>100</sup>, Erik Orsenna et Noël Corbin insistaient sur le fait que l'ouverture le dimanche n'était pas appropriée à toutes les bibliothèques, ce que tous les professionnels interrogés m'ont confirmé. Il s'agit d'une conjonction entre le public, l'espace et la bibliothèque. Néanmoins, si l'on considère qu'ouvrir plus, c'est ouvrir mieux, comment favoriser l'extension des horaires d'ouverture au dimanche dans les bibliothèques municipales ? Et comment en faire le levier d'une relation de qualité avec les usagers ?

---

<sup>99</sup> Jacquet, Bibliopathe, et Verneuil, *Bibliothèques troisième lieu*.

<sup>100</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ».





### III. ET DEMAIN ? PISTES POUR ENCOURAGER L'OUVERTURE DOMINICALE

---

Nous l'avons vu précédemment, il semble difficile d'attribuer de manière certaine à l'ouverture du dimanche la vertu d'attirer un public plus largement, et le levier de l'action culturelle n'a vraisemblablement qu'un effet limité. Toutefois, ce qui ressort, tant de l'enquête auprès des publics que des professionnel·les, c'est que le dimanche est une journée particulière, au sens où elle semble dotée d'une ambiance spécifique, propice à une relation de qualité avec les usager·es. Cette qualité de la relation, qui permet de fidéliser le public, ne serait-ce pas, au fond, le véritable service offert par cette journée ? On peut dès lors se demander comment favoriser cette ambiance du dimanche qui serait une véritable plus-value. La dimension humaine paraît incontournable. Il s'agit bien entendu de valoriser le travail du dimanche auprès des agents. Mais cela passe non seulement par un effort de formation renforcé des personnels aux tâches d'accueil et de médiation, mais aussi, de prendre en compte le coût de cette journée particulière, et enfin, peut-être de pousser les murs de la bibliothèque pour l'ouvrir toujours plus et mieux.

#### A. UNE QUESTION DE CULTURE PROFESSIONNELLE ?

##### 1. De la formation des équipes à la culture du réseau

En 2015, dans son premier rapport<sup>101</sup> sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, Sylvie Robert fait le constat d'une méconnaissance des usager·es de l'offre documentaire, et du rôle du bibliothécaire en tant que médiateur·rice des collections. Or, avec l'essor de la bibliothèque troisième lieu, dont l'offre dépasse les collections, mais procède d'une mise en jeu de celles-ci, la partie publique du métier est plus que jamais incontournable. On sait qu'aujourd'hui, 38% des visites seulement sont motivées par l'emprunt<sup>102</sup>. Pour la Sénatrice, les services en ligne et l'automatisation doivent permettre de libérer du temps aux bibliothécaires pour développer ce pan du métier, tandis que d'autres tâches de bibliothéconomie (catalogage, équipement...) peuvent faire l'objet soit d'une sous-traitance, soit d'une mutualisation, comme c'est déjà le cas pour le catalogage avec la dérivation de notices.

En 2018, le rapport Orsenna-Corbin<sup>103</sup> renouvelait le diagnostic et rappelait que « rien ne se fera sans les agents ». A nouveau, la nécessité de mettre en place un effort de formation faisait partie des recommandations du rapport. Sur le terrain, dans des réseaux de lecture publique aussi divers qu'à Pau, Plaine-Commune ou au Havre, les agents, quelle que soit leur catégorie d'emploi, sont déjà partie prenante de l'action culturelle. En entretien, Nathalie Beaufort-Lamy (Le Havre) prend en exemple un agent de catégorie C dont l'intérêt pour le cinéma et les compétences en

---

<sup>101</sup> Robert, « Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ».

<sup>102</sup> « Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 », p.39.

<sup>103</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain », p.63.

accueil public l'ont amené à programmer des projections et animer des rencontres avec des réalisateurs.

En 2021, dans la foulée du Plan Bibliothèques, se sont tenues les Assises pour la formation en bibliothèque territoriale<sup>104</sup>, qui formulaient 10 objectifs. Parmi ceux-ci, il semble important de se pencher notamment sur les objectifs 6, 7, et 9. L'objectif n°6 pose l'amélioration et la prolongation « *des formations post-recrutement, pour que les employeurs disposent de cadres mieux formés à leurs nouvelles responsabilités et rapidement opérationnels d'ici 2025* ». Or, le constat est largement partagé : si les agents de catégorie A bénéficient d'une formation initiale relativement longue, dispensée à l'Inet ou à l'Enssib, les agents de catégorie B et C, qui sont pourtant les plus nombreux, ne bénéficient pas d'un tel avantage. Pour pallier à cela, l'objectif 7 propose la mise en place d'une formation de base accessible facilement en ligne, « *destinée aussi bien aux étudiants ou professionnels en reconversion intéressés par les métiers des bibliothèques qu'aux bénévoles, aux lauréats de concours ou nouveaux professionnels qui ont besoin d'acquérir rapidement des compétences de base, à partir de 2023* ». Face aux enjeux, et à la diversité des publics à former (bénévoles, lauréats des concours, étudiant·es) l'outil sera-t-il adapté ? Enfin, il est question de développer l'apprentissage en bibliothèque (objectif 9). Si l'apprentissage peut être une bonne manière de former une prochaine génération de bibliothécaires, il est néanmoins crucial de se former les professionnel·les en poste, et ce pour rester en phase avec les attentes du public.

Issu de ces Assises pour la formation en bibliothèque territoriale, le dernier référentiel métier « *visé à mettre en lumière la grande diversité des compétences propres aux métiers des bibliothèques ainsi que leur évolution* ». Paru en novembre 2022, il propose un éclairage par thématiques de compétences plutôt que par métier, actant de fait une transversalité de celles-ci, ce qui s'inscrit en faux avec la hiérarchie plus rigide des catégories d'emploi en vigueur dans la fonction publique territoriale. Au chapitre médiation et action culturelle, le référentiel insiste « *sur la nécessité de disposer d'un éventail de compétences spécialisées de ce type au sein d'une équipe.* ». Parmi les compétences de base « *contribuer aux actions organisées, par exemple en assurant, en tant que binôme, l'accueil des groupes et l'animation des séances* ». L'ingénierie de projet figure ensuite en bonne place parmi les compétences à développer. Il s'agit de tout à la fois savoir élaborer une programmation culturelle partagée sur un territoire, planifier une action ou organiser un événement. Entre la contribution à l'accueil et à la médiation et l'ingénierie de projet, il n'existe de fait pas vraiment d'intermédiaire dans le référentiel métier, or il s'agit probablement de la dimension la plus importante à développer : animer un atelier, concevoir ou co-concevoir une médiation sont autant de dimensions qui n'apparaissent pas ici. Le référentiel choisi plutôt de mettre en lumière des compétences à développer par le biais d'une offre de formation idoine. Au chapitre médiation culturelle, l'accent est ainsi mis sur les stratégies de partenariat avec les établissements scolaires et le développement de l'EMI. Au regard des enjeux de médiation, cela semble insuffisant.

Et si la dimension formation est importante, il n'en est pas moins crucial de valoriser ces missions d'accueil qui sont, pour beaucoup d'usager·es la vitrine de la

---

<sup>104</sup> « Assises de la formation en bibliothèque territoriale » consulté le 4 février 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Assises-de-la-formation-en-bibliotheque-territoriale>.

bibliothèque. Déjà, en 2014, Bénédicte Frocaut, dans son mémoire de DCB<sup>105</sup> recommandait d'inscrire cette mission « *dans la fiche de poste de chaque agent et par la formation, cette dernière légitimant fortement l'importance donnée à l'accueil et pouvant être un levier efficace. De plus, si l'accueil est l'affaire de tous, il importe d'associer l'ensemble des personnels de la bibliothèque à cette démarche mais également de travailler en étroite collaboration avec les autres services de la collectivité.* », mais aussi d'évaluer la qualité du service rendu. A notre sens, il en va de même pour les actions de médiation, qui s'inscrivent dans le prolongement des missions d'accueil.

Enfin, si l'enjeu de la formation initiale est évidemment décisif, il s'agit aussi de mobiliser les agents tout au long de leur carrière. La formation continue est donc essentielle, et d'autant plus que les bibliothèques municipales accueillent en leur sein, par le jeu des reclassements, des agents qui ne sont pas nécessairement tous bibliothécaires de métier. Il est donc essentiel de permettre à ces agents d'acquérir de nouvelles compétences, de se saisir des procédures d'accueil des publics, voire d'acquérir des compétences de médiation. En entretien, Gaétan Lemaitre, chef de service adjoint au développement de la lecture publique à Pau, souligne l'importance d'apprendre un métier en le faisant, notamment pour des agents de la fonction publique territoriale reclassés en bibliothèque.

*« L'idée le dimanche c'est aussi de permettre aux agents de se tester, de sortir du cadre du travail de la semaine, de retrouver du sens, de monter en compétence sur certains sujets, de se "faire la main", mais aussi de valoriser des compétences externes »,*<sup>106</sup>explique-t-il.

A cet effet, il nous semble important de développer également une culture du réseau, à l'image de ce qui peut se pratiquer à Pau. Cela permet d'échanger les bonnes pratiques entre agents, de découvrir d'autres manières de faire, et donc de progresser.

Cet enjeu de la formation est primordial dans une profession qui a le souci du service public, et la culture de la formation continue. En 2022, 66% des bibliothécaires (toutes catégories confondues) avaient suivi une formation dans l'année écoulée (contre 50% des agents territoriaux), et 80% souhaitaient se former dans l'année à venir. Pour 95% d'entre eux, la motivation principale était d'améliorer l'activité qu'ils exercent.<sup>107</sup>

L'enjeu est bel et bien de développer une culture professionnelle dans laquelle l'ouverture de la bibliothèque le dimanche n'apparaît plus comme la cerise sur le gâteau, mais bien comme un service essentiel, puisqu'il répond au critère de l'accessibilité au plus nombre. Pour ce faire, il nous semble important, six ans après le lancement de la première phase du Plan Bibliothèques, de proposer une évaluation de l'extension des horaires d'ouverture.

---

<sup>105</sup> Bénédicte Frocaut et Florence Roche. « Bibliothécaire, un métier d'accueil ? » (Enssib, 2014). <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64171-bibliothecaire-un-metier-d-accueil.pdf>.

<sup>106</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>107</sup> [https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliothèques-territoriales#\\_Toc117146890](https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliothèques-territoriales#_Toc117146890)

## 2. Proposer des éléments d'évaluation de la politique d'extension des horaires d'ouverture au dimanche

On constate aujourd'hui que les projets d'extension des horaires d'ouverture ne sont en général menés à bien que dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, ou à l'occasion de sa rénovation. Et il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif fixé d'une bibliothèque ouverte le dimanche par ville de 100 000 habitant·es. L'acceptabilité de cette ouverture par les agents est donc essentielle. Il nous semble qu'outre la formation (et la rémunération, que nous aborderons ensuite), il est important de développer une culture professionnelle pour achever de faire du dimanche un jour (presque) comme les autres.

Dès lors, l'évaluation globale de la politique d'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche nous semble fondamentale. Cette évaluation doit évidemment comporter des éléments chiffrés. La fréquentation, mais aussi le nombre de prêts sont un moyen de mesurer « l'efficacité » de l'ouverture le dimanche. En effet, il s'agit d'une politique publique souvent coûteuse, dont il semble important de mesurer l'efficacité. En 2011, Tempo territorial<sup>108</sup> proposait de comparer la moyenne des prêts et des entrées par heure le dimanche à celle mesurée sur la semaine, les bibliothèques étant souvent ouvertes par demi-journées le dimanche, afin de créer un ratio d'efficacité.

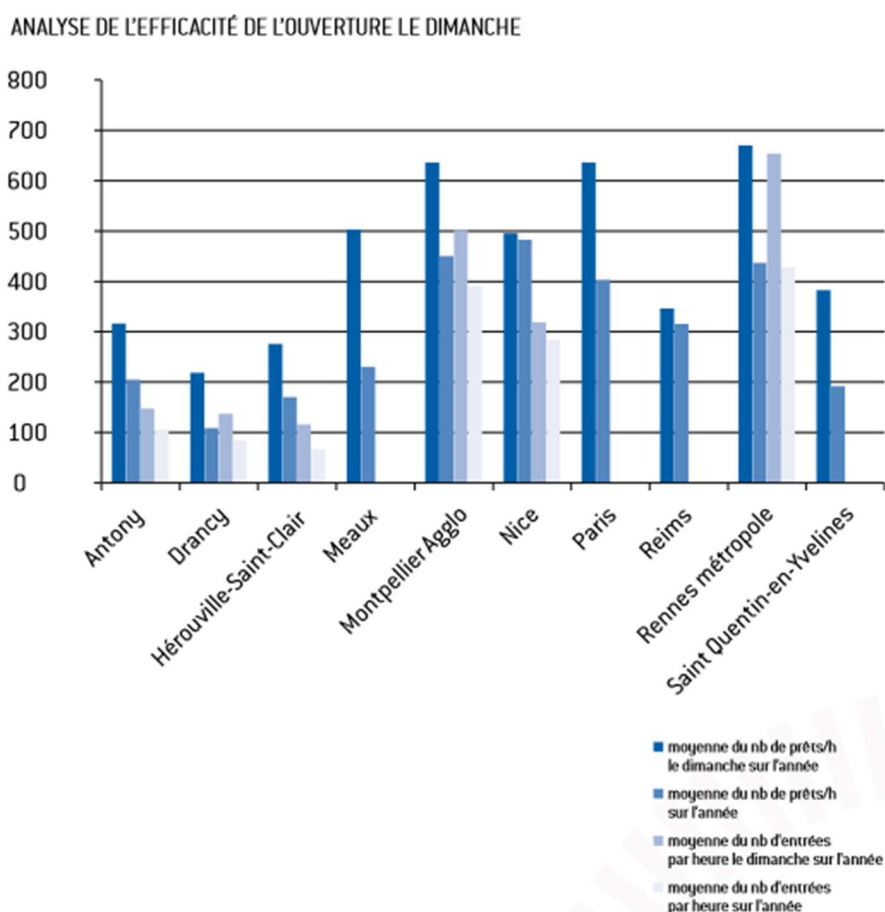


Figure 14 - Mesure de l'efficacité de l'ouverture du dimanche (Source, Tempo territorial, 2011)

<sup>108</sup> Amblard et Dulac, « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE Ouvrir les médiathèques le dimanche Pourquoi ? Comment ? », pp. 35

Mais si la fréquentation est une mesure indispensable du succès d'une politique culturelle, elle ne saurait cependant en être l'alpha et l'oméga. L'extension des horaires d'ouverture au dimanche procède d'un présupposé d'accessibilité accrue, de l'idée que certains publics accèdent plus facilement à la bibliothèque le dimanche. Il nous semble donc intéressant de procéder à une véritable radiographie du public du dimanche, ne serait-ce que pour proposer un service adéquat. Au-delà du ressenti des bibliothécaires, il importe d'objectiver la réalité du public : s'agit-il réellement d'un public plus familial ? Qu'en est-il d'autres publics, moins visibles dans la bibliothèque, comme les étudiants, ou les séjourneur·ses solitaires ? Quels sont leurs usages de la bibliothèque ? Il convient de mener une enquête plus sociologique pour mieux comprendre le public de cette journée, et ainsi adapter le service.

Une telle enquête ne peut être coordonnée qu'au niveau national, auprès de bibliothèques sur différents territoires, avec des profils sociologiques variés. On a vu que l'implantation de la bibliothèque dans la ville détermine en grande partie les flux de publics, mais aussi bien sûr la sociologie des publics qui la fréquente. A notre sens, le Ministère de la Culture pourrait diligenter une telle enquête qui serait le moyen de mesurer l'impact de la politique d'extension des horaires d'ouverture, notamment au dimanche. Une telle étude serait le moyen de mesurer également un aspect qualitatif qu'il ne nous a été possible que d'effleurer. Il s'agit en effet de l'ambiance de la bibliothèque. Public comme professionnel·les s'expriment, dans leur immense majorité, pour souligner la qualité de la relation qui s'instaure en ce jour de la semaine où les temps sont plus relâchés. Au-delà de ce constat, que peut-on en dire ? Comment définir cette ambiance ? En quoi cela impacte-t-il la posture des agents et les attentes du public ? Quel impact sur l'image globale de la bibliothèque auprès des usager·es comme des non usager·es ?

Enfin, si l'on constate que l'action culturelle le dimanche n'attire pas nécessairement un nouveau public, il n'en reste pas moins que les actuels fréquentant·es s'expriment souvent en faveur du développement d'animations le dimanche, et regrettent de ne pas pouvoir y assister en venant ce jour-là, souvent perçu comme le jour le plus pratique du point de vue horaire. Pour beaucoup de professionnel·les interrogé·es, il s'agit indéniablement d'un moyen de fidéliser un public, qui peut aussi revenir dans la semaine pour les collections. Or, pour beaucoup de bibliothèques, s'il n'est pas question de déployer un effort d'animation le dimanche, c'est une question de moyens humains et financiers. Le dimanche, les bibliothèques sont souvent ouvertes avec une équipe réduite : 30% des bibliothèques ayant répondu à notre questionnaire fonctionnent avec moins de 25% d'agents<sup>109</sup>. Dans ces conditions, il est impossible de proposer des services dépassant les fonctions de bibliothèques classiques. Ici, il nous semble que deux leviers sont à activer : d'une part, au niveau du Ministère de la Culture et des DRAC, pour encourager encore davantage les bibliothèques à ouvrir le dimanche en mettant l'accent sur l'animation de la bibliothèque, qui constitue une réponse aux attentes des publics, notamment des familles. Il s'agit là d'élaborer des recommandations en faveur d'une politique d'action culturelle, et d'y assortir les crédits dévolus à l'extension des horaires d'ouverture d'objectifs en termes de médiation. Aujourd'hui, avec les crédits DGD, l'essentiel de l'effort financier porte sur la rémunération des agents le dimanche. Le second levier à actionner est auprès des collectivités, pour que celles-ci conçoivent l'extension des horaires d'ouverture dans un projet global de bibliothèque, et non comme un totem moderniste. Il apparaît que

---

<sup>109</sup> Voir annexe 4 – Résultats de l'enquête auprès des professionnel·les

trop peu d'élus soit convaincus de la dimension de centre culturel de la bibliothèque.

### 3. Sensibiliser les élus

Interrogé à ce sujet, Patrick Vassallo<sup>110</sup>, le cofondateur de l'association Tempo territorial, rapportait les propos du maire d'Aubagne, qui s'étonnait que l'on puisse, le dimanche, aller au stade ou à la piscine, et pas à la bibliothèque. La comparaison est d'autant plus intéressante quand on regarde les musées, théâtres et cinémas, qui sont ouverts le dimanche sans que cela ne soulève de question. Les bibliothèques sont les lieux culturels les plus répandus sur le territoire français. Elles sont aussi les plus accessibles, leur gratuité d'accès étant aujourd'hui garantie par la loi du 21 décembre 2021. Il apparaît donc paradoxal de ne pas les considérer à l'égal des musées, théâtres ou cinémas.

Anciennement élue à la Culture de la Ville de Rennes, Sylvie Robert témoigne en effet qu'à l'époque où elle occupait ces fonctions, les bibliothèques étaient traitées à part des autres institutions culturelles. Pour la Sénatrice<sup>111</sup>, qui a porté la loi bibliothèque de 2021, l'un des objectifs de cette législation est bien d'établir légalement les bibliothèques comme des lieux culturels à part entière. Ainsi, l'article 7 de la loi<sup>112</sup> prévoit une présentation de la politique documentaire de l'établissement devant une assemblée délibérative. « *C'est une manière de porter le travail fait en bibliothèque à la connaissance des élus* » explique la Sénatrice. A cet égard, pour Sylvie Robert, le traitement différencié des bibliothèques pendant la pandémie de Covid-19 est bien le signe qu'il reste beaucoup de travail à faire auprès des élus sur le plan symbolique, car ceux-ci perçoivent encore trop la bibliothèque comme un service public de la lecture, et non comme le lieu culturel qu'elles sont. C'est d'autant plus paradoxal que l'on en demande toujours plus aux bibliothèques, notamment sur le plan des partenariats avec d'autres structures culturelles. Les bibliothèques sont de plus en plus des outils de la politique culturelle locale, en témoignent des gestes architecturaux qui les érigent en symbole. C'était encore le cas comme récemment à Grasse, où la médiathèque Charles Nègre a été récompensée de l'Equerre d'argent<sup>113</sup>.

Cette question de l'*advocacy* se pose avec d'autant plus d'acuité que pour un certain nombre de bibliothèques, le financement de l'extension des horaires d'ouverture par la DGD touche à sa fin. Le dispositif, d'une durée maximale de cinq ans, prend en effet en charge une part importante des coûts générés par une ouverture supplémentaire. Or, à l'heure de restrictions budgétaires imposées notamment par le renchérissement de l'énergie, certaines équipes municipales peuvent être tentées de « réduire la voilure ». Et ce, bien que les bibliothèques ouvertes le dimanche aient en grande majorité trouvé leur public, avec des chiffres de fréquentation importants et des usagers satisfaits. Ici, les associations professionnelles telles que l'ABF ou l'ADBGV occupent déjà le terrain. Il s'agit d'un travail de longue haleine, pour faire changer les mentalités et faire prendre conscience aux élus de la mue effectuée par les bibliothèques. La loi du 21 décembre 2021 en constitue un premier pas. Car

<sup>110</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>111</sup> Ibid.

<sup>112</sup> LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

<sup>113</sup> <https://www.architectes.org/actualites/l-equerre-d-argent-2022-recompense-la-mediathèque-de-grasse-concue-par-les-agences>

sensibiliser les élu·es à l'enjeu que représente l'accessibilité horaire des bibliothèques est d'autant plus important qu'ils et elles sont des interlocuteur·rices clés pour obtenir les moyens financiers et humains nécessaires.

## B. UNE QUESTION DE TEMPS (ET D'ARGENT)

### 1. Les négociations salariales au cœur du jeu

« *Nous sommes contre le travail du dimanche. Si l'employeur l'impose coûte que coûte : nous laissons à chacun.e la liberté de choisir de travailler ou non le dimanche. En effet, ce jour n'est pas un jour comme les autres : c'est un jour communément admis comme chômé, en dehors de toute référence religieuse. Les lieux culturels jouent un rôle particulier qui pourrait justifier qu'on accueille les publics qui choisissent de venir le dimanche. De plus, il faut prendre en compte les contraintes particulières (déplacement, garde d'enfants, etc.) des agentes et ne pas encourager la remise en cause d'un temps social commun et libre. **Les compensations doivent être importantes et garanties.** Ni nos tutelles, ni les syndicats signataires de protocole d'accord ne doivent imposer pour ou contre le dimanche. »*

Dans son *Petit dictionnaire militant à destination des bibliothécaires*,<sup>114</sup> le syndicat Solidaires Sud résume en quelques phrases la complexité du débat autour du travail du dimanche en bibliothèques. D'un côté, le dimanche est un jour singulier, communément considéré comme chômé, et ce même si une part grandissante des travailleurs exerce le dimanche, et de l'autre, le rôle particulier des lieux culturels. Il y a évidemment un paradoxe à ce que ces lieux, perçus comme générateurs de sens et d'esprit de concorde soient fermés les dimanches, « *jour pour faire société* »<sup>115</sup>.

Si nous faisons référence à la littérature syndicale sur le sujet du dimanche, et à son opposition philosophique au travail du dimanche, c'est que le dialogue social est la véritable clé de voûte des projets d'extension des horaires en bibliothèque. En effet, en vertu du principe de libre administration des collectivités, il appartient à celles-ci de négocier dans quelles conditions les agents travailleront le dimanche.

Garantie par le statut du fonctionnaire, la liberté syndicale s'exprime notamment au sein d'instances paritaires où cohabitent les élus, représentants de la collectivité, et les représentants du personnel. Le comité technique, instance paritaire dont les prérogatives sont très larges (depuis l'organisation générale des services jusqu'aux orientations de la politique indemnitaire) doit être consulté pour ce type de projet. Parce qu'elle touche à un sujet hautement symbolique, les négociations autour du travail du dimanche vont rarement sans heurts. Il n'est pas rare qu'un projet d'extension des horaires d'ouverture suscite un mouvement de grève au sein du personnel. Yannick Gauvin<sup>116</sup>, actuellement adjointe Réseau au Chef du Bureau du livre et de la lecture à Paris, a été chargée à l'époque de piloter le projet d'ouverture le dimanche de la bibliothèque Hélène Berr à Paris. Elle

---

<sup>114</sup> « Bibliothèque, un vrai travail de fourmis. Petit dictionnaire militant pour les bibliothécaires et la défense de la lecture publique », p.49, s. d. <https://sud-ct.org/IMG/pdf/sud-ct-brochure-bibliotheque-2022-vweb.pdf?3407/e36e45e0b664ed4073e6cb3f6c52c56ab5845543>.

<sup>115</sup> Daniel Perron, *Histoire du repos dominical: un jour pour faire société*, Historiques (Paris : l'Harmattan, 2010).

<sup>116</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

explique que la mise en place en a été compliquée, s'étalant sur pratiquement un an et donnant lieu à plusieurs journées de grève. Si la question de la rémunération est cruciale, elle n'est souvent pas le cœur de l'opposition ou de l'adhésion au projet d'extension des horaires d'ouverture, qui apparaît de nature plus éthique. Ainsi, Yannick Gauvin explique que pour les agents de la bibliothèque Hélène Berr opposés à l'ouverture du dimanche, la réflexion était davantage politique. Il s'agit souvent de préserver la bibliothèque de ce qui est considéré comme une invasion de la société marchande.

Esther de Climmer, directrice de Grand Plage à Roubaix, a mené quant à elle des entretiens avec l'intégralité des agents sur la question du travail du dimanche, afin de connaître leurs motivations et leurs freins. Dès le départ, près de la moitié des agents se disent favorable à une ouverture le dimanche, y voyant notamment l'expression de « *l'ADN des bibliothécaires* »<sup>117</sup>. Pour une vingtaine d'agents (sur 60), qui y sont opposés, outre la contrainte organisationnelle d'un service de 54h par semaine, se révèle assez rapidement le sentiment de participer à une libéralisation à outrance de la société. Les inquiétudes matérielles ne sont pas en reste : les moyens alloués seront-ils suffisants ? Et enfin, tous s'accordent à n'accepter de travailler le dimanche que sous réserve de compensations suffisantes. Ici encore, l'opposition fait état à la fois d'une opposition de principe, quasiment philosophique, au travail du dimanche, tandis que celles et ceux qui se disent favorables, pour des raisons de principe également, demandent des compensations. A l'issue de ces entretiens, il ressort que le principe du volontariat est particulièrement plébiscité.

En effet, s'il existe de multiples modalités de compensation du travail du dimanche que nous avons découvert lors des entretiens menés, il est possible de distinguer deux grandes catégories : d'une part des bibliothèques qui ont fait le choix du volontariat, à l'image de la bibliothèque Oscar Niemeyer du Havre, et d'autres qui ont inscrit l'obligation du travail du dimanche, en inscrivant celui-ci dans le cycle de travail. C'est le cas par exemple aux Champs Libres à Rennes, où les agents travaillent un week-end complet (samedi et dimanche) par mois. Ce type d'organisation peut s'exercer sur l'intégralité du réseau : alors, la fréquence des dimanches travaillés diminue d'autant plus que le nombre d'agents est important. A Bordeaux, l'ensemble des agents du réseau vient travailler, portant à deux le nombre de dimanches travaillés par an et par agent.

Nous le voyons, les modalités sont très différentes d'une collectivité à l'autre. Il n'existe pas un modèle absolu d'organisation du travail du dimanche, car elle repose sur le dialogue et la confiance entre les partenaires sociaux impliqués : élu·es, agents, et cadres de la fonction publique dont le positionnement est souvent complexe, à mi-chemin entre les deux positions. Comme exposé précédemment, l'ouverture des bibliothèques le dimanche a une portée symbolique et politique, et dans certaines villes, incarne la volonté d'un·e élu·e. Agents de la fonction publique, soumis dans ce cadre au devoir d'obéissance, les cadres, dont font partie les conservateurs de bibliothèques, mais aussi les directeur·rices généraux des services ou les directeur·rices des ressources humaines peuvent se retrouver pris entre deux feux : chargés d'implémenter une organisation du travail qui peut aller à l'encontre de leurs valeurs. Dans ce contexte, la confiance est ingrédient essentiel pour mener à bien les négociations, et les cadres se doivent d'être exemplaires et de faire leur part en travaillant également le dimanche.

---

<sup>117</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés



Pour toutes ces raisons, il apparaît souvent plus simple de décider d'une ouverture le dimanche au moment de la construction d'un nouvel équipement, et donc du recrutement d'une nouvelle équipe. Ecoute, confiance, exemplarité sont autant d'éléments à même de mettre de l'huile dans les rouages du dialogue social. Mais l'acceptabilité du travail du dimanche demeure souvent conditionnée à la question, cruciale, des compensations, particulièrement financières.

## 2. Quelles compensations ?

Dans son rapport de 2015, la Sénatrice Sylvie Robert écrit déjà que pour rendre le travail du dimanche attractif, il convient de mieux rémunérer celui-ci, et déplore notamment le très faible montant de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche et des jours fériés (IHTDJF). En vertu du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, l'organe délibérant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a la possibilité de définir, après avis du comité technique, des cycles de travail particuliers (travail de nuit, le dimanche ou en horaires décalés notamment). Ces sujétions peuvent faire l'objet d'une rémunération spécifique, lorsque les agents sont amenés à exercer leurs fonctions le dimanche ou les jours fériés entre six heures et vingt-et-une heures, dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail<sup>118</sup> Or, le montant de l'IHTDJF, d'une valeur de 0,74€ par heure de travail effectif n'a pas été revalorisée depuis 1992. En août 2022, dans une réponse faite à la revue *la Gazette des communes*, le Ministère de la Transformation et de la Fonction publique prenait lui-même acte de la faiblesse de cette compensation financière pour les agents de la fonction publique territoriale :

*« Le Gouvernement partage pleinement le constat que ces montants ne permettent plus aujourd'hui une juste compensation des sujétions que connaissent les agents territoriaux qui travaillent le dimanche et les jours fériés. Aussi il étudie les possibilités d'évolution de ce dispositif d'indemnisation sachant que toute évolution des montants servis dans ce cadre ne peut être envisagée sans une large concertation avec les employeurs territoriaux. »<sup>119</sup>*

L'IHTDJF, pour faible qu'elle soit, peut se cumuler avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP. C'est par exemple le cas dans le réseau des bibliothèques de Bordeaux. Dans le cadre de la négociation salariale autour du travail du dimanche, il a été décidé d'inscrire au RIFSEEP une prime mensuelle pour le travail dominical. La collectivité, craignant un effet tâche d'huile, a cependant insisté pour que ce régime indemnitaire spécifique soit limité aux personnels des bibliothèques. En effet, d'autres professions, agents des services des sports ou des espaces verts, auraient pu formuler des demandes similaires.

D'autres collectivités ont fait le choix de rémunérer le travail du dimanche sur la base des heures supplémentaires, soit avec une majoration, selon le mécanisme de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, dans la limite

---

<sup>118</sup> Frédéric Espinasse et Philippe David, *Fonction publique territoriale: le statut en bref*, 4e édition, Découverte de la vie publique (Paris : La documentation Française, 2021).

<sup>119</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/822622/lindemnisation-des-agents-travaillant-le-dimanche-ou-les-jours-feries-sera-t-elle-revue-a-la-hausse/>

globale des 25 heures autorisées à la demande du chef de service ou au-delà lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. L'article 7 de ce décret prévoit que la rémunération horaire est déterminée en prenant pour base exclusive le montant du traitement brut annuel de l'agent concerné au moment de l'exécution des travaux, augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence. Le montant ainsi obtenu est divisé par 1 820. Cette rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes. L'article 8 précise que l'heure supplémentaire est majorée des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié. Si la défiscalisation des heures supplémentaires peut constituer un argument pour certains agents, cet avantage est à relativiser, car l'IHTS ne concerne pas les agents les mieux rémunérés, à savoir les agents de catégorie A. Or l'inconvénient principal est d'inscrire le dimanche comme un service supplémentaire, non intégré au cycle de travail, et donc d'en faire un service exceptionnel. Est-ce vraiment la philosophie du Plan Bibliothèques dont l'objectif avoué reste de moderniser le paysage de la lecture publique ? Rien n'est moins sûr.

Enfin, tout comme il existe une grande variété d'organisation du travail, il n'existe pas une seule façon de rémunérer le travail du dimanche<sup>120</sup>. Un ensemble de primes, par exemple pour contrainte horaire peuvent être versées aux agents le mois où ils effectuent un service dominical. En outre, en vertu du principe de libre administration des collectivités, d'autres modalités de rémunération peuvent être décidées. Par exemple, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit les conditions dans lesquelles une collectivité peut, par délibération, proposer une compensation financière à ses agents, d'un montant identique à celle dont peuvent bénéficier les agents de l'Etat, en contrepartie des jours inscrits à leur compte épargne-temps. Enfin, une prime d'intéressement à la performance collective des services<sup>121</sup> peut être mise en œuvre, en fonction d'objectifs fixés par l'organe délibérant.

La question de la rémunération est hautement sensible, et peut, dans certains cas, conditionner le volontariat des agents. C'est particulièrement le cas pour les agents de catégorie C, qui peuvent percevoir dans le travail du dimanche un moyen d'améliorer sensiblement leur rémunération, alors que les grilles salariales des agents de catégorie C sont largement considérées comme trop basses au regard de leurs compétences, de la variété des tâches qui peuvent leur être confiées, et de leur niveau effectif de recrutement. C'est d'autant plus vrai lorsque les hiérarchies se voient aplaties et que des agents de catégorie C sont amenés à porter des projets d'action culturelle par exemple. On peut alors juger dommageable que l'extension des horaires d'ouverture devienne un moyen de revaloriser de fait le salaire des agents.

La question des rémunérations supplémentaires constitue en effet un obstacle particulièrement haut pour nombre de collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'extension des horaires d'ouverture au dimanche. Il est à noter que la DGD finance à 95% le volet masse salariale de ces projets<sup>122</sup>, soit des dépenses de fonctionnement et non d'investissement comme c'est normalement la règle des subventions publique. Que se passe-t-il quand l'aide de la DGD s'interrompt ? Faut-il souhaiter un cadre national qui encadre la rémunération du travail du dimanche ?

---

<sup>120</sup> Voir annexe 4 – Résultats de l'enquête menée auprès des professionnel·les

<sup>121</sup> Espinasse et David, *Fonction publique territoriale*.

<sup>122</sup> Mélot et Robert, « Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques », p. 23.

Dans sa réponse à la *Gazette des Communes*, le Ministère de la Transformation et de la Fonction publique semble lui-même l'envisager, malgré l'obstacle institutionnel que constitue le principe de libre administration des collectivités. Il n'en reste pas moins qu'un chantier plus large sur la rémunération des agents de la fonction publique reste à entreprendre, et tout particulièrement des agents de catégorie B et C, qui, dans la filière bibliothèque, représentent 90% des 35 000 professionnel·les<sup>123</sup>.

Néanmoins, si les compensations financières constituent une part majeure de l'acceptabilité de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, les compensations horaires forment le deuxième pilier du diptyque, et sont tout aussi indispensables pour permettre aux agents de préserver un équilibre entre leurs vies privées et leurs vies professionnelles.

### 3. Rythmes et temps de travail

Si les compensations financières sont un levier indéniable de négociation dans la mise en œuvre de l'ouverture d'un établissement le dimanche, la question du temps de travail est également cruciale, notamment à travers le mécanisme des récupérations.

Dans le réseau de Toulouse, les médiathèques José Cabanis et le Grand M sont les seules à ouvrir leurs portes le dimanche, et seuls les agents de ces établissements sont mobilisés le dimanche. Le cycle de travail est de quatre semaines, avec un week-end entier travaillé par mois. Le dimanche est alors considéré comme une partie intégrante du cycle de travail, mais bénéficie d'une valorisation particulière, dont la modalité va différer selon les souhaits de chacun (compensation financière ou temporelle, soit 3h30 de récupération). Ainsi, le cycle de travail mensuel se décompose ainsi : une semaine courte du mardi au vendredi, une semaine travaillée du lundi au vendredi, une semaine du mardi au dimanche, et une dernière semaine du mardi au vendredi. Les agents ne sont donc mobilisés qu'un week-end par mois, et bénéficient de deux week-ends de trois jours par mois. Dans les bibliothèques municipales, où les agents travaillent traditionnellement du mardi au samedi, le fait de pouvoir bénéficier de trois samedis chômés par mois est extrêmement attractif. Pour Coline Renaudin<sup>124</sup>, chef de service action culturelle, cela contribue non seulement à l'acceptabilité de la contrainte que représente le dimanche, mais aussi à l'attractivité des établissements du réseau pratiquant l'ouverture dominicale.

A Bordeaux, où la bibliothèque Mériadeck était déjà ouverte le lundi, il était compliqué de considérer les heures du dimanche comme des heures supplémentaires, qui doivent par principe être récupérées. C'est à la suite d'échanges avec la direction des ressources humaines de la collectivité que la solution se dessine. Afin de bénéficier de deux jours de récupération par dimanche travaillé, le temps de travail quotidien a été rallongé de deux minutes pour l'ensemble des agents du réseau, qui sont également mobilisés deux dimanches par an pour participer à cette ouverture. Yoann Bourion, directeur du réseau, reconnaît cependant que cette inscription dans le cycle de travail va à l'encontre du principe d'expérimentation dans le cadre duquel l'ouverture du dimanche a été pensée.

---

<sup>123</sup> [https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliothèques-territoriales#\\_Toc117146890](https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliothèques-territoriales#_Toc117146890)

<sup>124</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

Récupération et samedis chômés sont autant de moyens d'alléger de fait la contrainte horaire sur les agents. Mais pour les bibliothèques qui ont entrepris d'ouvrir leurs portes le dimanche avant 2019, une nouvelle variable est venue s'ajouter au calcul du temps de travail. En effet, l'alignement de la fonction publique territoriale sur les 1607 heures annuelles imposée par la loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la fonction publique a mis fin aux régimes dérogatoires. Ainsi, la bibliothèque Oscar Niemeyer du Havre avait mis en place en 2015 un système d'alternance semaine longue / semaine courte sur un mois reposant sur le volontariat, qui se décomposait de la manière suivante :

Semaine 1	Mardi-vendredi
Semaine 2	Mardi-dimanche
Semaine 3	Mardi-samedi
Semaine 4	Mardi-vendredi

Les agents volontaires étaient ainsi répartis en quatre équipes déterminant le dimanche travaillé. En septembre 2022, un nouveau protocole d'accord est entré en vigueur, allongeant la durée du travail quotidien. En contrepartie, la semaine longue, qui s'étend du mardi au samedi ne dure plus que 5,5 jours contre 6 précédemment, le samedi après-midi étant chômé. Cette réorganisation a aussi permis de rallonger les journées pendant les vacances scolaires, en réponse à une enquête de public qui jugeait une fermeture à 17h trop précoce.

Ici encore, le choix a été fait de privilégier un allongement des journées en semaine, pour libérer en contrepartie le samedi après-midi. En effet, le travail du samedi, s'il est la règle en bibliothèque municipale, a un coût social et financier important pour les agents. Les horaires atypiques (week-end, soirées) ont des répercussions sociales et financières qu'il convient de ne pas ignorer. Sarah Toulouse, conservatrice aux Champs Libres (Rennes), souligne notamment l'impact de l'heure de travail entre 18h et 19h, qui oblige à des aménagements qui peuvent être onéreux, par exemple pour la prise en charge de la garde des enfants. Ces horaires atypiques peuvent aussi se révéler coûteux en matière de transport. En effet, le dimanche, la fréquence des transports en commun est moindre, comme le rappelle Yannick Gauvin, adjointe réseau au chef du Bureau du livre et de la lecture à Paris. C'est d'autant plus vrai dans la capitale où les temps de trajet sont allongés du fait du coût du logement à Paris. Pour Marion Nino, directrice des médiathèques d'Issy-les-Moulineaux où, outre le dimanche, la médiathèque centrale est également ouverte en soirée, l'acceptabilité de ces horaires atypiques est corrélée avec le sentiment des agents d'être utiles. Une fréquentation importante, le dimanche ou en soirée pèse donc dans la balance de la contrainte horaire.

Toutefois, il convient aussi de s'interroger sur la corrélation entre féminisation de la profession et le coût psychologique et familial des horaires atypiques. Aujourd'hui, 80% des agents de la filière bibliothèque sont des femmes, dont on sait qu'elles prennent en charge la majeure partie des tâches domestiques. Ce temps de travail domestique, chiffré à 1h26 par jour de plus pour les femmes, pèse considérablement, puisqu'il s'agit d'un temps de travail qui s'ajoute en général à la fin de la journée de travail, si ce n'est même pendant, à l'image de la notion désormais connue de « charge mentale. »

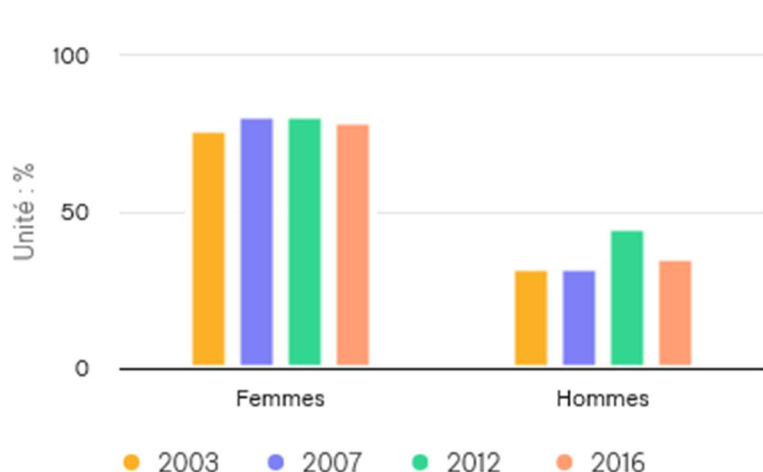


Figure 15 - Part des personnes qui consacrent chaque jour au moins une heure au travail domestique (source : Observatoire des Inégalités, 2016)

Or la féminisation du métier pèse lourdement dans l'acceptabilité d'horaires de travail atypiques. On sait que la féminisation (ou la masculinisation) d'un métier est un phénomène complexe, qui débute très jeune avec l'éducation. Il conviendrait en effet de s'interroger sur les raisons profondes de la féminisation des métiers de la bibliothèque. Quels sont les ressorts qui poussent les femmes à entreprendre une carrière en bibliothèque ? Goût de la lecture, choix d'un métier en accord avec des valeurs jugées féminines, appétence pour le service public, attractivité d'une filière où il est jugé plus facile d'atteindre des postes à responsabilité en étant une femme ? Les facteurs sont probablement multiples. Il n'en reste pas moins qu'une attention particulière doit être portée aux questions de recrutement, mais aussi à l'impact différencié des horaires sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle entre les femmes et les hommes. Il n'appartient certes pas à la filière bibliothèque de solutionner le problème de la répartition du travail domestique entre femmes et hommes, il s'agit bien sûr d'un problème sociétal majeur, qui ne saurait être réglé sans mesures politiques fortes.

Le principe du volontariat s'inscrit dans la volonté de laisser le choix à chacun et chacune de s'organiser en fonction de ses contraintes et aspirations personnelles. Cependant, il faut garder à l'esprit que certains agents peuvent se voir pénalisés financièrement : soit parce qu'ils et elles ne peuvent se porter volontaires et ainsi améliorer leur rémunération, soit parce que les horaires atypiques génèrent des frais supplémentaires (gardes d'enfant, coût du trajet...). Il convient donc de garder à l'esprit les contraintes familiales et temporelles qui peuvent découler d'horaires atypiques. Revaloriser les grilles salariales, en particulier des agents de catégorie C et B, afin de faire du dimanche un choix librement consenti semble essentiel, mais aussi veiller à une récupération de temps de qualité que les agents peuvent consacrer à leurs familles et à leurs loisirs semble nécessaire. A cet égard, les cycles de travail permettant de libérer des week-ends entiers dans le mois semblent une solution adéquate, même s'ils demandent une organisation précise et une masse critique d'agents à faire alterner sur les différentes semaines.

Enfin, une dernière piste consiste à libérer du temps par des moyens matériels. A ce titre, la configuration des lieux et le type d'équipement peut avoir un impact

un impact certain sur le nombre de personnes à déployer. Il est donc d'autant plus aisé de prévoir dès avant la construction d'une nouvelle bibliothèque que celle-ci sera ouverte le dimanche, et de concevoir des espaces faciles à opérer pour un nombre restreint d'agents. On privilégiera des grands plateaux et un système modulaire, pour faciliter la surveillance des espaces, et le cas échéant, permettre leur fermeture. La bibliothèque de la Grande Passerelle à Saint Malo apparaît exemplaire à cet égard. Les espaces publics sont répartis sur un seul niveau, en longueur, surplombé des bureaux que longe une coursive courant tout le long du bâtiment. Il est très facile d'embrasser la quasi intégralité de l'espace en un regard.



Figure 16-Médiathèque la Grande Passerelle à Saint Malo  
(Source : architecturestudio)

D'autre part, l'automatisation d'un certain nombre de tâches permet d'ouvrir la bibliothèque avec moins de personnel. Les automates de prêt / retour sont un investissement important (entre 5 000 et 10 000 euros par appareil<sup>125</sup>), qui ne se révèle rentable qu'au-delà du seuil de 150 000 documents empruntés par an, mais il s'agit d'un investissement qui peut être financé par les crédits de la DGD bibliothèque. L'autonomie de l'utilisateur est centrale dans ce dispositif, et celle-ci peut être développée par la mise en place de services à distance : réservation de documents, prolongation de prêts, réservation de documents, inscription, réinscription, suggestion d'achat... Toutes ces modalités permettent de libérer du temps d'accueil pour les agents, tout comme le choix d'un SIGB permettant aisément de dériver les notices de la BnF permet d'alléger les tâches de catalogage. Enfin, une signalétique adaptée permet de gagner un temps précieux, tout en renforçant l'autonomie du lecteur.

« Rien ne se fera sans les agents » écrivaient Erik Orsenna et Noël Corbin<sup>126</sup>. Ils et elles sont la cheville ouvrière de l'ouverture plus large des bibliothèques. Néanmoins, des possibilités existent pour ouvrir la bibliothèque à des usages nouveaux, et parfois même sans les bibliothécaires.

<sup>125</sup> Françoise Muller et Marine Rigeade, *Ouvrir grand la médiathèque: faire évoluer les horaires d'ouverture*, Collection Médiathèmes 13 (Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France, 2014).

<sup>126</sup> Orsenna et Corbin, « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain », p.63.

## C. POUR UNE BIBLIOTHEQUE DE LA CONFIANCE ? MODALITES D'OUVERTURE AU PLUS GRAND NOMBRE

### 1. Au-delà des murs de la bibliothèque : travailler avec d'autres partenaires

Le premier partenariat à envisager est peut-être le plus naturel, et concerne les bibliothèques universitaires. Nous avons démontré que le dimanche, une partie des publics naturels des bibliothèques municipales sont des étudiant·es qui cherchent un espace pour travailler. Sur le territoire de Plaine-Commune, c'est d'ailleurs l'une des motivations principales des édiles pour demander une ouverture des bibliothèques le dimanche. A Issy-les-Moulineaux, la médiathèque a été pensée avec ce public en ligne de mire, et une partie du mobilier est adapté aux usages de travail, et ce dès l'origine. Or la cohabitation entre des étudiant·es et lycéen·nes qui recherchent un espace calme et studieux et des familles qui occupent un espace de loisir gratuit n'est pas simple. Ces difficultés sont revenues au cours de plusieurs entretiens. Au sein d'un même territoire, il importe donc de faire dialoguer les entités que sont les bibliothèques municipales et les bibliothèques universitaires pour mieux servir ces publics étudiants aux besoins spécifiques. Sarah Toulouse, conservatrice aux Champs Libres, explique qu'avant l'ouverture des bibliothèques universitaires le dimanche à Rennes, de nombreux conflits d'usage pouvaient avoir lieu. Il pouvait par exemple être compliqué d'avoir une place assise pour consulter des archives au sixième étage de la bibliothèque, réservé au patrimoine. Particulièrement silencieux, cet espace était très prisé des étudiant·es qui s'y installaient en nombre, au détriment du public des chercheur·ses intéressé·es par la consultation de documents rangés dans des grandes boîtes parfois difficilement manipulables. Il s'agit en vérité plus de diminuer les conflits d'usage que de chasser le public étudiant des bibliothèques le dimanche.

Il pourrait également être envisageable de mutualiser les moyens. A cet égard, Valérie Travier, cheffe de bureau de la lecture publique au Département des bibliothèques du Ministère de la Culture rapporte une tentative menée à Nîmes de partager le temps des moniteur·rices étudiant·es entre les bibliothèques universitaire et municipale. *« A Nîmes, l'université est sur une hauteur, dans un fort Vauban qui n'est pas du tout accessible le dimanche, il faut grimper une côte, donc c'est absolument inutile d'ouvrir le dimanche [...] Donc on avait fait un travail de concertation qui a échoué parce que juridiquement, il n'est pas possible qu'une collectivité accueille pour travailler des étudiants qui ont des contrats à durée déterminée mais signés par l'université. C'était un peu un étonnement, parce que tout le monde trouvait que c'était plutôt une bonne idée. Puisque les étudiants étaient beaucoup accueillis, ça aurait été normal que l'université collabore et cofinance l'ouverture du dimanche en prêtant ses moniteurs étudiants, mais juridiquement ce n'était pas possible. »*<sup>127</sup>. Certains verrous institutionnels semblent donc résister, cependant il semble nécessaire d'y remédier pour offrir une qualité de service optimale à chacun des publics concernés.

<sup>127</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

Mais au-delà des considérations salariales et temporelles qui sont des conditions *sine qua non* à la mise en œuvre de l'extension des horaires d'ouverture, comment aller au-delà du service bibliothéconomique basique ? Comment mettre en œuvre une politique d'animation et de programmation culturelle le dimanche, en prenant en compte les contraintes de ressources humaines inhérentes à ce jour pas comme les autres ?

Les bibliothèques municipales ont pris l'habitude, depuis plusieurs années, de travailler au sein de réseaux locaux mobilisant d'autres structures. Avec le développement des fonctions de centres culturels, encouragées notamment par le Plan Bibliothèques, les bibliothèques ont développé des programmes de conférences, de tables rondes, d'ateliers, voire l'organisation de festivals. A chaque fois, cela implique de mobiliser un réseau, de faire intervenir des personnes issues de l'extérieur, une habitude déjà ancrée donc. Or, lors des entretiens menés auprès des professionnel·les, il est ressorti que l'animation de la bibliothèque le dimanche n'est que rarement externalisée. Cela pourrait être une piste pour proposer des animations au sein de la bibliothèque un jour où il est plus difficile et coûteux de mobiliser les agents. Ainsi, à la médiathèque Chalucet de Toulon, Déborah Turcheschi, en charge du secteur jeunesse explique que les animations autour du jeu de société sont proposées le dimanche par une association locale, les Yeux dans les Jeux. Si les médiations autour du jeu sont en général assurées par les professionnel·les de la médiathèque Chalucet, le dimanche, il s'agit de pallier l'absence de ces compétences spécifiques. Mobiliser le réseau des associations locales pour proposer des médiations peut ainsi être un moyen de développer une programmation événementielle le dimanche.

Evidemment, l'accueil de prestataires extérieurs ne permet pas de s'abstenir totalement de mobiliser du personnel. Le travail à réaliser en amont de programmation et de coordination n'est pas négligeable, et il faut aussi se garder de l'écueil observé aux Champs Libres lors des Premiers Dimanches, où l'invitation faite à d'autres partenaires culturels à occuper les espaces a pu occulter, voire déranger le fonctionnement de la bibliothèque. Il s'agit de trouver des synergies et un équilibre entre faire vivre les espaces de la bibliothèque, mettre en jeu les collections, et recevoir des partenaires extérieurs qui sont eux-mêmes en quête de publics.

Une autre piste consisterait peut-être à mobiliser les usager·es eux-mêmes. Avec la logique de tiers lieu, la dimension participative des bibliothèques s'enracine de plus en plus. Aux Champs Libres à Rennes, les rendez-vous 4C (pour convivialité, coopération, capacités, communs) sont un espace où les usager·es sont invités à faire entrer à la bibliothèque leurs pratiques, leurs envies, leurs cultures. Groupes de conversation en chinois, en breton, en allemand, en italien ou en anglais, loisirs créatifs comme du tricot ou de la broderie, club de lecture féministe, groupe d'entraide, les rendez-vous 4C prennent des formes multiples, et se veulent inclusifs, d'organisation autonome, gratuits, et collaboratifs. Chaque usager·e peut proposer un nouveau rendez-vous, et les clubs sont invités à documenter leur pratique sous licence libre. L'activité des clubs n'est pas totalement déconnectée de la vie du lieu : ainsi, le club de lecture féministe a pu transmettre aux bibliothécaires des listes de suggestions d'acquisition, tandis que le club de broderie a organisé des ateliers en lien avec une exposition sur la culture bretonne proposée aux Champs Libres.

Ces médiations, portées par les pairs, s'inscrivent totalement dans la logique des droits culturels, dimension présente dans la loi bibliothèque du 21 décembre 2021, à l'article premier : « *par leur action de médiation, elles garantissent la*



*participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels* ». Dépassant la définition de la culture limitée aux seuls arts et lettres, la notion de droits culturels embrasse une notion anthropologique de culture, et intègre la langue, les croyances, les convictions, les savoirs, les traditions, les valeurs, voire les modes de vie de tous les usager·es, et reconnaît à tous les individus leur dignité. Loin de la caricature qui peut en être faite, et qui la réduit à une forme de communautarisme, la notion de droits culturels n'est-elle pas le simple prolongement de la transformation du bibliothécaire prescripteur en bibliothécaire facilitateur ?

Il ne s'agit pas simplement de déléguer l'animation de la bibliothèque à des prestataires extérieurs, ou à des usager·es, mais bien de créer les conditions d'un espace accueillant, ouvert à tous, divers, propice aux échanges et à la diffusion du savoir. Dès lors, cela implique de tisser un lien de confiance avec les usager·es.

## 2. Ouvrir sans bibliothécaire ?

La vocation sociale de la bibliothèque n'est plus à prouver : qu'il s'agisse d'accueillir des publics désaffiliés, en grande précarité, ou des enfants seuls dans les bibliothèques de quartiers sensibles. Pour 7% des répondant·es à notre enquête, la raison d'une visite à la bibliothèque le dimanche est de « voir du monde »<sup>128</sup>. Rompre la solitude est donc aussi un motif de visite. L'alchimie est subtile, car ce qui fait l'attrait de la bibliothèque le dimanche pour le public repose finalement dans l'alliance entre un espace, des collections, un emplacement géographique, une vocation non marchande, une atmosphère particulière. Et si le meilleur service à rendre, c'était tout simplement d'être ouvert ?

En Norvège, les bibliothèques sont considérées par la loi comme des arènes de débat démocratique, ainsi que le stipule la loi-cadre sur les bibliothèques. A l'article 1, section 1, intitulé « *Purpose (raison d'être)* »

*« The task of public libraries is to promote the spread of information, education and other cultural activities through active dissemination and by making books and other media available for the free use of all the inhabitants of Norway. Public libraries are to be an independent meeting place and arena for public discussions and debates.*

*Le rôle des bibliothèques publiques est de promouvoir la propagation de l'information, de l'éducation et d'autres activités culturelles à travers une dissémination active et en rendant les livres, et autres médias disponibles pour un usage gratuit aux habitant·es de Norvège. Les bibliothèques publiques sont des espaces de rencontres indépendants et des arènes pour les discussions publiques et les débats »*

L'ajout, en 2014, de la formule (ici en gras) consacrant la fonction démocratique des bibliothèques a bousculé la façon dont les bibliothécaires envisagent leur métier. Une des réponses envisagées a été d'ouvrir les bibliothèques le plus largement possible, y compris sans bibliothécaire. A Oslo, depuis 2015, les 22 bibliothèques du réseau, à l'exception de la bibliothèque centrale, sont ouvertes chaque jour de 7h le matin à 22h le soir, et les bibliothécaires ne sont présents qu'entre 9h et 18h. Chaque jour, toute l'année, les usager·es peuvent y accéder gratuitement, avec leur carte de bibliothèque Aujourd'hui, près de 20% des visites de ces bibliothèques ont lieu en dehors des horaires de présence des bibliothécaires.

---

<sup>128</sup> Voir annexe 5 – Résultats de l'enquête auprès des usager·es

S'il n'est pas possible, compte-tenu des règles de protection de la vie privée, d'observer ce qui se passe dans la bibliothèque en l'absence des professionnel·les, ceux-ci ont néanmoins une idée assez précise de ce qui s'y passe. De nombreux usager·es utilisent l'espace pour travailler, mais également pour venir entre amis et en famille, des associations, telles que la Croix Rouge norvégienne, utilisent également l'espace pour accueillir des réunions. Enfin, les bibliothèques sont aussi un lieu d'accueil pour les sans-domicile fixe qui vivent en foyer. Ceux-ci fermant leurs portes à 7h du matin, il n'est pas rare que leurs habitant·es viennent directement à la bibliothèque pour se mettre au chaud, faire leur toilette, voire prendre un petit-déjeuner. Les conflits d'usage ne sont pas inexistantes entre ce public et celui des personnes âgées matinales qui viennent lire la presse à la bibliothèque. Face aux critiques, comme aux incidents et dégradations qui peuvent émailler ces ouvertures sans professionnel·les, la ville d'Oslo a choisi de dépenser 10 millions de couronnes norvégiennes (soit environ 900 000€) pour renforcer la sécurité, mais n'envisage pas de revenir en arrière.

Pour Siri Tidemann Naalsund, cheffe de département à la bibliothèque Deichmann d'Oslo, cette ouverture s'inscrit dans un contexte plus large de mutation des bibliothèques, en lien avec la législation. Pour cette professionnelle, il s'agit aussi de mettre les bibliothèques au diapason de la société qui les entoure. Cela implique de recruter des personnels non bibliothécaires, pour assumer des missions élargies : conteur·ses, technicien·nes informatiques, formateur·rices... A la diversité des compétences s'ajoute la diversité des personnes et des collections, afin de mieux refléter les communautés. C'est enfin une question d'utilisation de l'argent public. Pour Siri Tidemann Naalsund, donner l'accès le plus large possible à la bibliothèque, c'est aussi rendre à la communauté qui finance la bibliothèque.

La bibliothécaire norvégienne résume cet état d'esprit en une formule : « *Less about books, more about people (il s'agit moins des livres que des gens)*<sup>129</sup> ». Car ouvrir sans bibliothécaire, c'est faire preuve de confiance envers les usager·es, une confiance tissée en amont par les professionnel·les tout au long de l'année, en créant les conditions d'un espace accueillant, inclusif, bref, « *utile, utilisable, désirable* », pour paraphraser le titre d'un ouvrage<sup>130</sup> dédié à l'UX-design en bibliothèque. Pour l'heure, en France, la médiathèque de la communauté des communes du Pays du Coquelicot, en Picardie, intercommunalité rurale de 28 000 habitant·es expérimente<sup>131</sup> depuis 2022 une ouverture sur badge à certains moments de la journée. La médiathèque d'Albert, la commune-centre, se trouve dans un bâtiment neuf où sont hébergés d'autres services culturels (école de musique, auditorium...). Pour la directrice de l'établissement, Chloé Dersigny, cette ouverture sur badge est la condition du maintien d'un programme d'action culturelle. Avec 11 agents, soit 9 équivalent temps-plein, il ne serait pas possible de déployer un programme éducatif et culturel et d'assurer une amplitude horaire de plus de 24h30. C'est donc la solution pour permettre à la fois l'accès à la bibliothèque à des usager·es autonomes, et proposer des médiations. Au cœur de ce dispositif se trouve une charte pour le

---

<sup>129</sup> Voir annexe 1 – Liste des entretiens menés

<sup>130</sup> Amanda Etches et Aaron Schmidt, *Utile, utilisable, désirable : Redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs*, *Utile, utilisable, désirable : Redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs*, trad. Nathalie Clot, La Numérique (Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2017). <http://books.openedition.org/pressesenssib/1537>.

<sup>131</sup> « Bibliogrill : ouvrir sans bibliothécaire : le public en toute autonomie – 29 novembre 2022 », 29 novembre 2022. <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10045427t>.

lecteur, qui s'engage à respecter les usages de la médiathèque et à ne pas faire entrer un·e non-inscrit·e. Là encore, la confiance et l'autonomie sont les valeurs cardinales.

La bibliothèque ne serait-elle donc qu'un espace ? Un lieu désincarné que seuls ses usager·es amènent à la vie ? Non, le lien social développé en ces lieux est la garantie de sa spécificité, comme le développe Mathilde Servet dans son mémoire *Les bibliothèques troisième lieu*<sup>132</sup>. Ce qui fait que la bibliothèque fonctionne toujours à l'heure d'Internet, c'est certes la médiation des bibliothécaires, les places de travail, une possibilité de déconnexion, mais surtout la dimension humaine, le lien social développé en bibliothèque. Or les bibliothèques "troisième lieu" sont le terrain le plus fertile au développement d'un lien social et culturel. Au-delà de la question des aménagements à laquelle on réduit souvent les troisièmes lieux, c'est le projet politique, culturel et social qui fait de la bibliothèque ce qu'elle est. C'est ce lien social qui permet la confiance entre l'usager·e et le bibliothécaire, et qui participe peut-être un peu de l'ambiance du dimanche. Pour Patrick Vassallo, de Tempo territorial, les bibliothèques sont « *un lieu d'unification face à la balkanisation de la société* ».

Ouvrir la bibliothèque le dimanche serait avant tout proposer un service supplémentaire, de qualité, mais aussi proposer un espace non marchand, propice à l'émancipation comme au lien social. S'il ne s'agit peut-être pas du levier d'attraction des publics que l'on a pu imaginer, il n'en reste pas moins qu'une attente des publics existe en termes d'animation et d'action culturelle, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une offre gratuite et largement accessible. Mais pour réunir les conditions d'une ouverture dominicale réussie, il s'agit de voir la bibliothèque dans son évolution, comme un espace polyvalent, où cohabitent des usages très divers. Cette image renouvelée doit être portée à la connaissance des décideurs politiques, qui sont à même de garantir les moyens d'un service public du livre de qualité. Les moyens humains et financiers sont indispensables pour créer les conditions de bibliothèques accueillantes, propice à l'émergence d'une relation de confiance avec leurs usager·es, et tout celles et ceux qui pourront le devenir un jour.

---

<sup>132</sup> Servet et Desrichard, « Les bibliothèques troisième lieu ».



## CONCLUSION

---

L'ouverture des bibliothèques le dimanche est un enjeu à la fois professionnel et sociétal. Elle soulève des questions centrales sur la conception que nous avons de la bibliothèque : à quel public nous adressons-nous, quelle posture professionnelle adopter, quels services développer ? Evidemment, il ne s'agit pas d'ouvrir toutes les bibliothèques le dimanche, partout. Le succès de cette politique repose sur la conjonction de trois facteurs : l'adhésion des professionnel·les, la présence du public, et l'existence d'une dynamique territoriale. Sans ces trois éléments, les projets d'ouverture des bibliothèques le dimanche sont voués à l'échec. L'ouverture des bibliothèques le dimanche n'incarne-t-elle pas finalement le volet le plus visible d'une transformation en profondeur des bibliothèques ? En 2015, dans son premier rapport sur la question, la Sénatrice Sylvie Robert écrivait en préambule : *« J'aimerais tout de suite lever ce paradoxe entre la représentation collective d'un lieu figé et « ringard » et la réalité de ce qui s'y fait véritablement. Et même s'il y a encore beaucoup de travail pour lever les verrous symboliques, juridiques et politiques, la bibliothèque est peut-être l'équipement culturel qui s'est le plus remis en question face aux mutations de notre société et qui possède le potentiel le plus fort de « mutabilité » car, en plus d'être un lieu d'accès au savoir, c'est d'abord et surtout un lieu public repéré, ouvert et présent « presque » partout »*. Au-delà d'un prétendu totem de modernité, l'ouverture des bibliothèques le dimanche conforte celles-ci dans le champ de l'action culturelle, du loisir, de l'accueil, en faisant des outils de solidarité sociale et territoriale. Quand on sait le coût du travail en horaires atypiques, tant symbolique que financier, cela témoigne de l'engagement des professionnel·les au service du public et de la société au sens large. Il ne faut pas négliger les craintes d'une libéralisation à tout crin soulevées par cette ouverture du dimanche. Au contraire, si les bibliothèques doivent être ouvertes le dimanche, c'est pour être un refuge contre la société marchande, un espace où le rêve, l'échange, le partage doivent demeurer des valeurs cardinales. L'ouverture est finalement le premier service que propose la bibliothèque, il faut donc préserver la qualité de l'accueil en bibliothèque. Depuis plusieurs années déjà, on observe dans nos bibliothèques l'afflux de population désaffiliées, en rupture de ban, qui y trouvent un havre de paix. Au Royaume-Uni, depuis le début de l'hiver 2023, les bibliothèques sont devenues des remparts contre l'inflation du prix de l'énergie, en offrant un espace chaud, une *warm bank*<sup>133</sup> aux plus précaires. A Montpellier, la médiathèque Emile Zola a déjà ouvert ses portes le dimanche en été pour proposer un espace climatisé. Mais au-delà de la question pratique de l'ouverture se dessine en filigrane une question de fond : qu'attend-on vraiment des bibliothèques ? Quel rôle social doivent-elles endosser dans une société qui peine à intégrer les personnes les plus fragiles ? Etre ouverte largement, accueillir sans discrimination, être un espace d'expression, d'émancipation, de compréhension du monde, ce sont les caractéristiques intrinsèques de la bibliothèque, de par sa vocation même de permettre un accès libre à la connaissance. Mais n'en demande-t-on pas trop aux bibliothèques ? L'injonction politique à être une force intégratrice dans la société n'est-elle pas un leurre dans une société défaillante ? Les bibliothèques sont une

---

<sup>133</sup> Sarah Shaffi. « Libraries to offer shelter to the vulnerable during UK's cost of living crisis », *The Guardian*, 28 septembre 2022, sect. Books. <https://www.theguardian.com/books/2022/sep/28/libraries-to-offer-shelter-to-the-vulnerable-during-uks-cost-of-living-crisis>.

utopie en marche sur lesquelles nous faisons reposer de larges attentes. A nous professionnel·les d'y répondre, certes imparfaitement et incomplètement. L'accessibilité la plus large possible, qu'il s'agisse d'horaires, de configuration spatiale, d'inclusivité, est un idéal qu'il nous appartient d'atteindre. Mais la bibliothèque seule ne peut supporter ce rôle, elle doit pour cela avoir des moyens. Il convient donc que la société et le politique le reconnaissent.

# SOURCES

---

## RAPPORTS

AROT Dominique et CYTERMAN Monsieur Jean-Richard, 2012, « L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles », 2012, p. 70.

BAILLY Jean-Paul, 2007, *LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIVITÉS DOMINICALES*, s.l., Conseil Economique et Social.

BERGE Aurore et TOLMONT Sylvie, 2021, « Mission « flash » sur les suites données au rapport Orsenna-Corbin sur les bibliothèques ».

JOST Clémence, *Ce qu'il faut retenir du rapport Orsenna pour les bibliothèques*, <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/02/20/rapport-orsenna-bibliotheques>, consulté le 11 mai 2022.

MELOT Colette et ROBERT Sylvie, « Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques ».

ORSENNA Erik et CORBIN Alain, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*, <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>, consulté le 1 mars 2022.

ROBERT Sylvie, *Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques*, <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-Sylvie-Robert-senatrice-d-Ille-et-Vilaine-sur-l-adaptation-et-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques>, consulté le 12 avril 2022.

*Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation*, 2022, s.l., Ministère de la Culture. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediatheque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliotheques-territoriales>

« Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales 2022 », 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediatheque/2022-Referentiel-national-des-competences-des-bibliotheques-territoriales>

*Assises de la formation en bibliothèque territoriale*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Assises-de-la-formation-en-bibliotheque-territoriale>, consulté le 4 février 2023.

*Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux », le mardi...*, <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Discours-2012-2018/Annee-2018/Discours-de-Francoise-Nyssen-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-la-Journee-des-bibliotheques-Ouvrir-plus-ouvrir-mieux-le-mardi>, consulté le 12 janvier 2023.

*La question des exceptions au repos dominical dans les commerces : vers une société qui s'adapte en gardant ses valeurs*, <https://www.vie>

[publique.fr/rapport/33679-la-question-des-exceptions-au-repos-dominical-dans-les-commerces-vers](https://publique.fr/rapport/33679-la-question-des-exceptions-au-repos-dominical-dans-les-commerces-vers), consulté le 10 janvier 2023.

*Observatoire de la Lecture Publique - Rapports et portraits de territoires*, <https://olp.culture.fr/#c=report&chapter=p35&report=r08&selgeo1=ua2017.639&selgeo2=fra.99>, consulté le 9 février 2022.

« Ouvrir plus, ouvrir mieux », *extension des horaires d'ouverture des bibliothèques des collectivités territoriales*, <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/Livre-et-lecture/Ouvrir-plus-ouvrir-mieux-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-des-collectivites-territoriales>, consulté le 12 janvier 2023.

*Plan Bibliothèques*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Plan-Bibliotheques>, consulté le 12 janvier 2023.

*Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture>, consulté le 8 février 2022.

*Rapport d'activité 2021 portant sur le concours particulier relatif aux bibliothèques créé au sein de la dotation générale de décentralisation*, 2021, s.l. [https://www.culture.gouv.fr/content/download/318976/file/DGD\\_Rapport%20d%27activit%C3%A9%202021\\_VF.pdf?inLanguage=fr-FR](https://www.culture.gouv.fr/content/download/318976/file/DGD_Rapport%20d%27activit%C3%A9%202021_VF.pdf?inLanguage=fr-FR)

*Rapport d'activité 2020 portant sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/DGD-bibliotheques>, consulté le 7 mai 2022.

## **LEGISLATIONS**

*Arrêté du 25 octobre 2022 relatif à la constitution du montant de la seconde fraction du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et départementales - Légifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046533898>, consulté le 17 novembre 2022.

*Arrêté du 9 novembre 2012 relatif à la constitution du montant de la seconde fraction du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et départementales de prêt - Légifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026626816>, consulté le 17 novembre 2022.

« LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique », 2021.



« Loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers », 1906.

MINISTRY OF CULTURE Norway, 1986, « Act relating to public libraries (The Public Libraries Act) ».

## **DIAGNOSTICS TEMPORELS**

AMBLARD Chrystelle et DULAC Françoise, 2011, « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE Ouvrir les médiathèques le dimanche Pourquoi ? Comment ? »

<https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2015/07/Guide-m%C3%A9diath%C3%A8que-dimanche-web.pdf>

TEMPO TERRITORIAL, 2017, « Mission Orsenna sur les horaires des bibliothèques Trame de questionnements proposée par Tempo Territorial pour l'élaboration d'un Diagnostic Temporel de Territoire ». [https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2017/11/2018\\_DiagTemporelBibli-TrameTempo-1.pdf](https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2017/11/2018_DiagTemporelBibli-TrameTempo-1.pdf)

« Rythme ma bibliothèque. Quels horaires d'ouverture pour votre bibliothèque ? ». 2018, [https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2018/12/Synthese\\_MEL\\_du\\_temps\\_globale.pdf](https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2018/12/Synthese_MEL_du_temps_globale.pdf)

« Rapport du diagnostic temporel de la métropole européenne de Lille », 2014. [https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2018-09/Rapport\\_diagnostic\\_temporel.pdf](https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2018-09/Rapport_diagnostic_temporel.pdf)

TEMPO TERRITORIAL, 2011 « Les mardis de Tempo - Ouvrir les médiathèques le dimanche ». <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56573-les-mardis-de-tempo-ouvrir-les-mediathèques-le-dimanche.pdf>

## **PETITIONS, DOCUMENTS SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS**

ABF ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE, 2022, « DÉCRYPTAGE DE LA LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES ».

« *Ouvrons + les bibliothèques!* », <https://www.bibliosansfrontieres.org/campagne/ouvrons-les-bibliotheques/>, consulté le 13 janvier 2023.

SOLIDAIRES SUD COLLECTIVITES TERRITORIALES, « Bibliothèque, un vrai travail de fournis. Petit dictionnaire militant pour les bibliothécaires et la défense de la lecture publique », octobre 2022

## **ENQUETES**

*Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>, consulté le 2 août 2022.



# BIBLIOGRAPHIE

---

## GENERALITES

(ANGERS) Bibliothèque MUNICIPALE, 1988, *Histoire de bibliothèques : La bibliothèque municipale d'Angers, 1798-1978*, s.l., 91 p.

FROCAUT Bénédicte et ROCHE Florence, 2014, *Bibliothécaire, un métier d'accueil ?* Enssib, Villeurbanne.

JACQUET Amandine, BIBLIOPATHE et VERNEUIL Anne, 2017, *Bibliothèques troisième lieu*, 2e édition revue et Augmentée., Paris, ABF, Association des bibliothécaires de France (coll. « Collection Médiathèmes »).

LIOT Françoise, 2018, « Droits culturels : Vers une nouvelle définition des politiques publiques de la culture ? », *Les cahiers de la LCD*, 2018, Hors-série 1, n° HS1, p. 52-61.

LUCAS Jean-Michel, 2017, *Les droits culturels : enjeux, débats, expérimentations*, s.l., Territorial éditions (coll. « Dossier d'experts : 821 »).

PLOUX Olivier, 2018, « Dossier : A quoi servent les bibliothèques ? », *Bibliothèques(s)*, juin 2018, n° 92-93, p. 16-78.

SERVET Mathilde et DESRICHARD Yves, 2009, *Les bibliothèques troisième lieu*, s.n., S.l.

*Le 11/12 du 8 décembre 2022 : introduction aux droits culturels*, conférence de Matthieu Warin, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, 2022, s.l.

« Bibliogrill : ouvrir sans bibliothécaire : le public en toute autonomie – 29 novembre 2022 », 2022, 29 novembre 2022.

## SUR LE ROLE SOCIAL DES BIBLIOTHEQUES

LOWE Marsha et KHAN Ayub, 2022, « A warm welcome - Setting up a warm space in your community ».

SHAFFI Sarah, 2022, « Libraries to offer shelter to the vulnerable during UK's cost of living crisis », *The Guardian*, 28 sept. 2022 p.

VILLATE Pascale et VOSGIN Jean-Pierre, 2011, *Le rôle social des bibliothèques dans la ville*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux (coll. « Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux »).

« Les bibliothèques municipales parisiennes, refuge des sans-abri », *Le Monde.fr*, 2023, 4 janv. 2023 p.

## SUR LE TRAVAIL LE DIMANCHE

«*Je ne remettrai pas en cause le régime concordataire*», dit François Hollande, <https://www.20minutes.fr/strasbourg/922105-20120423-je-remettrai-cause-regime-concordataire-dit-francois-hollande>, 23 avril 2012, consulté le 10 janvier 2023.

BABEAU Olivier, 2013, *80 questions sur le travail du dimanche*, Paris, Éd. Eska.

BOULIN Jean-Yves et LESNARD Laurent, 2017, *Les batailles du dimanche*, s.l., Presses Universitaires de France.

PERRON Daniel, 2010, *Histoire du repos dominical : un jour pour faire société*, Paris, l'Harmattan (coll. « Historiques »).

*L'indemnisation des agents travaillant le dimanche ou les jours fériés sera-t-elle revue à la hausse ?*, <https://www.lagazettedescommunes.com/822622/lindemnisation-des-agents-travaillant-le-dimanche-ou-les-jours-feries-sera-t-elle-revue-a-la-hausse/>, consulté le 12 février 2023.

## SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES

BARLIER Julien et PERRIN Georges, 2012, « Les stratégies horaires des bibliothèques publiques ».

BEUDON Nicolas, 2019, *Ouvrir plus ? Mode d'emploi*, <https://nicolas-beudon.com/2019/02/23/ouvrir-plus/>, 23 février 2019, consulté le 13 avril 2022.

BOUVIER-AJAM Laurent et COTTE Dominique, *Etude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Etude-d-impact-sur-l-optimisation-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-territoriales>, consulté le 7 mai 2022.

BRIGANT Annie, 2008, *Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ?*, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0081-003>, 1 janvier 2008, consulté le 9 février 2022.

CHAGUIBOFF Jean, MICHEL Jean-Christophe et OHNHEISER Sophie, « HAPPY HOURS Evaluation de l'impact des horaires d'ouverture sur la fréquentation et les usages des publics en bibliothèque publique », p. 98.

KLEE Louis, « Ouvrir pour faire société : la bibliothèque reprogrammée », p. 15.

MAZIN Cécile, «*Non, les agents des bibliothèques ne veulent pas travailler le dimanche*», <https://actualitte.com/article/9785/bibliotheque/non-les-agents-des-bibliotheques-ne-veulent-pas-travailler-le-dimanche>, consulté le 11 mai 2022a.

MAZIN Cécile, *Ouverture des bibliothèques : l'extension des horaires réussie, selon le Sénat*, <https://actualitte.com/article/6787/bibliotheque/ouverture-des-bibliotheques-l-extension-des-horaires-reussie-selon-le-senat>, consulté le 11 mai 2022b.

MULLER Françoise et RIGEADE Marine, 2014, *Ouvrir grand la médiathèque: faire évoluer les horaires d'ouverture*, Paris, ABF, Association des bibliothécaires de France (coll. « Collection Médiathèmes »).

PERRIN Georges, « L'Emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur », p. 17.

POISSENOT Claude, 2016, « Penser l'ouverture des bibliothèques ».

*Horaires d'ouverture des bibliothèques : ouvrir mieux*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Actualites-Bibliotheques/Horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-ouvrir-mieux>, consulté le 15 janvier 2023.

*L'extension des horaires et l'ouverture le dimanche en bibliothèque 22 mars 2012*, <https://slideplayer.fr/slide/10332568/>, consulté le 11 mai 2022.

*Ouvrons mieux les bibliothèques*, <https://www.wesign.it/fr/autre/ouvrons-mieux-les-bibliotheques>, consulté le 7 mai 2022.

*Pourquoi élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques n'est plus un problème*, <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/04/23/ouverture-bibliotheca-open-sigb-horaires>, consulté le 11 mai 2022.

## **SUR L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHEQUE**

CLAERR Thierry et MOREL Anne, « Le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) en bibliothèque ». <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67287-psc-pces-pour-une-diffusion-de-la-demarche-projet-en-bibliotheque.pdf>

GOUSSET Flora, 22:54:22 UTC, « Action culturelle en bibliothèque ». <https://fr.slideshare.net/floragousset/action-culturelle-en-bibliotheque>

HUCHET Bernard et PAYEN Emmanuelle, *L'action culturelle en bibliothèque*, s.l. <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.html>

## **SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

BOUQUILLON Christian, 2019, *Le dialogue social dans la fonction publique territoriale : contexte, instances et (r)évolutions*, Voiron, Territorial éditions (coll. « Dossiers d'experts »).

ESPINASSE Frédéric et DAVID Philippe, 2021, *Fonction publique territoriale : le statut en bref*, 4e édition., Paris, La documentation Française (coll. « Découverte de la vie publique »).

## **SUR LES ENQUETES DE PUBLIC**

BERTRAND Anne-Marie, BURGOS Martine, POISSENOT Claude et PRIVAT Jean-Marie, 2013, *Les bibliothèques municipales et leurs publics : Pratiques ordinaires de la culture*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information (coll. « Études et recherche »), 286 p.

EVANS Christophe, 2017, *Mener l'enquête : guide des études de publics en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib (coll. « La Boîte à outils »).

LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France [CE-2020-2]*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>, consulté le 9 février 2022.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>LISTE DES ENTRETIENS MENES .....</b>	<b>88</b>
<b>QUESTIONNAIRE PROFESSIONNELS .....</b>	<b>69</b>
<b>QUESTIONNAIRE USAGERS.....</b>	<b>72</b>
<b>RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES PROFESSIONNELS.....</b>	<b>77</b>
<b>RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES USAGERS .....</b>	<b>85</b>
<b>GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DES PROFESSIONNELS.....</b>	<b>90</b>

## ANNEXE 1 – LISTE DES ENTRETIENS MENES

Nom et fonction	Mode d'entretien	Date
Sylvie ROBERT, Sénatrice PS, Ille-et- Vilaine	Entretien téléphonique	20 mai 2022
Esther de CLIMMER, Directrice, Médiathèque la Grand Plage, Roubaix	Entretien en visio- conférence	17 septembre 2022
Coline RENAUDIN, Chef de service Action culturelle – Médiation – Accessibilité – Bibliothèque Nomade Médiathèque José Cabanis, Toulouse	Entretien téléphonique	20 septembre 2022
Yannick GAUVIN, adjointe Réseau au Chef du Bureau, Bureau des Bibliothèques et de la Lecture, Paris	Entretien téléphonique	29 septembre 2022
Gaétan LEMAITRE, Chef de service adjoint Service Développement de la Lecture Publique, Médiathèque André Labarrère, Pau	Entretien en visio- conférence	18 octobre 2022
Valérie SERRE- RAUZET, Conservatrice adjointe, Médiathèque Émile Zola, Montpellier	Entretien en visio- conférence	28 octobre 2022
Déborah TURCHESCHI, Responsable du secteur jeunesse, Médiathèque Chalucet, Toulon	Entretien en visio- conférence	6 novembre 2022
Valérie TRAVIER, Cheffe de bureau de la lecture publique Département des bibliothèques, Johanna OUAZZANI, Chargée de mission DGD, Plan Bibliothèques et aménagement du	Entretien en présentiel	8 novembre 2022



territoire, Ministère de la Culture		
Corinne BARBANT, Responsable de la politique documentaire, Médiathèque de Calais	Entretien en visio-conférence	10 novembre 2022
Lionel DUJOL, Chargé de mission Stratégie Numérique Responsable prospective, innovation & accompagnement au changement, Valence Romans Agglomération	Entretien en visio-conférence	16 novembre 2022
Marion NINO, Directrice des médiathèques, Issy-les-Moulineaux	Entretien en présentiel	17 novembre 2022
Yoann BOURION, Directeur, Direction des bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels, Bordeaux	Entretien en visio-conférence	17 novembre 2022
Frédérique BERGA, Chargée de mission, réseau des médiathèques, Montpellier	Entretien en visio-conférence	18 novembre 2022
Stéphane ANDRIEU, Coordinateur de l'action culturelle, Service Développement de la Lecture Publique, Médiathèque André Labarrère, Pau	Entretien en visio-conférence	22 novembre 2022
Laetitia BONTAN et Jacques SAUTERON, Conseillers Livre et Lecture, DRAC Hauts-de-France	Entretien en visio-conférence	24 novembre 2022
Patrick VASSALLO, co-fondateur de l'association TEMPO TERRITORIAL	Entretien en visio-conférence	27 novembre 2022
Nathalie BEAUFORT-LAMY, Coordinatrice de l'action culturelle, Médiathèque Oscar Niemeyer, Le Havre	Entretien en visio-conférence	28 novembre 2022

Cécile CLARAC, Responsable de la médiathèque Grand M, Toulouse	Entretien téléphonique	29 décembre 2022
Sarah TOULOUSE, conservatrice, les Champs Libres, Rennes	Entretien en visio- conférence	29 décembre 2022
Marion GIULIANI, Directrice du Pôle Saint- Denis et Saint-Ouen-sur- Seine des médiathèques de Plaine Commune, Plaine-Commune	Entretien téléphonique	4 janvier 2023
Siri TIDEMANN- NAALSUND, Cheffe de département, Bibliothèque Deichmann, Oslo, (Norvège)	Entretien en visio- conférence	17 janvier 2023

## ANNEXE 2 - QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL·LES

### LE DIMANCHE DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE

*Elève conservatrice à l'Enssib, je travaille actuellement à la rédaction d'un mémoire sur le thème « Ouvrir le dimanche, pour qui, pour quoi ? » dans les bibliothèques de lecture publique, sous la direction de Bénédicte Frocaut (Cheffe de service lecture publique centre-ville, Direction de la Lecture publique au Havre). Afin d'étoffer la réflexion, je cherche à établir un panorama non exhaustif des pratiques et des publics des bibliothèques ouvertes le dimanche. Les questions suivantes visent à mieux connaître les pratiques et services liés à l'ouverture des bibliothèques ce jour particulier. Les informations recueillies resteront anonymes, et seront disponibles si vous souhaitez y accéder.*

**Dans quelle bibliothèque exercez-vous ? (merci de préciser la commune et le nom de la bibliothèque)**

*Réponse libre*

**S'agit-il d'une bibliothèque tête de réseau ?**

- Oui
- Non

**La bibliothèque partage-t-elle les lieux avec un autre équipement culturel (musée, centre culturel, salle de concert, cinéma...) ?**

- Oui
- Non

**Votre bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?**

- Oui
- Non

**Si oui, votre bibliothèque est...**

- Ouverte toute l'année
- Toute l'année sauf l'été (et les vacances scolaires)
- Autre

**Quelle est la fréquentation moyenne de votre bibliothèque par jour ?**

- Moins de 100 visiteur·ses
- 100 à 500 visiteur·ses
- 500 à 1 000 visiteur·ses
- Plus de 1 000 visiteur·ses

**Quel est le jour le plus fréquenté ?**

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi

- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

**Combien d'usager·es fréquentent la bibliothèque le dimanche ?**

- Moins de 100 visiteur·ses
- De 100 à 500 visiteur·ses
- 500 à 1 000 visiteur·ses
- Plus de 1 000 visiteur·ses

**Quels services proposez-vous le dimanche ?**

- Prêt de documents et d'objets
- Renseignement bibliographique
- Utilisation sur place de postes informatiques
- Ateliers
- Formations
- Heure du conte
- Salles de travail en groupe
- Autre

**La bibliothèque a-t-elle une programmation culturelle ?  
(Rencontres, conférences, expositions, concerts...)**

- Oui
- Non

**Cette programmation s'étend-elle au dimanche ?**

- Oui
- Non

**A quel rythme ?**

- Tous les dimanches
- Un dimanche par mois
- Moins fréquemment

**Combien de personnels (agents et vacataires) sont présents le dimanche ?**

*Réponse libre*

**Quelle est la proportion d'agents (titulaires et contractuels) ?**

- Moins de 25%
- De 25 à 50%
- Plus de 50%

**Combien de dimanches par an travaillent les agents (titulaires et contractuels) ?**

*Réponse libre*

**Sur quelle base salariale les agents sont-ils rémunérés ?**

*Réponse libre*

**Acceptez-vous d'être recontacté pour un entretien ? (D'une durée d'environ 45 minutes)**

- Oui
- Non

**Si oui, merci d'indiquer votre email et numéro de téléphone**

*Réponse libre*

## ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE USAGER·ES

### Votre usage de la bibliothèque le dimanche

*Dans le cadre d'un travail de recherche sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, nous aimerions connaître vos habitudes, et notamment l'usage que vous faites de la bibliothèque ce jour-là.*

### Quelle bibliothèque fréquentez-vous ? (Ville, nom de la bibliothèque)

*Réponse libre*

### A quelle fréquence visitez-vous la bibliothèque ?

- Environ chaque semaine
- Environ chaque mois
- Moins d'une fois par mois
- Moins d'une fois par mois

### Quels jours venez-vous à la bibliothèque ? (Plusieurs réponses possibles)

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

### Venez-vous seul·e ou accompagné·e ?

- Seul·e
- Accompagné·e d'un adulte
- Accompagné·e d'enfants

### Quelles activités pratiquez-vous à la bibliothèque ?

- Emprunter des documents (livres, cd, dvd, magazines...)
- Lire sur place (presse quotidienne, magazines, livres...)
- Travailler / étudier
- Utiliser les ordinateurs
- Participer à un atelier / une formation
- Accompagner un enfant
- Assister à une animation (exposition, rencontre, conférences, concert...)
- Autre (à compléter)

**Si vous venez le dimanche, pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Les horaires me conviennent mieux
- J'aime l'ambiance du dimanche
- Je n'ai pas d'autre endroit pour travailler mes cours / étudier
- Pour voir du monde
- Pour naviguer sur internet sur les ordinateurs de la bibliothèque
- Autre (à compléter)

**Aimeriez-vous trouver des services spécifiques en bibliothèque le dimanche, et lesquels ?**

*Réponse libre*

**Etes-vous inscrit à la bibliothèque ?**

- Oui
- Non

**Depuis quand fréquentez-vous la bibliothèque ?**

- Depuis l'enfance
- Je reviens depuis que j'ai des enfants
- Depuis moins d'un an
- Depuis un changement de tarification
- Depuis un changement dans les horaires d'ouverture
- Autre (à compléter)

**Quel âge avez-vous ?**

- 15 à 25 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 49 ans
- 50 à 65 ans
- Plus de 65 ans

**Vous êtes ?**

- Une femme
- Un homme
- Je ne souhaite pas le préciser

**Dans quelle commune vivez-vous ?**

*Réponse libre*

## ANNEXE 4 – RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES PROFESSIONNEL·LES

1. Dans quelle bibliothèque exercez-vous ? (Merci de préciser la commune et le nom de la bibliothèque)

Alès
Amiens
Annemasse bib Pierre Goy
Auterive, Médiathèque Dominique Baudis
Avord
Bibliothèque de Lyon
Bibliothèque de Mulhouse
Bibliothèque de Parempuyre
Bibliothèque de Toulouse / Médiathèque José Cabanis
Bibliothèque départementale des Bouches du Rhône
Bibliothèque des Champs Libres, Rennes
Bibliothèque la Turbine Annecy
Bibliothèque Michel Lebrun 72540 Loué
Bibliothèque municipale - Allauch
Bibliothèque municipale de Chaleins (01480)
Bibliothèque municipale de Châtel
Bibliothèque municipale de Goetzenbruck (57)
Bibliothèque municipale de Reims, médiathèque Jean Falala
Bibliothèque Municipale de Viviers (07)
Bibliothèque Rollinat Argenton sur Creuse
Bibliothèques de la Ville de Compiègne
Chalons En Champagne Médiathèque Pompidou
Chalucet à Toulon (Var)
Chauny médiathèque André Malraux
Chenove
Diane de Poitiers à Etampes
Dijon centre ville la Nef
Eaubonne Médiathèque Maurice Genevoix
Fontainebleau
François Mitterrand - Les Capucins (Brest)
François Mitterrand Digne-les-Bains
Gasny médiathèque

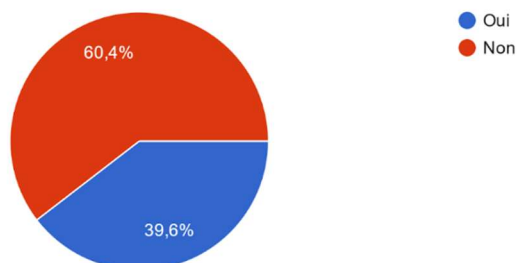


Goussainville (95) François Mauriac
La Grande Passerelle / 35400 Saint-Malo
Lavau sur Loire 44260
Le Folgoët bibliothèque « Le Chat Pitre »
Le Passage - Médiathèque et galerie de Rémalard-en-Perche
L'Orangerie, Lunéville (54)
Louis Joseph - Château-Arnoux
Ludo-médiathèque de Lacanau
Malakoff Pablo-Neruda Réseau Vallée Sud-Grand Paris
Marseille
Massy
Médiathèque Césaire a Bourg en Bresse
Médiathèque communautaire de Sarreguemines
Médiathèque d'Arques
Médiathèque de Francheville 69340
Médiathèque de la Canopée, Ville de Paris
Médiathèque de La Garenne-Colombes
Médiathèque de Saint-Raphaël
Médiathèque des cannes Ajaccio
Médiathèque entre dore et Allier 63190 Lezoux
Médiathèque Françoise Sagan, Paris.
Médiathèque Frasne-Drugeon
Médiathèque George Sand 38430 Moirans
Médiathèque intercommunale Bernard Castagnet à La Réole
Médiathèque Jacques Baumel de Rueil Malmaison
Médiathèque Jacques Demy Nantes
Médiathèque Jean Fusaro, Cailloux-dur-Fontaines
Médiathèque Jorgi Reboul, Septèmes-les-Vallons
Médiathèque José Cabanis, Toulouse 31
Médiathèque Le Parnasse 68300 St Louis
Médiathèque Léo-Ferré - Marcoussis (91)
Médiathèque Les Halles - Faulquemont
Médiathèque Marc Mielly Noved
médiathèque municipale de Prissac
Médiathèque municipale de St André de Cubzac
Médiathèque quai des arts, Rumilly (74150)

Médiathèque Roland Barthes
Médiathèque Vaise Lyon
Médiathèques de Créteil, Réseau de lecture publique de Grand Paris Sud Est Avenir
Médiathèques de Suresnes
Municipale Issoire René-Char
Nevers
Nevers
Nice
Orléans
Rennes
Réseau des médiathèques de Montpellier méditerranée Métropole
Sainte Geneviève des Bois médiathèque Olivier Leonhardt
Sens, Médiathèque Jean-Christophe Ruffin
Serres-Vastet
St Saturnin les Avignon
Tournon saint martin
Université Franklin
Ve
Ville de Lyon, bibliothèque de la Part-Dieu
Ville et Eurométropole de Strasbourg
Vitry sur Seine

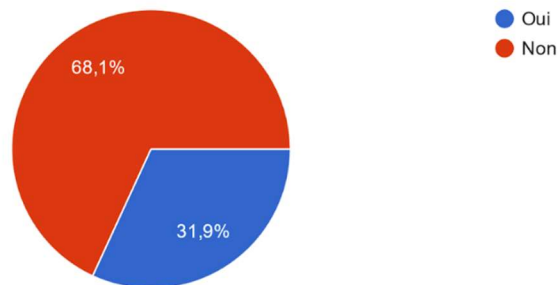
S'agit-il d'une bibliothèque tête de réseau ?

91 réponses



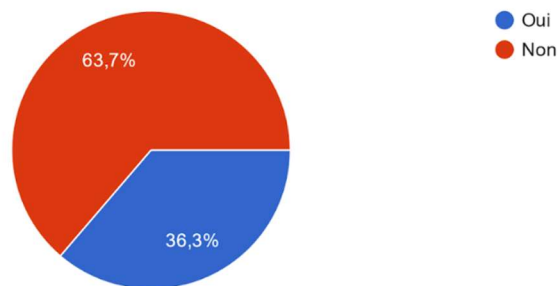
La bibliothèque partage-t-elle les lieux avec un autre équipement culturel (musée, centre culturel, salle de concert, cinéma...) ?

91 réponses

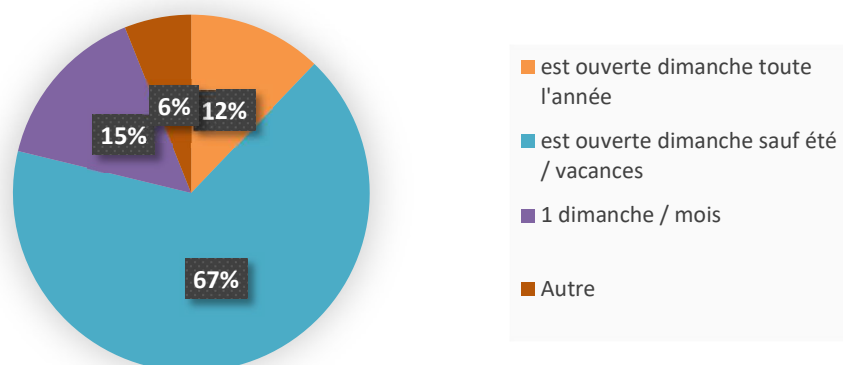


Votre bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?

91 réponses

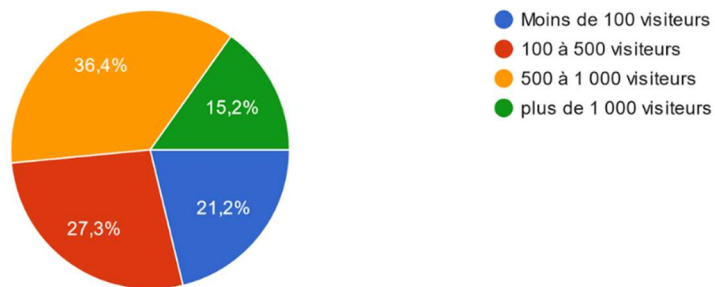


### Rythme d'ouverture le dimanche



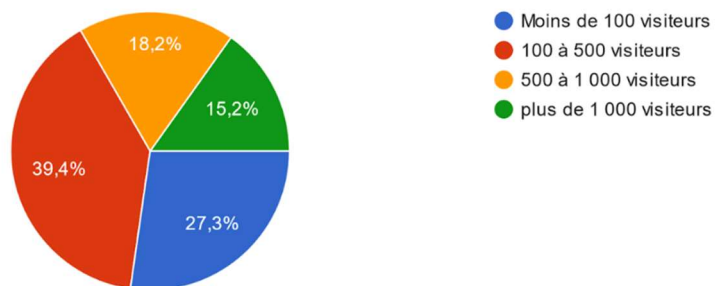
Quelle est la fréquentation moyenne de votre bibliothèque par jour ?

33 réponses

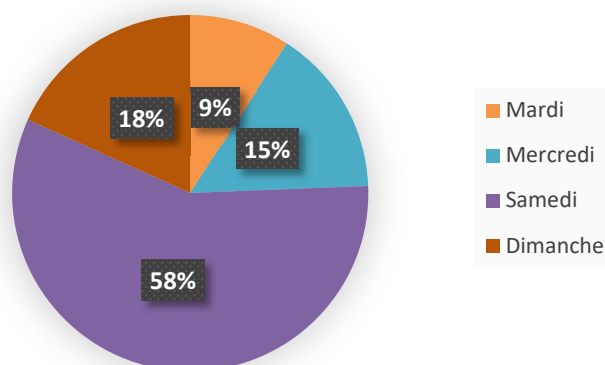


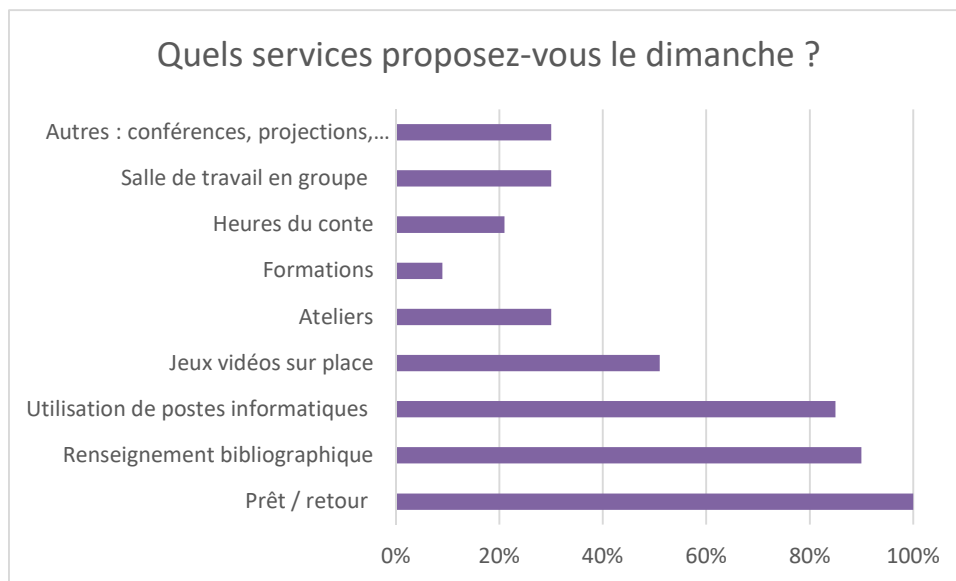
Combien d'usagers fréquentent la bibliothèque le dimanche ?

33 réponses



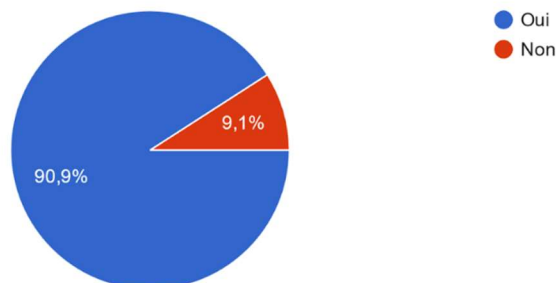
Quel est le jour le plus fréquenté de la semaine ?





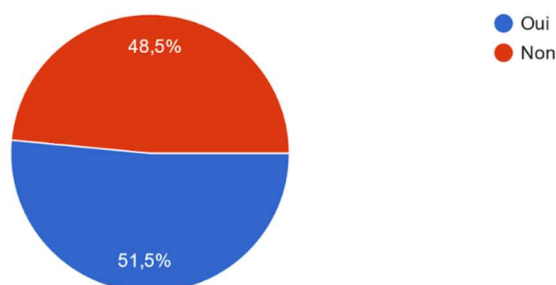
La bibliothèque a-t-elle une programmation culturelle ? (rencontres, conférences, expositions, concerts...)

33 réponses



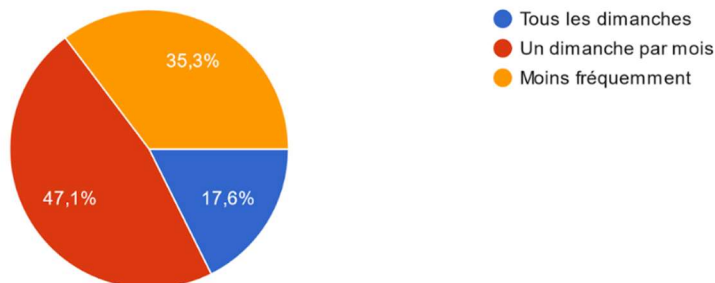
Cette programmation culturelle s'étend-elle au dimanche ?

33 réponses



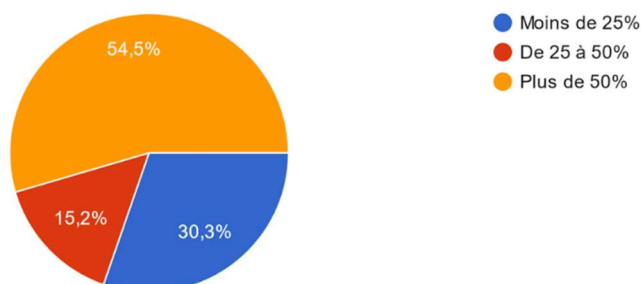
## A quel rythme ?

17 réponses



## Quelle est la proportion d'agents (titulaires et contractuels) ?

33 réponses

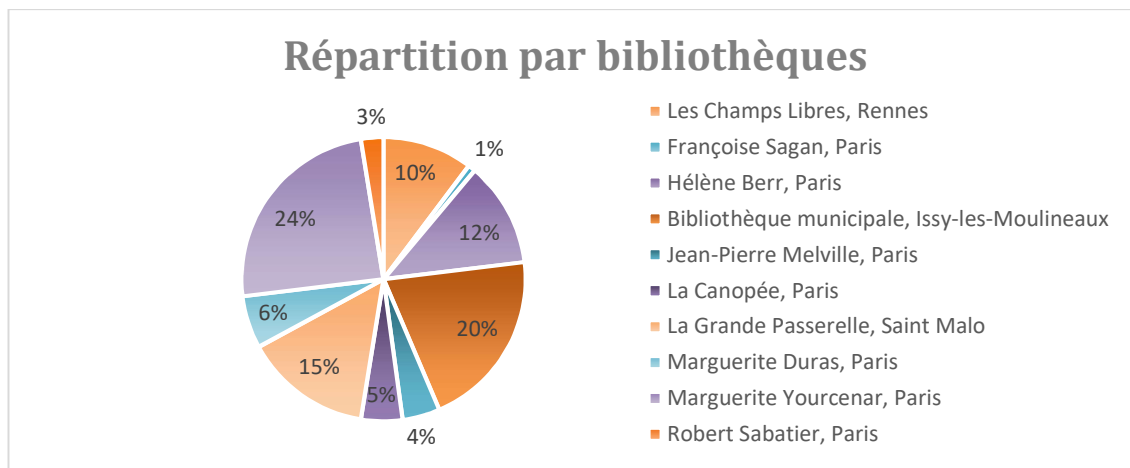


## Sur quelle base salariale les agents sont-ils rémunérés ?

Récupération ou heures payées doublées
Heures supplémentaires jusqu'à présent
Récupération (double) ou rémunération
Taux horaires en fonction de l'indice + 4€ brut / heure travaillée
Payés le double
Rémunération doublée
Inclus dans le temps de travail + prime 100€ bruts
Prime + récup horaire
150 euros (+ heures d'ouverture incluses dans le temps de travail)
Récupération en prime ou horaire
Base habituelle + indemnité de 100 euros brut + 1 journée de récup
Temps de travail annuel
Variable suivant le grade et le statut
Prime + récupération double
Même salaire mais heures comptent double
Selon grade : bonifié en temps ou en argent

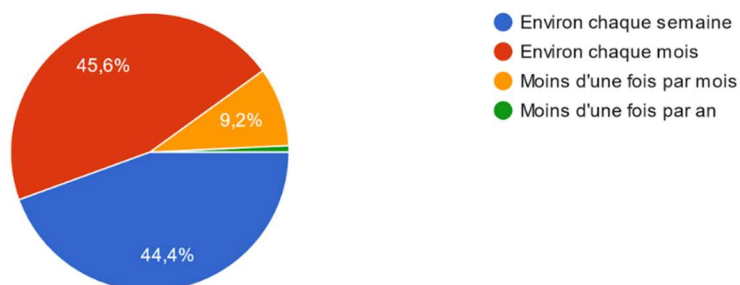
Heures normales
Bénévolat
Taux horaires du dimanche
Bénévolat
0
Forfait sans distinction de grade. Forfait médiathécaire et forfait responsable à tour de rôle
74 cents de l'heure en plus (que je ne demande pas car c'est se foutre du monde)
13 cts de plus de l'heure le dimanche
90€ les 5h
Annualisation
Jours de récupération
Récup horaire.
Le dimanche compte comme des heures normales
Ce sont des étudiants avec salaires étudiants
Heures supplémentaires majorées pour les temps plein, heures complémentaires sans majoration pour les temps partiel et incomplet
200 euros par dimanche et 1 rtt

## ANNEXE 5 – RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES USAGER·ES



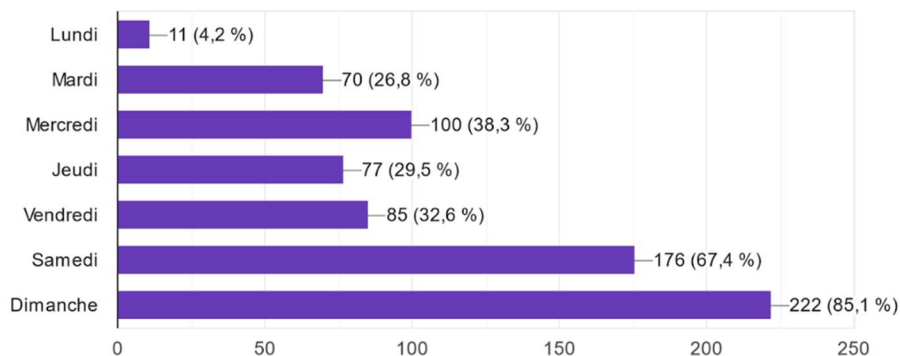
A quelle fréquence visitez-vous la bibliothèque ?

261 réponses



Quels jours venez-vous à la bibliothèque (plusieurs réponses possibles)

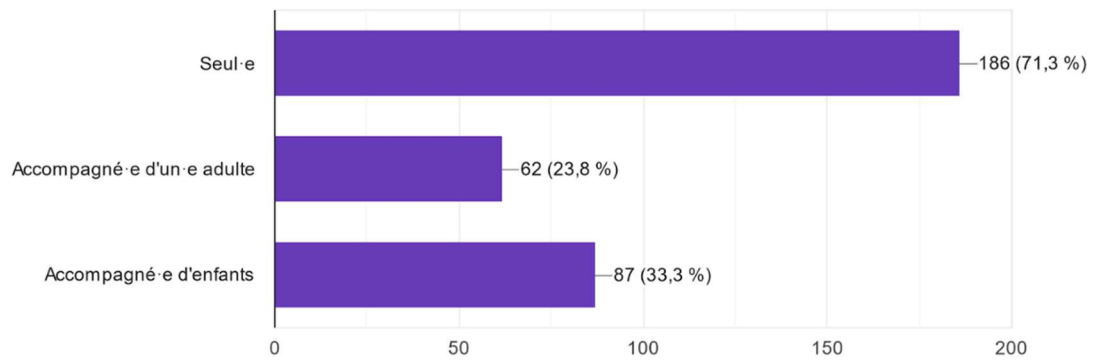
261 réponses



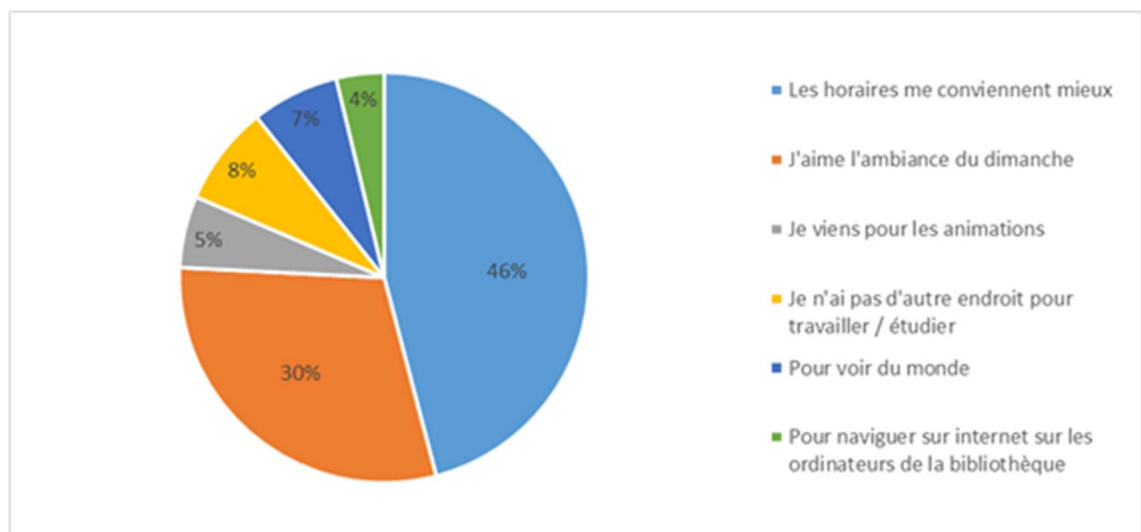


### Venez-vous seul-e ou accompagné-e ?

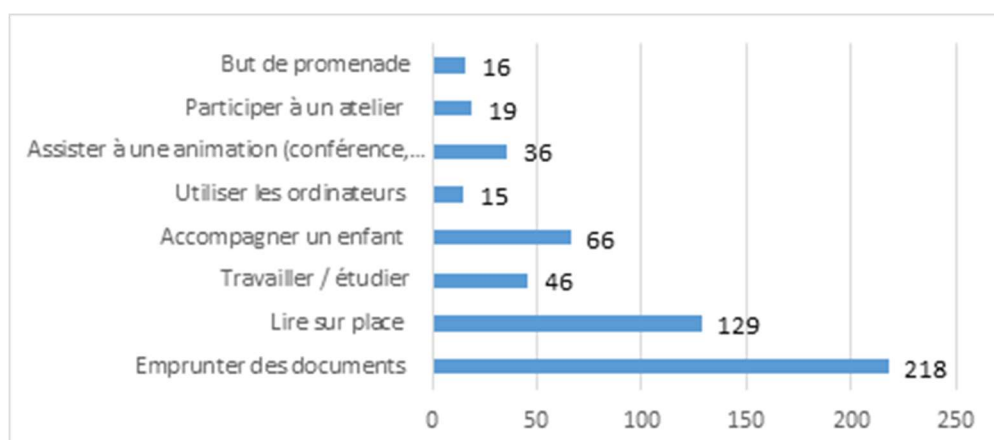
261 réponses



### Pourquoi venez-vous à la bibliothèque le dimanche ?



### Quelles activités pratiquez-vous à la bibliothèque ?



**Aimeriez-vous trouver des services spécifiques en bibliothèque le dimanche, et lesquels ?**

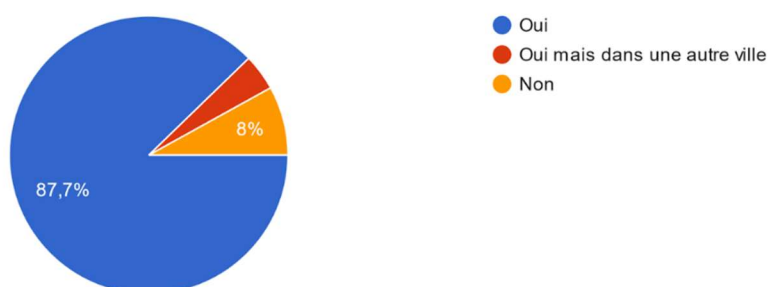
De la nourriture
Lire sur place confort
J'aime déjà l'ambiance
Autour de la créativité, jeux collectifs avec animateur, spectacles gratuits jeune public, ateliers ludique a autour des écrans, aide aux devoirs
Plutôt des ateliers pour les enfants
Non je ne vois pas la différence avec la semaine
Non
J'aimerais participer aux clubs de langue mais je n'ai pas le temps
Pour ma part non
S'il y avait plus d'animation ce serait parfait, mais on s'y plait quand même
Comme je ne viens pas souvent...
Non
Non
Un club de lecture, un prix littéraire des lecteurs
Toutes les collections ne sont pas empruntables quand ils passent au patrimoine
Je ne vois pas de différence
La cafétéria
Non
Je viens pas assez régulièrement pour m'en rendre compte
Non
J'aimerais que la médiathèque soit ouverte déjà
Non les mêmes
Ateliers pour les enfants / contes
Aucun
non
Non
Non pas spécialement
Non
Non
Non
Plus du monde c'est bien
Un café, de l'eau
Je viens en fonction des animations, peu importe le jour
Un café

L'ouverture le matin manque, il n'y a que 2 jours ou c'est ouvert en matinée, en plus ça n'ouvre qu'à 10h. Ça pourrait être utile
On rate les animations le dimanche
Internet
Non concerné
Non, emprunt et surtout retour principalement
Ludothèque
Animations enfants
Non
Non
Conférences
Non
Concerts documentaires
Impression, photocopie, scan
Non
Animations
Une ouverture le matin
Les animations
Non
Rencontre avec des auteurs, projections de films avec débats
Des moments musicaux
Non
J'aimerais qu'elle soit ouverte le dimanche matin pour y aller en même temps qu'au marché
Non pas spécialement
Non
Présentation de livres ; Pourquoi pas un goûter ; découvertes musicales / petit concert
Café
Concert
Des animations pour enfants, matin et après-midi. Du théâtre dans l'Auditorium.
Jeux vidéo et de société
Pas particulièrement
Oui ! Atelier tricot, broderie, écriture
Ouvert plus tôt le matin
Mieux savoir les documents disponibles
La place pour travailler

C'est compliqué pour imprimer
L'accès au wifi sans présenter sa pièce d'identité
Une garderie ou des animations pour les plus petits
Des contes pour les enfants
Plus de calme
Que ça ouvre plus tôt dans la matinée

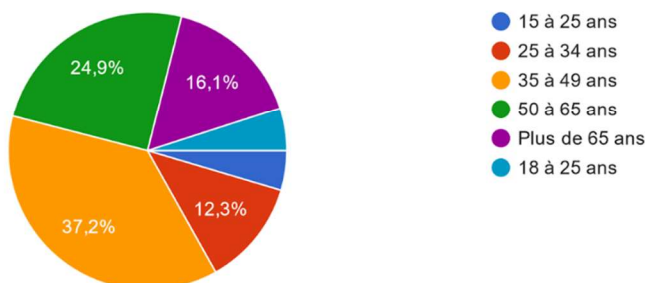
Êtes-vous inscrit à la bibliothèque ?

261 réponses



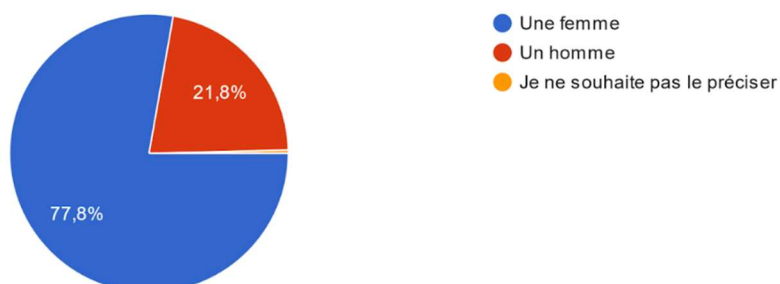
Quel âge avez-vous ?

261 réponses



Vous êtes ...

261 réponses



## ANNEXE 6 – GUIDE D’ENTRETIEN A DESTINATION DES PROFESSIONNEL·LES

### Entretien semi-directif

- Présentez votre bibliothèque
- Connaissez-vous l’historique de l’ouverture de votre bibliothèque le dimanche ? Si oui, pouvez-vous le développer ?
- Racontez un dimanche typique dans votre bibliothèque
- Pouvez-vous nous parler de l’ambiance de la bibliothèque le dimanche ?
- Comment s’organise le travail le dimanche dans votre bibliothèque ?
- Comment les agents vivent-ils l’ouverture de la bibliothèque le dimanche ?
- Qu’apporte selon vous une programmation d’animation culturelle le dimanche dans la bibliothèque ?
- Selon vous, que faudrait-il pour développer l’action culturelle en bibliothèque le dimanche ?
- L’ouverture le dimanche a-t-elle donné lieu au développement de nouveaux services spécifiques à ce jour ?



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1 - Ouverture des bibliothèques le dimanche en 2015.....	22
Figure 2 - Carte des bibliothèques ouvertes le dimanche en 2021 .....	22
Figure 3 - Rythme d'ouverture le dimanche.....	24
Figure 4 - Fréquentation par jour d'ouverture.....	24
Figure 5 - (Source - Quels services proposez-vous le dimanche ?.....	25
Figure 6 - Combien de dimanches par an les agents travaillent-ils ? .....	25
Figure 7 - Quelles sont vos attentes en termes d'horaires ? .....	30
Figure 8 - Estimation de la répartition des motifs de visite .....	36
Figure 9 - Répartition des répondant·es par bibliothèque.....	37
Figure 10 - Profil par catégorie d'âge des répondant·es .....	38
Figure 11 - Pour quelles raisons venez-vous à la bibliothèque le dimanche	39
Figure 12 - Quelles activités pratiquez-vous à la bibliothèque ? .....	40
Figure 13 - Quartiers d'habitations des usager·es de la Grand Plage .....	43
Figure 14 - Mesure de l'efficacité de l'ouverture du dimanche .....	60
Figure 15 - Part des personnes qui consacrent chaque jour au moins une heure au travail domestique .....	69
Figure 16 - Médiathèque la Grande Passerelle à Saint Malo .....	70





# TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>NOTE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>I. POURQUOI OUVRIR DES BIBLIOTHEQUES LE DIMANCHE ?.....</b>	<b>13</b>
<b>A. Ouvrir le dimanche, histoire d'un débat.....</b>	<b>13</b>
1. <i>Le dimanche est-il un jour comme les autres ? .....</i>	<i>13</i>
a) Histoire d'une journée particulière .....	13
b) Le dimanche, jour des familles.....	14
2. <i>Ouvrir les bibliothèques le dimanche, une idée qui (a) fait son chemin .....</i>	<i>15</i>
a) Une idée moins neuve qu'il paraît .....	15
b) 2014-2018 : de la pétition de Bibliothèques sans Frontières au rapport Orsenna.....	16
c) 2018-2021 : de la mise en œuvre du Plan Bibliothèques à la loi Robert .....	19
3. <i>Et aujourd'hui ? Panorama de l'offre dominicale .....</i>	<i>21</i>
a) Quelques données chiffrées.....	21
b) Résultats de l'enquête quantitative menée auprès des professionnel·less .....	23
<b>B. De l'injonction politique au projet de territoire.....</b>	<b>26</b>
1. <i>Le dimanche, le maire, et la médiathèque.....</i>	<i>26</i>
2. <i>Une question de dynamique territoriale .....</i>	<i>28</i>
3. <i>Quels moyens pour attirer les publics ? Un bref retour sur l'action culturelle en bibliothèque .....</i>	<i>32</i>
<b>II. OUVRIR LE DIMANCHE, POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?.....</b>	<b>35</b>
<b>A. Typologie du public du dimanche.....</b>	<b>35</b>
1. <i>Retour sur le public des bibliothèques.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Retours d'enquête.....</i>	<i>37</i>
a) Profils des visiteur·ses du dimanche.....	37
b) Pourquoi venir à la bibliothèque le dimanche ?.....	39
3. <i>L'ouverture du dimanche, levier d'attraction des publics ? .....</i>	<i>41</i>
<b>B. Le dimanche en action .....</b>	<b>44</b>
1. <i>Quelles actions pour quels publics ? .....</i>	<i>44</i>
a) Des bibliothèques pionnières : Issy-les-Moulineaux et Montpellier.....	44
b) L'expérience des Premiers Dimanches aux Champs Libres ....	47

2.	<i>L'action culturelle le dimanche, un objet structurant ?</i> .....	49
a)	La bibliothèque comme havre : le réseau de Plaine-Commune et le Grand M à Toulouse .....	49
b)	Le travail du dimanche comme élément de management : les exemples du Havre et de Pau.....	52
<b>III.</b>	<b>ET DEMAIN ? PISTES POUR ENCOURAGER L'OUVERTURE DOMINICALE</b> .....	<b>57</b>
<b>A.</b>	<b>Une question de culture professionnel·lesle ?</b> .....	<b>57</b>
1.	<i>De la formation des équipes à la culture du réseau</i> .....	57
2.	<i>Proposer des éléments d'évaluation de la politique d'extension des horaires d'ouverture au dimanche</i> .....	60
3.	<i>Sensibiliser les élus</i> .....	62
<b>B.</b>	<b>Une question de temps (et d'argent)</b> .....	<b>63</b>
1.	<i>Les négociations salariales au cœur du jeu</i> .....	63
2.	<i>Quelles compensations ?</i> .....	65
3.	<i>Rythmes et temps de travail</i> .....	67
<b>C.</b>	<b>Pour une bibliothèque de la confiance ? Modalités d'ouverture au plus grand nombre</b> .....	<b>71</b>
1.	<i>Au-delà des murs de la bibliothèque : travailler avec d'autres partenaires</i> .....	71
2.	<i>Ouvrir sans bibliothécaire ?</i> .....	73
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>77</b>
	<b>SOURCES</b> .....	<b>79</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>83</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>87</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>111</b>
	<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>113</b>